



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



.....

COUR DES COMPTES

.....

**RAPPORT SUR L'EXECUTION
DES LOIS DE FINANCES
GESTION 2011**

Version définitive

Juillet 2013

SOMMAIRE

Avertissement	3
Délibéré	4
Introduction	5
Première partie: Résultats généraux de l'exécution des lois de finances pour 2011	8
1- Budget général	9
2 - Comptes spéciaux du Trésor	11
Chapitre I: Opérations du budget général	12
1- Recettes du budget général	12
1.1- Prévisions de recettes des lois de finances	12
1.1.1 - La loi de finances initiale pour l'année 2011	12
1.1.2 –Les lois de finances rectificatives pour 2011	13
1.2 - Recettes effectives des lois de finances pour 2011	14
1.2.1- Les recettes internes	15
1.2.2 – Les recettes externes	32
2 - Dépenses du budget général	32
2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2011	33
2.1.1 - La loi de finances initiale	33
2.1.2 - Les lois de finances rectificatives	36
2.2 - Dépenses effectives du budget général	39
2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes	40
2.2.2 - Les dépenses effectives sur ressources externes	69
Chapitre II : Opérations des Comptes spéciaux du Trésor	76
1- Ressources des Comptes spéciaux du Trésor	76
2 - Charges des Comptes spéciaux du Trésor	79
3 - Solde des Comptes spéciaux du Trésor	80
3.1 - Comptes d'affectation spéciale	81
3.1.1- Le Fonds national de retraite (FNR)	81
3.1.2- Autres comptes d'affectation spéciale	84
3.2- Autres Comptes spéciaux du Trésor	84
3.2.1- Les comptes de commerce	84
3.2.2- Les comptes de prêts	84
3.2.3- Les comptes d'avances	85
4 - Pertes et profits des Comptes spéciaux du Trésor	85
Chapitre III : Gestion des opérations de Trésorerie	87
Deuxième partie : Gestion des autorisations budgétaires	88
Chapitre I : Gestion du budget général	88
1 - Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires	88
1.1- Modifications des crédits en cours de gestion	88
1.1.1 Modifications du montant des crédits	88

1.1.2 Modifications de la répartition des crédits.....	92
1.2 Utilisation des crédits des dépenses ordinaires	97
1.2.1 - Dépassements de crédits	97
1.2.2 - Crédits non consommés	104
2- Gestion des crédits d'investissement	107
2.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes	107
2.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion	107
2.1.2 - Utilisation des crédits	122
2.2 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes	125
2.2.1 - Modification des crédits en cours de gestion	125
2.2.2 - Utilisation des crédits	126
Chapitre II : Gestion des Comptes spéciaux du Trésor	127
1 - Modification des crédits	127
2 - Utilisation des crédits.....	127
2.1- Dépassements de crédits.....	127
2.2- Crédits non consommés	128
3 - Reports des soldes des Comptes spéciaux du Trésor	129
4. Autres aspects de la gestion des comptes spéciaux du Trésor	129
4. 1 Régularisation des plus-values de recettes des comptes d'affectation spéciale	129
4.2. La non fixation du découvert des comptes de commerce	130
4.3. Exécution d'opérations non prévues aux comptes d'avances	130
CONCLUSION.....	132

AVERTISSEMENT

L'article 68 de la Constitution du 22 janvier 2001, en son alinéa dernier, dispose : « la Cour des comptes assiste le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ».

Les modalités de cette assistance sont précisées à l'article 37 de la Directive n°05/97/CM/UEMOA du 19 décembre 1997 relative aux lois de finances qui prévoit : « Le projet de loi de règlement est accompagné (...) d'un rapport du juge des comptes et de la déclaration générale de conformité entre les comptes individuels des comptables et la comptabilité du ministre chargé des Finances ».

Le rapport de la Cour sur l'exécution des lois de finances et la déclaration générale de conformité, annexés au projet de loi de règlement, permettent au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat. Ils permettent également au Ministre de l'Economie et des Finances de prendre les mesures qui s'imposent au vu des observations et conclusions de la Cour.

Le projet de loi de règlement doit être « déposé et distribué au plus tard à la fin de l'année qui suit l'année d'exécution du budget (...) », conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi organique relative aux lois de finances.

La Cour a reçu le projet de loi de règlement et le Compte général de l'Administration des Finances de la gestion 2011 par lettre n°01680 MEF/DGF/DB/DB3 du 31 juillet 2012. Les autres documents devant servir pour l'instruction ont été progressivement transmis à la Cour, sur sa demande, alors qu'ils auraient dû accompagner le projet de loi de règlement. Il convient également de relever que les balances des comptes principaux de l'Etat, signées par les comptables rendants, devant servir à l'élaboration de la déclaration générale de conformité n'ont toujours pas été transmises à la Cour.

Cette situation récurrente dénote un manque de diligence dans le dépôt des documents et n'est pas de nature à faire respecter les délais ci-dessus rappelés.

La Cour signale également que, malgré toutes les diligences menées auprès du ministère de l'Economie et des Finances et du Secrétariat Général du Gouvernement, elle n'a pas pu disposer des lois de finances rectificatives publiées au Journal officiel. Le présent rapport a ainsi été élaboré sur la base des lois de finances promulguées mais non publiées au Journal officiel.

DELIBERE

Le présent rapport a été établi en application de l'alinéa premier de l'article 35 du décret n°99-499 du 8 juin 1999 fixant les modalités d'application de la loi organique n° 99-70 du 17 février 1999 sur la Cour des comptes en vertu duquel « le contrôle par la Cour de l'exécution des lois de finances consiste à déterminer et à analyser les résultats des opérations financières de l'Etat et à en examiner la régularité et la sincérité ».

Il est arrêté conformément aux dispositions des articles 13, 14, 15 et 38 du texte précité.

Il a été préparé par Mr Cheikh DIASSE, Conseiller référendaire, avec la collaboration de monsieur Mamadou FAYE, Conseiller maître à la Cour des Comptes, contre rapporteur,

Et avec l'assistance de Mesdames Ndèye Ndack Niang GUEYE et Fatou NIANG, Messieurs Papa Thione DIENG, Malick Ngary FAYE, Daouda Ndiaye GAYE et Towall Amrou SOW, rapporteurs-vérificateurs à la Cour des Comptes.

Etaient présents, à la délibération sur l'exécution des lois de finances pour la gestion 2011 :

INTRODUCTION

L'exécution des lois de finances pour 2011 s'est inscrite dans un environnement économique et financier international marqué par les problèmes relatifs à la dette souveraine et au secteur bancaire dans la zone euro, les perturbations résultant du tremblement de terre et du tsunami au Japon, les troubles socio-politiques dans le monde arabe et le maintien des cours des matières premières à des niveaux élevés. Ainsi, l'activité économique mondiale a connu un ralentissement avec une croissance estimée à 3,9% en 2011 contre 5,3% en 2010. Cette activité est essentiellement portée par les pays émergents, avec un taux d'expansion de 6,2% contre 1,6% pour les pays avancés.

En Afrique subsaharienne, les mauvaises conditions climatiques ont conduit à une campagne agricole difficile. Ainsi, le taux de croissance de cette zone se situe à 4,9% en 2011 contre 5,3% l'année précédente.

Au Sénégal, l'activité économique a enregistré un taux de croissance du PIB réel de 2,6% en 2011 contre 4,1% en 2010, soit un ralentissement lié essentiellement à la contre-performance notée dans le sous-secteur agricole (-21,6%), entraînant ainsi un recul de la croissance du secteur primaire de 10,8% , atténué par les évolutions positives enregistrées par les sous-secteurs de l'élevage et de la pêche, respectivement de 1,9% et 3,1%. Le secteur secondaire a, pour sa part, consolidé sa reprise en affichant une progression de 7,2% en 2011, à la faveur de la bonne tenue des industries extractives (17,5%) et chimiques (12,4%) mais également des activités de construction (15%). Ce dynamisme est noté dans un contexte d'amélioration de la fourniture d'électricité avec la mise en œuvre du plan « TAKKAL » notamment sur le dernier trimestre de l'année. Quant à l'activité du secteur tertiaire, elle s'est accrue de 4% en liaison avec le regain d'activité dans le commerce, les transports et les postes et télécommunications¹.

Dans les lois de finances de 2011, les prévisions de recettes et de dépenses sont en nette augmentation par rapport à celles de 2010. L'exécution budgétaire, quant à elle, est marquée par une mobilisation importante des ressources et une exécution soutenue des dépenses publiques.

La loi de finances initiale pour l'année 2011 a arrêté les ressources du budget à la somme de 2081,99 milliards de FCFA contre 1882,53 milliards de FCFA en 2010. Quant aux charges, elles s'établissent à 2131,54 milliards de FCFA en 2011 contre 1933,88 milliards de FCFA en 2010.

La première loi de finances rectificative a fait passer les ressources du budget à 2284,69 milliards de FCFA et les charges à 2331,90 milliards de FCFA. Avec la deuxième loi de finances rectificative, les ressources et les charges ont été portées respectivement à 2198,45 milliards de FCFA et 2245,66 milliards de FCFA.

¹ Toutes les données chiffrées sont tirées de la « Situation économique et financière en 2011 et perspectives en 2012, juin 2012, DPEE »

Les réalisations de recettes se chiffrent à 2329,61 milliards de FCFA, soit une plus value de 131,16 milliards de FCFA. Les réalisations de dépenses s'élèvent à 2175,29 milliards de FCFA, soit un écart de 70,37 milliards de FCFA par rapport aux prévisions.

L'exécution du budget de la gestion 2011 fait ressortir un solde positif de 154,32 milliards de FCFA contre un solde négatif de 166,03 milliards de FCFA pour la gestion précédente, soit une amélioration de 320,35 milliards de FCFA.

L'évolution du solde durant les cinq dernières gestions est retracée au tableau n°1 ci-dessous.

Tableau n°1 : Evolution du solde de l'exécution budgétaire 2007-2011

En milliards de FCFA

Gestions	Déficit prévisionnel (1)	Solde réalisé (2)	Evolution du solde réalisé en %	Ecart (2) - (1)	
				valeur	(%)
2007	-22	-107,4	Na	-85,4	388,2
2008	-26,9	-27,8	74,1	-0,9	3,3
2009	-43,5	-74,3	-167,3	-30,8	70,8
2010	-51,35	-166,03	-123,5	-115	223,3
2011	-47,21	154,32	192,9	201,5	-426,9

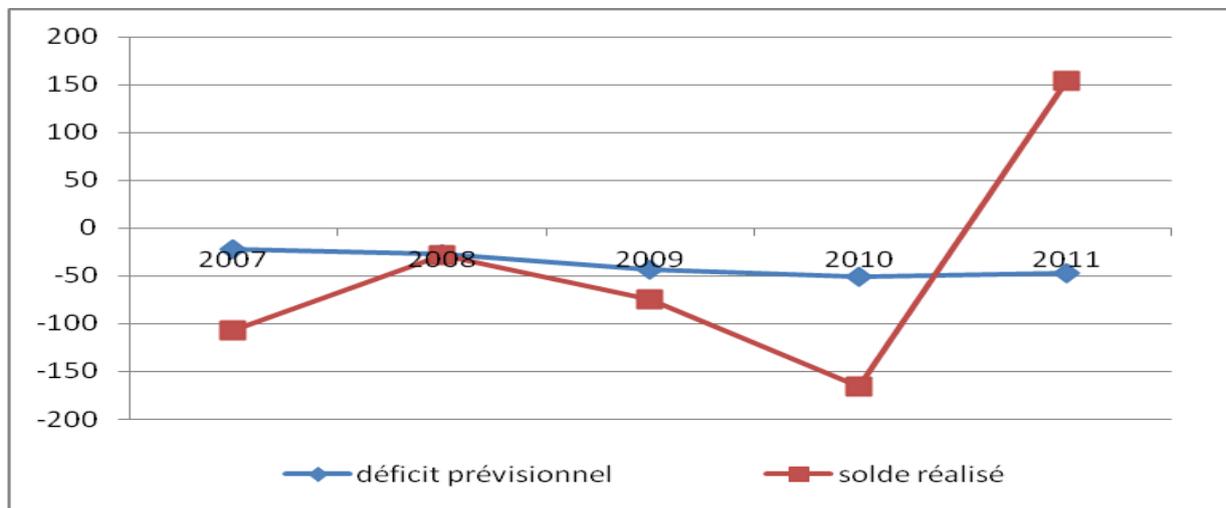
Na : non applicable*

De 2007 à 2010, le déficit réalisé est toujours plus important que le déficit prévu. L'écart très important constaté en 2007 a fortement diminué en 2008 et 2009. En 2010, le déficit s'est aggravé, ce qui a encore creusé son écart avec le solde prévisionnel.

Par contre, en 2011, le solde réalisé est largement positif, ce qui met fin à un long cycle de gestions déficitaires.

Le graphique n°1 ci- après illustre l'évolution du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé.

Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé



Après un déficit important en 2007, le solde budgétaire est resté négatif en 2008 avec néanmoins une sensible amélioration, égalant presque le déficit prévisionnel. Ce solde va connaître une dégradation en 2009 qui va s'accroître en 2010. En 2011, malgré une prévision déficitaire, le solde réalisé est exceptionnellement excédentaire.

Les analyses du présent rapport s'efforcent de fournir les éléments nécessaires pour interpréter le solde d'exécution budgétaire, lequel ne concerne que les seules opérations du budget général et des comptes spéciaux du Trésor. Il ne comporte pas le résultat des opérations de trésorerie dont la gestion a généré une perte nette de 13 855 531 FCFA.

Le présent rapport comporte deux parties :

- La première partie décrit et commente les résultats généraux des lois de finances pour l'année 2011.
- La deuxième partie analyse les modalités de la gestion des autorisations budgétaires, en particulier sous l'angle de leur régularité au regard des dispositions légales et réglementaires qui régissent l'exécution des finances publiques.

PREMIERE PARTIE: RESULTATS GENERAUX DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES POUR 2011

La loi n°2010-16 du 15 décembre 2010 portant loi de finances initiale pour l'année 2011 a arrêté les ressources du budget à 2081,99 milliards de FCFA et les charges à 2131,54 milliards de FCFA. Il en ressort un déficit prévisionnel de 49,55 milliards de FCFA que le Parlement autorise le Président de la République à couvrir par la mobilisation d'emprunts aussi bien sur le marché national qu'international.

La loi n°2011-16 du 8 juillet 2011 relative à la première loi de finances rectificative a porté les ressources à un montant de 2284,69 milliards de FCFA et les charges à un montant de 2331,90 milliards de FCFA, soit un déficit prévisionnel de 47,21 milliards de FCFA.

Les prévisions de ressources du budget général sont passées de 2008,07 milliards de FCFA à 2210,77 milliards de FCFA ; cette augmentation est due essentiellement aux emprunts intérieurs qui sont passés de 289,89 milliards de FCFA à 464,47 milliards de FCFA. Les recettes fiscales et les dons budgétaires ont également augmenté, dans une moindre proportion, respectivement de 18,8 et 7,92 milliards de FCFA. Seules les recettes non fiscales ont connu une baisse de 1,2 milliard de FCFA. Les prévisions de dépenses sont passées de 2057,62 milliards de FCFA à 2257,98 milliards de FCFA. Seul le titre dépenses de personnel n'a pas connu de variation. L'augmentation la plus significative concerne la dette publique qui passe de 254,73 milliards de FCFA à 358,59 milliards de FCFA. Les autres transferts courants et les transferts en capital augmentent également, respectivement de 71,13 et 70,8 milliards de FCFA. Les dépenses de fonctionnement et les investissements exécutés par l'Etat enregistrent des baisses respectives de 31,12 et de 14,31 milliards de FCFA.

La loi n°2011-22 du 31 décembre 2011 relative à la deuxième loi de finances rectificative a revu à la baisse les ressources du budget général pour un montant de 86,24 milliards de FCFA. Cette baisse se répartit entre les emprunts budgétaires, les recettes fiscales et les ressources extérieures pour des montants respectifs de 53,74 milliards de FCFA, 19 milliards de FCFA et 13,5 milliards de FCFA. Les prévisions de dépenses sont passées de 2257,98 à 2171,74 milliards de FCFA, soit une diminution de 86,24 milliards de FCFA, ce qui maintient le déficit prévisionnel de la première LFR. Les transferts en capital ont connu une importante baisse de 64,62 milliards de FCFA. Les dépenses de fonctionnement, les dépenses sur ressources extérieures et les investissements exécutés par l'Etat ont également baissé, dans une moindre proportion, pour respectivement 17,33 milliards de FCFA, 13,5 milliards de FCFA et 1,47 milliard de FCFA. Seuls les transferts courants sont revus à la hausse pour un montant de 6,33 milliards de FCFA. Les dépenses de personnel, quant à elles, n'ont pas subi de modification.

L'exécution des lois de finances pour l'année 2011 présente les résultats indiqués au tableau n°2 ci-après, qui effectue un rapprochement, en recettes et en dépenses, entre les opérations effectives de la gestion et les prévisions arrêtées par lesdites lois.

Tableau n° 2 : Prévisions et opérations effectives des lois de Finances 2011

En milliards de FCFA

Nature des opérations	Prévisions LFI			Prévisions LFR1			Prévisions LFR2			Opérations effectives		
	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde	Ress.	Charges	Solde réel
A - BUDGET GENERAL	2 008,07	2 057,62	-49,55	2 210,77	2 257,98	-47,21	2 124,53	2 171,74	-47,21	2 249,19	2 094,41	154,78
I - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE												
TOTAL I	1 727,07	1 776,62	-49,55	1 929,77	1 976,98	-47,21	1 857,03	1 904,24	-47,21	1 972,62	1 817,84	154,78
Titre 1 Dette publique		254,73			358,59			362,94			281,01	
Titre 2 Personnel		416,00			416,00			416,00			422,86	
Titre 3 Fonctionnement		349,83			318,71			301,38			286,57	
Titre 4 Autres transferts courants		238,36			309,49			315,82			319,67	
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat		150,64			136,33			134,86			125,98	
Titre 6 Transfert en Capital		367,06			437,86			373,24			381,75	
II - OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE												
TOTAL II	281,00	281,00	0,00	281,00	281,00	0,00	267,50	267,50	0,00	276,57	276,57	0,00
<i>Dépenses d'investissement sur ressources externes dont :</i>												
sur emprunt	156,00	156,00		156,00	156,00		150,50	150,50		175,49	175,49	
sur subventions	125,00	125,00		125,00	125,00		117,00	117,00		101,08	101,08	
B - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	73,92	73,92	0,00	73,92	73,92	0,00	73,92	73,92	0,00	80,42	80,88	-0,46
TOTAL (A+B)	2 081,99	2 131,54	-49,55	2 284,69	2 331,90	-47,21	2 198,45	2 245,66	-47,21	2 329,61	2 175,29	154,32

Ce tableau fait ressortir une situation dégageant un solde global positif de 154,32 milliards de FCFA, composé d'un solde positif du budget général de 154,78 milliards de FCFA et d'un solde négatif de 0,46 milliard de FCFA des comptes spéciaux du Trésor.

Le total des recettes du budget général hors emprunts s'élève à 1459,55 milliards de FCFA. Les dépenses courantes intégrant les intérêts de la dette sont d'un montant de 1151,49 milliards de FCFA. Les dépenses d'investissement sur ressources internes ressortissent à 507,73 milliards de FCFA.

Ainsi, en application du règlement n° 7/2006/CM/UEMOA du 29 juin 2006, le solde budgétaire de base corrigé rapporté au PIB s'établit à -2,93%. A ce taux, le Sénégal ne respecte pas le critère de l'UEMOA.

L'analyse de l'exécution des lois de finances pour 2011 portera d'abord sur le budget général et ensuite sur les comptes spéciaux du Trésor.

1- Budget général

Sur des prévisions de 2124,53 milliards de FCFA, les recettes du budget général, composées de ressources dont le Trésor est comptable assignataire et de financements extérieurs, ressortent à 2249,19 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 105,87%.

Concernant les ressources dont le Trésor est comptable assignataire, sur des prévisions rectifiées d'un montant de 1857,03 milliards de FCFA pour l'année 2011, les réalisations s'établissent à 1972,62 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 106,22%.

Quant aux financements extérieurs, ils s'élèvent à 276,57 milliards de FCFA.

Sur des prévisions de dépenses pour l'année 2011 arrêtées, après rectification, à 2171,74 milliards de FCFA, les dépenses sur ressources extérieures incluses, les réalisations s'établissent à 2094,41 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 96,44%.

Les dépenses exécutées par le Trésor sont d'un montant de 1817,84 milliards de FCFA sur des prévisions de 1904,24 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 95,46%. Les dépenses financées par les partenaires extérieurs sont d'un montant de 276,57 milliards de FCFA sur des prévisions de 267,50 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 103,39%.

Ainsi le solde du budget général s'établit à 154,78 milliards de FCFA. Le tableau n°3 ci-après montre l'évolution de ce solde depuis 2007.

Tableau n°3: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2007 à 2011

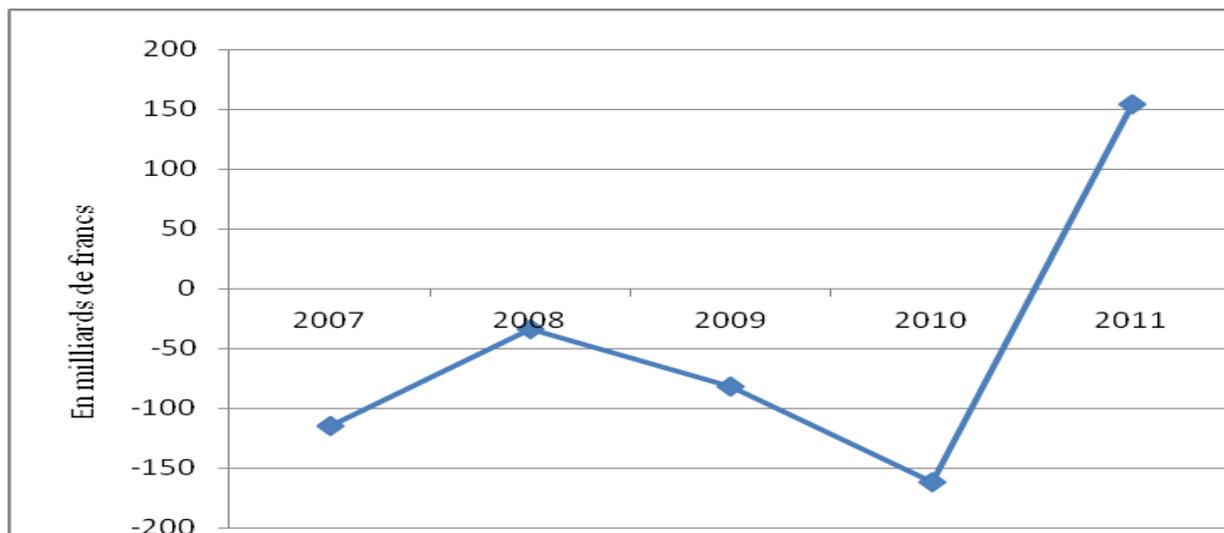
En milliards de FCFA

Gestion	Résultats du budget général
2007	-115,1
2008	-33,7
2009	-81,7
2010	-161,38
2011	154,78

Le solde déficitaire de l'exécution du budget général s'est amélioré entre 2007 et 2008 passant de 115,1 milliards de FCFA à 33,7 milliards de FCFA. Il se dégrade en 2009 et en 2010. En 2009, il était de 81,7 milliards de FCFA et en 2010, il atteint 161,38 milliards FCFA, soit un déficit plus élevé que celui de 2007. En 2011, après une succession de cinq gestions déficitaires, le solde d'exécution du budget général est exceptionnellement excédentaire pour un montant de 154,78 milliards de FCFA.

Cette évolution est illustrée par le graphique n°2 ci-après.

Graphique n°2: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2007 à 2011



2 - Comptes spéciaux du Trésor

Les recettes propres des comptes spéciaux du Trésor sont arrêtées à 67,92 milliards de FCFA en prévision auxquelles s'ajoutent des prévisions de dotation du budget général pour un montant de 6 milliards de FCFA, ce qui porte le montant total des CST à 73,92 milliards de FCFA. Les prévisions de dépenses sont également évaluées à 73,92 milliards de FCFA.

A l'exécution, les recettes des comptes spéciaux du Trésor sont d'un montant de 80,42 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 108,79 %. Les dépenses s'élèvent à 80,88 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 109,42%.

Ainsi, le solde des Comptes spéciaux du Trésor, pour les opérations de l'année 2011, s'établit à -0,46 milliard de FCFA.

CHAPITRE I: OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

1- Recettes du budget général

Prévues par la loi de finances initiale n°2010-16 du 15 décembre 2010 pour un montant de 2008,07 milliards de FCFA, les recettes du budget général ont été revues à la hausse par la première loi de finances rectificative n°2011-16 du 08 juillet 2011 à 2210,77 milliards de FCFA, soit une augmentation de 202,70 milliards de FCFA en valeur absolue et 10,09% en valeur relative. La deuxième loi de finance rectificative n°2011-22 du 31 décembre 2011 a revu à la baisse les prévisions de la première loi de finances rectificative à 2124,53 milliards de FCFA, soit une diminution de 86,24 milliards de FCFA en valeur absolue et 3,90% en valeur relative.

A l'exécution, les recettes du budget général s'établissent à 2249,19 milliards de FCFA dont 1972,62 milliards de FCFA pour les recettes internes et 276,57 milliards de FCFA pour les recettes externes.

1.1- Prévisions de recettes des lois de finances

1.1.1 - La loi de finances initiale pour l'année 2011

La loi de finances initiale pour 2011 a évalué les recettes budgétaires à 2008,07 milliards de FCFA contre 1816,87 milliards de FCFA en 2010, soit une hausse de 191,20 milliards de FCFA en valeur absolue et 10,52% en valeur relative.

1.1.1.1- Les recettes internes

Elles sont composées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des autres recettes pour un montant total de 1727,07 milliards de FCFA.

A- Recettes fiscales

Elles sont prévues à 1299,40 milliards de FCFA contre 1210,00 milliards de FCFA en 2010, soit une augmentation de 89,40 milliards de FCFA dont 38,90 milliards de FCFA pour les impôts directs et 50,50 milliards de FCFA pour les impôts indirects.

B- Recettes non fiscales

Les évaluations de recettes non fiscales sont de 46 milliards de FCFA contre 43 milliards de FCFA en 2010. Elles sont en hausse de 3 milliards de FCFA en valeur absolue soit 6,98 % en valeur relative. Cette augmentation des prévisions provient d'une hausse des revenus de l'entreprise et du domaine pour 6,4 milliards de FCFA et des autres recettes non fiscales pour 0,1 milliard de FCFA, atténuée par une baisse des produits financiers de 3,5 milliards de FCFA.

C- Autres recettes

Elles sont composées des recettes exceptionnelles, des remboursements de prêts rétrocédés, des dons et des emprunts.

Les recettes exceptionnelles sont prévues pour un montant de 59,7 milliards de FCFA contre 61,9 milliards de FCFA en 2010, soit une baisse de 2,2 milliards de FCFA en valeur absolue et 3,55 % en valeur relative. Elles sont composées essentiellement des recettes tirées des initiatives PPTE et IADM.

Les prévisions de recettes au titre des remboursements de prêts rétrocédés sont de 2,7 milliards de FCFA contre 2 milliards de FCFA en 2010, soit une hausse de 0,7 milliard de FCFA en valeur absolue et 35% en valeur relative.

Les évaluations de recettes des dons sont de 29,38 milliards de FCFA contre 33 milliards de FCFA en 2010, soit une baisse 3,62 milliards de FCFA en valeur absolue et 10,97% en valeur relative.

Les emprunts sont prévus pour un montant de 289,89 milliards de FCFA contre 245,02 milliards de FCFA en 2010, soit une hausse de 44,87 milliards de FCFA en valeur absolue et 18,31% en valeur relative.

1.1.1.2- Les recettes externes

En 2011, les prévisions de recettes externes s'élèvent à 281 milliards de FCFA contre 273,30 milliards de FCFA en 2010, soit une hausse de 7,7 milliards de FCFA en valeur absolue et de 2,82% en valeur relative.

Ces recettes se décomposent en subventions (dons projets et legs) pour un montant de 125 milliards de FCFA et en emprunts (tirages sur emprunts projets) pour un montant de 156 milliards de FCFA.

1.1.2 – Les lois de finances rectificatives pour 2011

1.1.2.1 : Première loi de finances rectificative

Les prévisions initiales des recettes du budget général ont été revues à la hausse par la première loi de finances rectificative. En effet, elles sont passées de 2008,07 milliards de FCFA à 2210,77 milliards de FCFA, soit une hausse de 202,70 milliards de FCFA en valeur absolue et 10,09% en valeur relative.

Cette hausse résulte essentiellement de l'augmentation des prévisions des autres recettes internes pour un montant global de 185,10 milliards de FCFA et des recettes fiscales pour

18,8 milliards de FCFA. Les recettes non fiscales ont connu une baisse de 1,2 milliard de FCFA.

Quant aux prévisions initiales des recettes externes, elles n'ont pas connu d'évolution et sont maintenues à 281 milliards de FCFA.

1.1.2.2 Deuxième loi de finances rectificative

Les prévisions de recettes ont subi une baisse de 86,24 milliards de FCFA dans la deuxième loi de finances rectificative en passant de 2210,77 milliards de FCFA à 2124,53 milliards de FCFA.

La deuxième loi de finances rectificative a modifié aussi bien les recettes internes que les recettes externes.

Les recettes internes sont passées de 1929,77 milliards de FCFA à 1857,03 milliards de FCFA soit une diminution de 72,74 milliards de FCFA.

Ainsi, les recettes fiscales sont passées de 1318,2 milliards de FCFA à 1299,2 milliards de FCFA, soit une baisse de 19 milliards de FCFA et les autres recettes internes sont passées de 566,77 milliards de FCFA à 513,03 milliards de FCFA, soit une baisse de 53,74 milliards de FCFA. Les recettes non fiscales n'ont pas subi de modifications.

Quant aux recettes externes, elles sont passées de 281 milliards de FCFA à 267,5 milliards de FCFA, soit une baisse de 13,5 milliards de FCFA.

1.2 - Recettes effectives des lois de finances pour 2011

Les recettes effectives du budget général pour la gestion 2011 s'élèvent à 2249,19 milliards de FCFA dont 1972,62 milliards de FCFA de recettes internes et 276,57 milliards de FCFA de recettes externes.

Le tableau n°4 ci-après donne une comparaison entre les prévisions et les réalisations des recettes du budget général.

Tableau n°4 : Prévisions et réalisations des recettes du budget général en 2011

<i>En milliards de FCFA</i>			
Recettes	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Recettes internes	1 904,24*	1 972,62	103,59
Recettes externes	267,50	276,57	103,39
Total	2 171,74	2 249,19	103,57

*le financement du déficit de 47,21 milliards de FCFA est intégré dans les prévisions de recettes internes

Les réalisations de recettes du budget général sont supérieures de 77,45 milliards de FCFA aux prévisions. Cette performance concerne aussi bien les recettes internes que les recettes externes dont les taux d'exécution sont respectivement de 103,59% et 103,39%.

Le tableau n°5 ci-dessous retrace l'évolution des recettes réalisées de 2007 à 2011.

Tableau n°5 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Nature recette	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes internes	1 303,20	1 352,38	1 360,01	1 428,08	1 972,62
Recettes fiscales	1 027,10	1 054,65	1 002,79	1 143,33	1 299,43
Recettes non fiscales	44,70	36,63	50,15	33,44	37,10
Remb. Prêts r�troced�s	4,70	7,28	2,78	3,36	1,16
Autres recettes internes	226,70	253,82	304,29	247,95	634,93
Recettes externes	140,90	224,10	262,14	292,06	276,57
Total	1 444,10	1 576,48	1 622,15	1 720,14	2 249,19
Evolution (%)	Na	9,17	2,90	6,04	30,76

Sur les cinq derni res gestions, les recettes effectives sont pass es de 1444,10 milliards de FCFA   2249,19 milliards de FCFA, soit une augmentation de 805,09 milliards de FCFA en valeur absolue et 55,75% en valeur relative. Les recettes effectives ont connu des hausses sur les quatre derni res ann es pour des montants respectifs de 132,38 milliards de FCFA, 45,67 milliards de FCFA, 97,99 milliards de FCFA et 529,05 milliards de FCFA.

Entre 2007 et 2011, les recettes internes sont pass es de 1303,20 milliards de FCFA   1972,62 milliards de FCFA, soit une hausse de 669,42 milliards de FCFA en valeur absolue et 51,37% en valeur relative.

En 2011, ces recettes ont connu une hausse importante de 544,54 milliards de FCFA par rapport   2010 o  elles sont ex cut es   1428,08 milliards de FCFA, soit 38,13% en valeur relative.

Quant aux recettes externes, elles sont pass es de 140,90 milliards de FCFA   276,57 milliards de FCFA entre 2007 et 2011, soit une hausse de 135,67 milliards de FCFA. Par rapport   la gestion 2010, elles ont connu en 2011 une diminution de 15,49 milliards de FCFA en valeur absolue et de 5,30% en valeur relative.

1.2.1- Les recettes internes

Les recettes internes du budget g n ral s' l vent   1972,62 milliards de FCFA.

Le tableau n 6 ci-apr s compare leurs pr visions et leurs r alisations.

Tableau n  6 : Pr visions et r alisations des recettes internes en 2011

En milliards de FCFA

Recettes	Pr�visions	R�alisations	Taux d'ex�cution (%)	Part (%)
Recettes fiscales	1 299,20	1 299,43	100,02	65,87
Recettes non fiscales	44,80	37,10	82,81	1,88
Remboursements pr�ts r�troced�s	3,00	1,16	38,67	0,06
Emprunts*	457,94	513,07	112,04	26,01
Dons budg�taires	37,30	37,80	101,34	1,92
Recettes exceptionnelles	62,00	84,06	135,58	4,26
Total	1 904,24	1 972,62	103,59	100,00

*Y compris le financement du d ficit de 47,21 milliards de FCFA

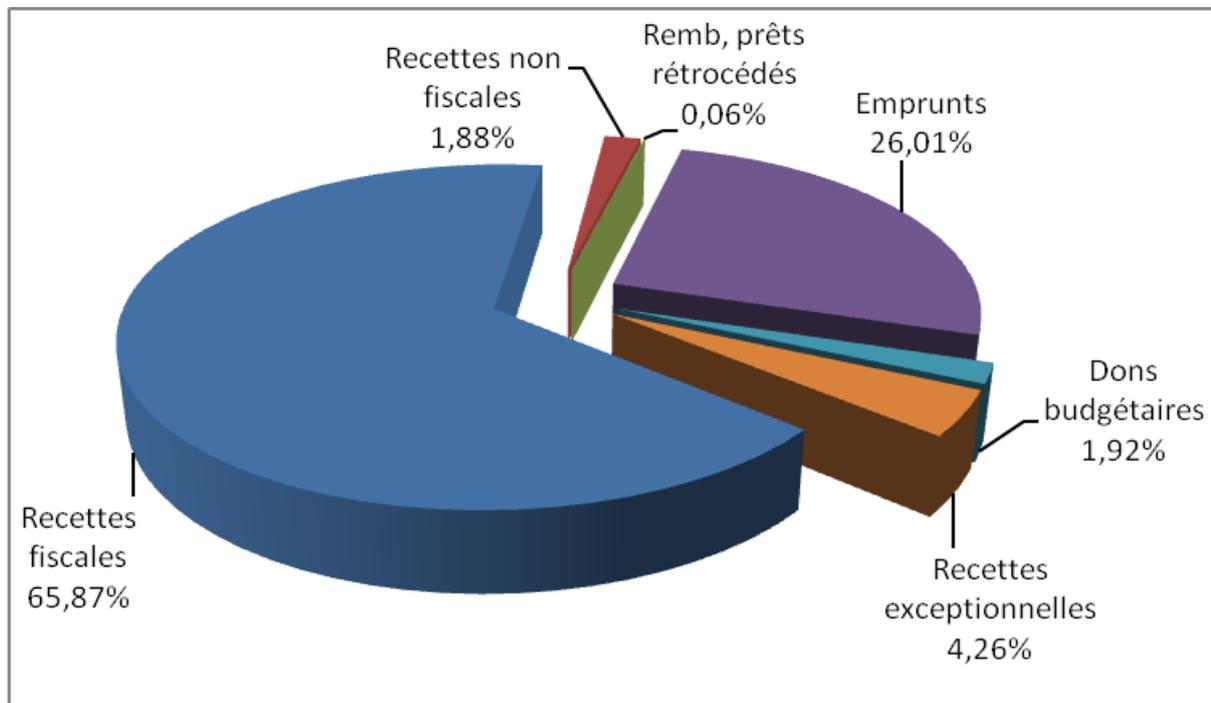
Les recettes internes ont été exécutées à 103,59%. Les recettes exceptionnelles, les emprunts, les dons budgétaires et les recettes fiscales ont enregistré des plus values avec des taux d'exécution respectifs de 135,58%, 112,04%, 101,34% et 100,02%. Par contre, les recettes non fiscales et les remboursements de prêts rétrocédés ont enregistré des moins values avec des taux d'exécution respectifs de 82,81% et 38,67%.

La Cour constate que les remboursements de prêts rétrocédés ont été comptabilisés dans la balance générale au niveau du compte 7.29.7 « prêts rétrocédés » qui figure aux recettes non fiscales, alors que dans les tableaux « développement des recettes budgétaires » du CGAF et du PLR, ils ont été enregistrés au niveau du compte 29 « remboursements prêts rétrocédés » qui est une composante des autres recettes internes.

La Cour rappelle que ces recettes devraient être suivies au niveau des comptes spéciaux du Trésor (comptes de prêts) compte tenu de leur nature et conformément au décret n° 2004-1320 du 30 septembre 2004 portant nomenclature budgétaire de l'Etat.

La répartition des recettes internes est illustrée par le graphique n°3 ci-dessous :

Graphique n°3 : Répartition des recettes internes en 2011



Il ressort du graphique que 65,87% des recettes internes sont d'origine fiscale et 26,01% proviennent des emprunts.

1.2.1.1- Les recettes fiscales

Les recettes fiscales effectives de 2011 ont augmenté par rapport à la gestion 2010. Elles sont passées de 1143,33 milliards de FCFA à 1299,43 milliards de FCFA, soit une hausse de 156,10 milliards de FCFA en valeur absolue et 13,65% en valeur relative.

Concernant les impôts sur le revenu, bénéfiques et gains en capital (91 711), leur montant global figurant dans la balance générale des comptes consolidés du CGAF est exactement le même que celui retracé au tableau récapitulatif des recettes budgétaires par comptable principal du même document.

Cependant, la Cour constate des différences entre les montants portés aux sous comptes autres « impôts sur le revenu » (91 711 02 99) et « taxe sur la plus-value de cession » (91 711 03) figurant dans la balance générale des comptes consolidés et le tableau récapitulatif des recettes budgétaires par comptable principal.

Le tableau n°7 ci-dessous illustre ces discordances.

Tableau n°7 : Ecart entre la balance et le tableau récapitulatif des recettes par comptable principal

En F CFA

Comptes	Intitulés	Balance générale des comptes consolidés (1)	Tableau récapitulatif des recettes budgétaires par comptable principal (2)	Différences (1) – (2)
91 711 02 99	Autres impôts sur le revenu	1 368 371 614	1 438 016 418	- 69 644 804
91 711 03	Taxe sur plus-value de cession	2 464 019 611	2 394 374 807	69 644 804
Total		3 832 391 225	3 832 391 225	-

A la demande de la Cour d'expliquer les montants différents portés aux comptes « autres impôts sur le revenu » et « taxe sur la plus-value de cession » figurant, d'une part, sur la balance générale des comptes consolidés et d'autre part, sur le tableau récapitulatif des recettes budgétaires par comptable principal, le MEF soutient qu'il s'agit de problème d'imputation entre les comptes 91 711 02 99 et 91 711 03.

Le MEF a produit un tableau récapitulatif des recettes budgétaires par comptable principal corrigé.

A - Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes fiscales

Le taux d'exécution des recettes fiscales est de 100,02%. L'écart des réalisations par rapport aux prévisions est de 0,23 milliard de FCFA.

Le tableau n°8 ci-dessous donne le détail des écarts entre prévisions et réalisations pour les principales rubriques de recettes fiscales.

Tableau n°8 : Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales en 2011

En milliards de FCFA

Type de recette	Prévisions	Réalisations	Écarts	Taux d'exécution %	Part sur RF %
Total des recettes fiscales	1 299,20	1 299,43	0,23	100,02	100,00
Impôts directs :	367,80	381,41	13,61	103,70	29,35
Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	121,40	139,63	18,23	115,02	10,75
IS	93,40	103,99	10,59	111,34	8,00
IR	25,80	33,18	7,38	128,60	2,55
<i>Taxes sur la plus value de cession</i>	2,20	2,46	0,26	111,82	0,19
Impôts sur les salaires et autres R	223,70	217,28	- 6,42	97,13	16,72
Impôts sur le patrimoine	22,30	23,85	1,55	106,95	1,84
Autres impôts directs	0,40	0,65	0,25	162,50	0,05
Impôts indirects dont :	931,40	918,02	- 13,38	98,56	70,65
Impôts et taxes intérieures dont:	661,20	657,87	- 3,33	99,50	50,63
Taxe sur la consommation intérieure	87,20	78,13	- 9,07	89,60	6,01
<i>Taxe sur les tabacs</i>	10,00	9,94	- 0,06	99,40	0,76
<i>Taxe sur les boissons</i>	7,00	6,41	- 0,59	91,57	0,49
<i>Taxe sur le pétrole</i>	66,50	59,92	- 6,58	90,11	4,61
Taxe sur la valeur ajoutée	513,30	517,92	4,62	100,90	39,86
Taxe sur les opérations bancaires	32,80	34,28	1,48	104,51	2,64
Red. Accès ou util. Rés tél (RUTEL)	16,90	16,66	- 0,24	98,58	1,28
Droits de timbre et d'enregistrement	32,10	27,29	- 4,81	85,02	2,10
<i>Droits de timbre</i>	13,60	12,32	- 1,28	90,59	0,95
<i>Droits d'enregist. autre que patrimoine</i>	18,50	14,97	- 3,53	80,92	1,15
Droits et taxes à l'importation dont:	204,60	203,59	- 1,01	99,51	15,67
Droits de douane	186,00	178,27	- 7,73	95,84	13,72
Autres recettes fiscales	33,50	29,26	- 4,24	87,34	2,25

D'un montant total de 1299,43 milliards de FCFA, les recettes fiscales sont recouvrées pour un montant de 381,41 milliards de FCFA au titre des impôts directs, soit un taux d'exécution de 103,70% du total et de 918,02 milliards de FCFA au titre des impôts indirects, soit un taux d'exécution de 98,56%.

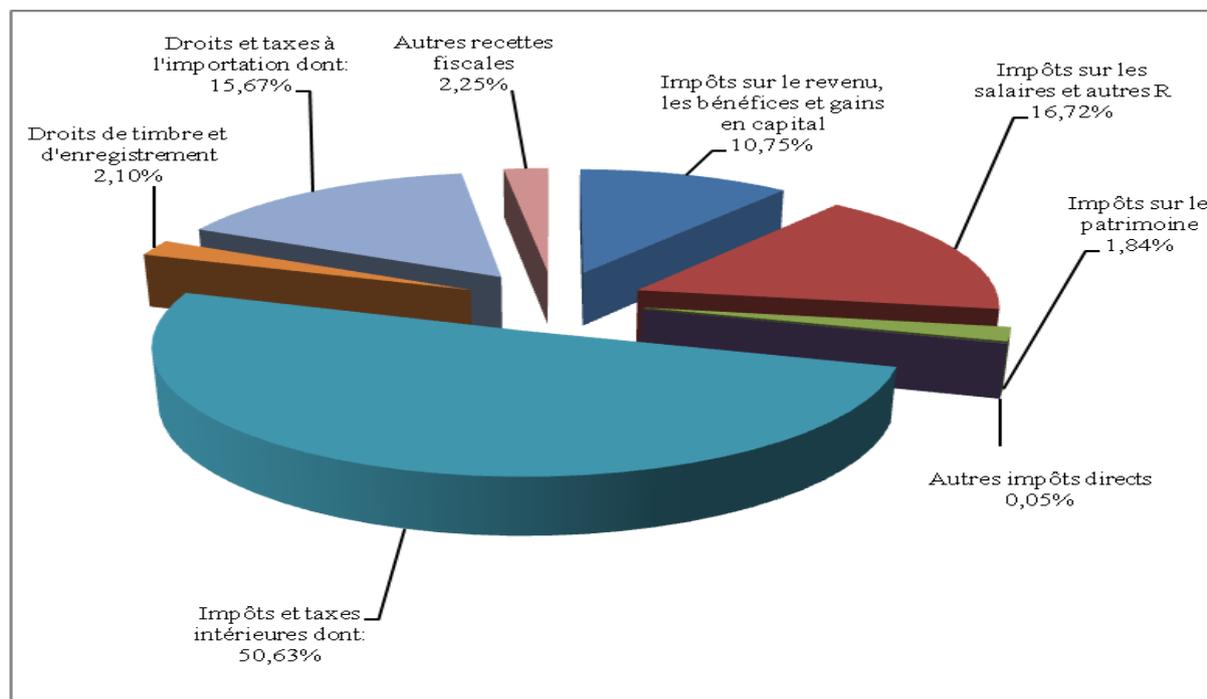
Les parts respectives des impôts directs et des impôts indirects dans le total des recettes fiscales sont de 29,35% et de 70,65%.

Sur les différentes catégories de recettes fiscales, les meilleures performances sont notées au niveau des impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital, des impôts sur le patrimoine et des autres impôts directs qui ont enregistré respectivement des plus-values de 18,23 milliards de FCFA, 1,55 milliard de FCFA et 0,25 milliard de FCFA. En revanche, des contre-performances sont observées au niveau des impôts sur les salaires et autres revenus, des droits de timbre et d'enregistrement, des autres recettes fiscales, des impôts et taxes intérieures et des droits et taxes à l'importation dont les réalisations laissent apparaître des moins-values de 6,42 milliards de FCFA, 4,81 milliards de FCFA, 4,24 milliards de FCFA, 3,33 milliards de FCFA et 1,01 milliard de FCFA.

Les impôts et taxes intérieures participent à hauteur de 50,63% dans la réalisation des recettes fiscales. La taxe sur la valeur ajoutée représente à elle seule 78,73% des impôts et taxes intérieures et constitue ainsi la première composante des recettes fiscales avec 39,86%.

Le graphique n°4 ci-dessous illustre la répartition des recettes fiscales.

Graphique n°4 : Répartition des recettes fiscales en 2011



En dehors des impôts et taxes intérieures, les recettes fiscales proviennent pour l'essentiel des impôts sur les salaires et autres revenus, des droits et taxes à l'importation et des impôts sur le revenu, les bénéfices et gain en capital avec des taux respectifs de 16,72%, 15,67% et 10,75%.

Les montants des autres recettes fiscales, des droits de timbre et d'enregistrement, des impôts sur le patrimoine et des autres impôts directs représentent des parts faibles dans le total des recettes fiscales avec respectivement 2,25%, 2,10%, 1,84% et 0,05%.

B -Evolution de l'exécution des différentes recettes fiscales

En 2011, les recettes fiscales ont été recouvrées pour un montant de 1299,43 milliards de FCFA. Par rapport à 2010, la progression globale des recettes fiscales est de 13,65%.

a) Les recouvrements

Après avoir augmenté entre 2007 et 2008, les recettes fiscales enregistrent en 2009 une baisse de 51,81 milliards de FCFA. En 2010 et en 2011, elles ont augmenté respectivement de 140,54 milliards de FCFA et de 156,10 milliards de FCFA.

Le tableau n°9 ci-dessous donne l'évolution de l'exécution des recettes fiscales de 2007 à 2011.

Tableau n°9 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Nature de la recette	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2011/2010 (%)
1 – Impôts directs	255,2	288,6	258,28	311,31	381,41	22,52
2 – Impôts indirects dont :	771,9	766	744,51	832,02	918,02	10,34
<i>droits de douane</i>	<i>152,75</i>	<i>163,1</i>	<i>136,87</i>	<i>158,44</i>	<i>178,27</i>	<i>12,52</i>
<i>taxes spécifiques et taxes sur les chiffres</i>	<i>566,1</i>	<i>577,3</i>	<i>549,23</i>	<i>612,83</i>	<i>596,05</i>	<i>-2,74</i>
<i>- TVA</i>	<i>437,21</i>	<i>431,69</i>	<i>431,90</i>	<i>479,97</i>	<i>517,91</i>	<i>7,90</i>
<i>Droits d'enregistrement, de timbre et taxes pour service rendu</i>	<i>23,04</i>	<i>25,6</i>	<i>24,14</i>	<i>23,29</i>	<i>27,29</i>	<i>17,17</i>
3- Total des recettes fiscales	1027,1	1054,6	1 002,79	1 143,33	1 299,43	13,65
Taux d'évolution des recettes fiscales %	Na	2,68	-4,91	14,01	13,65	
4- PIB nominal	5 408,30	5 950,20	6023,2	6359,2	6816,4*	
Taux de croissance %	Na	10,02	1,23	5,58	7,19	
Taux de pression fiscale : (4)/ (5) %	18,99	17,72	16,65	17,98	19,06	

*Source : Situation Economique et Financière en 2011 et perspectives en 2012 DPEE

Entre 2008 et 2009, le taux de croissance des recettes fiscales a connu une évolution à la baisse, passant de 2,68% à - 4,91%. En revanche, en 2010, ces recettes ont enregistré une hausse avec un taux d'évolution de 14,01% qui s'est légèrement infléchi en 2011 pour se situer à 13,65%.

La progression par composante des recettes fiscales, entre 2010 et 2011 se présente comme suit :

- Impôts directs : 22,52% ;
- Impôts indirects : 10,34%.

Le produit des impôts directs est passé de 311,31 milliards de FCFA à 381,41 milliards de FCFA, soit une hausse de 70,10 milliards de FCFA. Les impôts directs représentent 29,35% des recettes fiscales.

Concernant les impôts indirects, une hausse de 10,34% est notée par rapport à 2010 où ils s'élevaient à 832,02 milliards de FCFA représentant 70,65% des recettes fiscales.

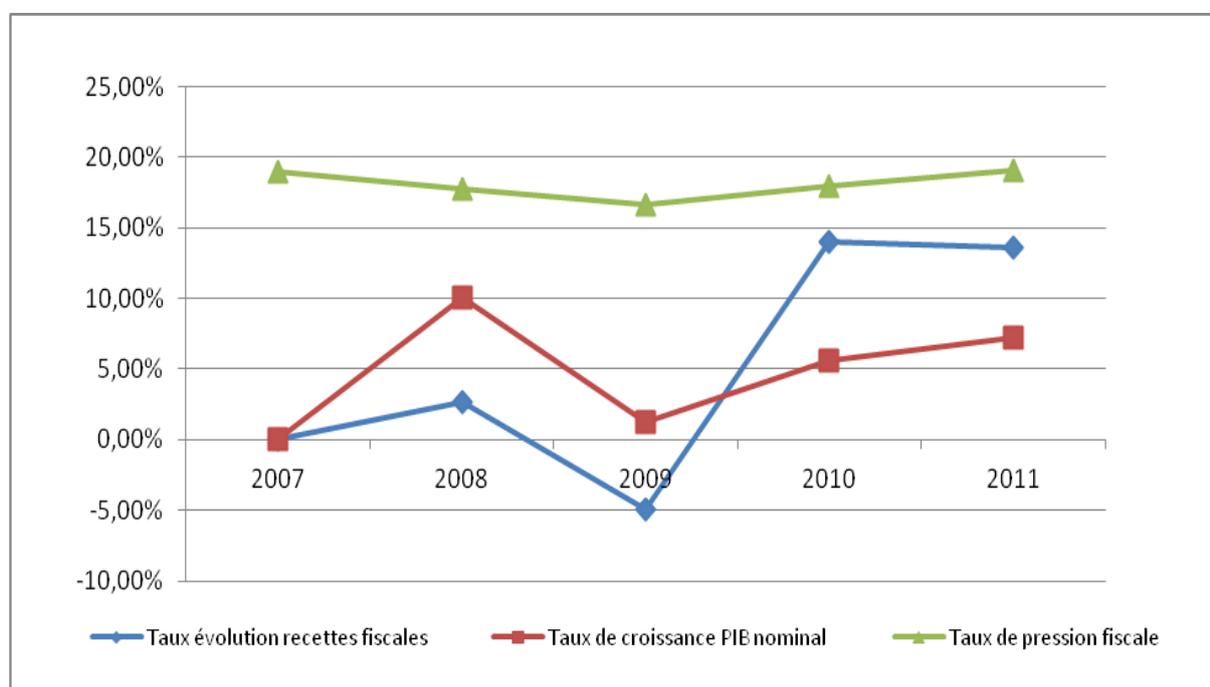
La Cour a constaté une incohérence sur le recouvrement des « droits de timbre et d'enregistrement ». En effet, le montant des recouvrements inscrit à l'état de développement des recettes à la page 33 du PLR est de 27 294 660 468 FCFA au 31 décembre 2011 tandis que sur le document « voies et moyens des recettes » pour la deuxième loi de finances rectificative, ces mêmes recouvrements s'élèvent à 27 300 000 000 FCFA au 30 septembre 2011.

Le MEF explique cette situation par le fait que les receveurs de la DGID enregistrent comme vendus les timbres remis aux comptables du Trésor, alors ceux-ci ne les imputent au budget qu'après leur vente. Il précise que lors de la préparation des LFR, ce sont les résultats présentés par la DGID qui sont pris en compte en comité de recettes. Il s'engage néanmoins à apporter des corrections à la démarche.

Tout en prenant acte de l'engagement du MEF, la Cour estime que les timbres remis aux comptables du Trésor sont des valeurs inactives dont les valeurs faciales ne peuvent être considérées comme des recettes définitives. Elle considère également que l'imputation des recettes au budget relève des comptables du Trésor et non de la DGID.

L'évolution comparée des recettes fiscales et du Produit intérieur brut (PIB) nominal est illustrée par le graphique n°5 suivant :

Graphique n°5 : Evolution comparée des recettes fiscales et du PIB nominal de 2007 à 2011



Le PIB nominal et les recettes fiscales évoluent positivement entre 2007 et 2008 avec une pente plus élevée pour le PIB nominal. Entre 2008 et 2009, ces deux grandeurs vont observer une tendance baissière qui est plus accentuée en ce qui concerne le PIB nominal. Par contre, entre 2009 et 2010, le taux de croissance du PIB nominal a connu une hausse de 4,35 points tandis que le taux d'évolution des recettes fiscales est passé de - 4,91% à 14,01%, soit une progression de 18,92 points. Entre 2010 et 2011, le taux de croissance du PIB nominal a encore connu une hausse de 1,61 point, alors que le taux d'évolution des recettes fiscales a légèrement baissé passant de 14,01% à 13,65%.

Entre 2007 et 2009, le taux de pression fiscale a subi une baisse puisqu'il passe de 18,99% à 16,65%. Entre 2009 et 2010, il a amorcé une hausse pour se situer à 17,98% avant de remonter à 19,06% en 2011.

En 2011, l'Etat du Sénégal a pu satisfaire le critère de convergence de l'UEMOA, relatif au taux de pression fiscale qui doit être supérieur ou égal à 17%.

b) Les restes à recouvrer

La composition des restes à recouvrer sur impôts directs par comptable principal est retracée dans le tableau n°10 ci-dessous :

Tableau n°10 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle en 2011

En FCFA

Postes	Nature des produits	Restes à recouvrer au 01-janv-11	Droits pris en charge	Annulations de prises en charge	Total Droits constatés	Recouvrements Sur prises en charge	Restes à Recouvrer au 31/12/2011
	Années	1	2	3	4 = 1+2+3	5	6=4-5
Diourbel	Courante	0	47 515 320		47 515 320	25 422 178	22 093 142
	Antérieure	551 202 429	0		551 202 429	21 333 135	529 869 294
	Total	551 202 429	47 515 320	0	598 717 749	46 755 313	551 962 436
Fatick	Courante	0	0		0	0	0
	Antérieure	1 308 338 105	0	-204 238 964	1 104 099 141	9 889 664	1 094 209 477
	Total	1 308 338 105	0	-204 238 964	1 104 099 141	9 889 664	1 094 209 477
Kaolack	Courante	0	72 731 952		72 731 952	0	72 731 952
	Antérieure	4 058 736 417	0		4 058 736 417	28 053 326	4 030 683 091
	Total	4 058 736 417	72 731 952	0	4 131 468 369	28 053 326	4 103 415 043
Kolda	Courante	0	4 065 900		4 065 900	524 000	3 541 900
	Antérieure	389 341 480	0		389 341 480	8 978 035	380 363 445
	Total	389 341 480	4 065 900	0	393 407 380	9 502 035	383 905 345
Louga	Courante	0	0		0	0	0
	Antérieure	286 634 316	0	-5 515 388	281 118 928	41 859 063	239 259 865
	Total	286 634 316	0	-5 515 388	281 118 928	41 859 063	239 259 865
St-Louis	Courante	0	0		0	0	0
	Antérieure	4 758 183 605	0	-2 478 759	4 755 704 846	400 568 895	4 355 135 951
	Total	4 758 183 605	0	-2 478 759	4 755 704 846	400 568 895	4 355 135 951
Tamba	Courante	0	39 280 156		39 280 156	0	39 280 156
	Antérieure	90 875 995	6 607 022		97 483 017	6 960 822	90 522 195
	Total	90 875 995	45 887 178	0	136 763 173	6 960 822	129 802 351
Thiès	Courante	0	369 050 771		369 050 771	0	369 050 771
	Antérieure	8 129 052 659	0		8 129 052 659	176 395 723	7 952 656 936
	Total	8 129 052 659	369 050 771	0	8 498 103 430	176 395 723	8 321 707 707
Ziguinchor	Courante	0	46 082 580		46 082 580	4 651 850	41 430 730
	Antérieure	1 433 699 940	0		1 433 699 940	61 173 087	1 372 526 853
	Total	1 433 699 940	46 082 580	0	1 479 782 520	65 824 937	1 413 957 583
RGT	Courante	0	94 464 851 031	0	94 464 851 031	56 909 878 468	37 554 972 563
	Antérieure	101 830 601 901	0	0	101 830 601 901	1 735 571 310	100 095 030 591
	Total	101 830 601 901	94 464 851 031	0	196 295 452 932	58 645 449 778	137 650 003 154
Cumul	Courante	0	95 043 577 710	0	95 043 577 710	56 940 476 496	38 103 101 214
	Antérieure	122 836 666 847	6 607 022	-212 233 111	122 631 040 758	2 490 783 060	120 140 257 698
	Total	122 836 666 847	95 050 184 732	-212 233 111	217 674 618 468	59 431 259 556	158 243 358 912

Il convient de signaler que sur un total de droits constatés sur impôts directs par voie de rôle de 217,67 milliards de FCFA, un recouvrement sur droits pris en charge de 59,43 milliards de FCFA a été assuré par le Trésor, soit un taux de recouvrement de 27,30%.

La RGT a exécuté l'essentiel de ces recouvrements pour un montant de 58,64 milliards de FCFA, soit 98,67% du total.

Sur les restes à recouvrer au 31 décembre 2010 d'un montant de 122,84 milliards de FCFA, les apurements s'élèvent à 0,21 milliard de FCFA. Ces apurements concernent les Trésoreries paieries régionales de Fatick, Louga et Saint-Louis pour des montants respectifs de 204 238 964 FCFA, 5 595 388 FCFA et 2 478 759 FCFA.

Par ailleurs, la Cour a constaté qu'il n'y a pas eu de prises en charge aussi bien au titre des années antérieures qu'au titre de l'année courante au niveau de ces mêmes TPR.

La Cour a demandé au ministère de l'Economie et des Finances d'expliquer l'inexistence de prises en charge au titre de l'année courante en ce qui concerne les TPR de Fatick, Louga et Saint-Louis.

Le MEF soutient que la question a été tranchée, et instruction avait été donnée à tous les comptables supérieurs de l'Etat, de prendre en charge dans leur comptabilité, les impôts enrôlés des années suivant celle du transfert de la compétence de recouvrement.

La Cour rappelle les dispositions du décret n°2008-1224 du 30/10/2008 modifiant le décret n°2003-101 du 13/03/2003 portant règlement général sur comptabilité publique qui transfère la compétence du recouvrement des impôts directs d'Etat aux comptables de l'administration fiscale. Celles-ci prévoient bien que la responsabilité de la prise en charge des rôles incombe toujours aux comptables directs du Trésor et que les états de montants destinés à permettre cette prise en charge leur sont envoyés par l'intermédiaire de leur supérieur hiérarchique. Elle prend néanmoins acte de l'affirmation du MEF selon laquelle « la question a été tranchée » et attend de voir la traduction pratique de cette solution au plan comptable.

Au 31 décembre 2011, les restes à recouvrer s'élèvent à 158,24 milliards de FCFA.

La Cour a constaté que les restes à recouvrer au 31 décembre 2010 de la RGT qui étaient de 96 830 601 901 FCFA ont été repris en début de gestion 2011 pour 101 830 601 901 FCFA.

Concernant la TPR de Tambacounda, la Cour avait relevé que les restes à recouvrer au 31 décembre 2009 qui s'élevaient à 293 647 017 FCFA n'avaient pas été repris en début de gestion 2010. Le ministère de l'Economie et des Finances avait reconnu cette anomalie et s'était engagé à la corriger mais la Cour constate que cette correction n'a pas été effectuée.

Il s'y ajoute que les restes à recouvrer de cette TPR arrêtés à 2 334 000 FCFA au 31 décembre 2010 ont été repris en début de gestion 2011 pour 90 875 995 FCFA.

A la demande de la Cour de justifier l'absence de régularisation des restes à recouvrer pour la gestion 2010 de la TPR de Tambacounda et la non reprise exacte au 1^{er} janvier 2011 des restes à recouvrer du 31 décembre 2010 de la TPR de Tambacounda et de la RGT, le ministère de l'Economie et des Finances a répondu que cette question fera l'objet d'un réexamen et la réponse sera produite à la séance contradictoire.

Le MEF n'a pas fourni d'éléments de réponse à la séance contradictoire. Il a juste précisé que les vérifications sont en cours en ce qui concerne la TPR de Tambacounda.

La Cour recommande au MEF de procéder aux corrections nécessaires.

En outre, la Cour a constaté que le total des droits constatés pour la TPR de Louga est de 281 118 928 FCFA au lieu de zéro comme indiqué dans le tableau des restes à recouvrer figurant dans le CGAF à la page 43, même si cette omission n'a pas eu d'incidence sur les totaux arrêtés.

Le MEF a invoqué un problème de formule et produit un tableau des restes à recouvrer corrigé.

Le tableau n°11 ci-dessous illustre l'évolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle.

Tableau n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Gestions	2007	2008	2009	2010	2011
Restes à recouvrer au 31/12	92,65	111,57	118,64	117,75	158,24
Taux d'évolution en %	Na	20,42	6,34	-0,75	34,39

Le montant important des restes à recouvrer au 31 décembre 2011, qui s'élève à 158,24 milliards de FCFA, en augmentation de 34,39% par rapport à 2010, pose encore la question de l'apurement des cotes des comptables assignataires déjà évoquée par la Cour dans ses précédents rapports.

La Cour a demandé au ministère de l'Economie et des Finances d'expliquer la forte augmentation du montant des restes à recouvrer entre 2010 et 2011.

Le MEF explique cette situation par le fait que, avec le transfert du recouvrement à la DGID, les comptables du Trésor n'avaient pas pris en charge les rôles d'impôts et que les versements opérés par les receveurs de la DGID étaient imputés directement au budget de l'Etat. Il précise que les montants imputés directement au budget, du fait des difficultés d'individualisation, n'ont pas été portés en réduction de prise en charge.

Il découle des explications du MEF que la forte augmentation des restes à recouvrer provient d'un défaut de prise en charge des rôles au titre de la gestion 2010 dont la régularisation est intervenue en 2011. Hormis le fait que les recouvrements pour le compte de la gestion 2010, directement imputés au budget, ne sont pas portés en diminution des prises en charge correspondantes, la Cour s'interroge sur la portée d'une prise en charge des rôles effectuée à postériori.

1.2.1.2 Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont exécutées à hauteur de 37,10 milliards de FCFA, soit une hausse de 3,66 milliards de FCFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 33,44 milliards de FCFA.

A– Comparaison entre prévisions et exécution des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont été prévues à 44,80 milliards de FCFA et exécutées à 37,10 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 82,81%.

Le tableau n°12 ci-après compare les prévisions et les réalisations des principales recettes non fiscales.

Tableau n°12: Ecart entre prévisions et exécutions des recettes non fiscales en 2011

En milliards de FCFA

Nature de la recette non fiscale	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution (%)
1. Revenu entrep. et dom.	16,40	10,59	-5,81	64,57
Revenu de l'entreprise	0,00	0,19	0,19	Na
Immobilier	11,10	4,66	-6,44	41,98
Forestier	0,70	1,77	1,07	252,86
Maritime	0,90	0,44	-0,46	48,89
Minier	3,20	3,34	0,14	104,38
Mobilier	0,50	0,19	-0,31	38,00
2. Droits et frais adm.	0,10	0,75	0,65	750,00
Recettes diverses des services	0,10	0,18	0,08	180,00
Autres recettes des services	0,00	0,57	0,57	Na
3. Amendes et cond. Pécun.	0,10	0,25	0,15	250,00
4. Produits financiers	20,00	24,35	4,35	121,75
Dividendes	18,00	14,31	-3,69	79,50
Intérêts de placement	2,00	2,14	0,14	107,00
Commissions BCEAO	0,00	7,88	7,88	Na
Autres produits financiers	0,00	0,02	0,02	Na
5. Autres recettes non fiscales	8,20	1,16	-7,04	14,15
Total des recettes non fiscales	44,80	37,10	-7,7	82,81

La moins-value de 7,70 milliards de FCFA enregistrée dans le recouvrement des recettes non fiscales est essentiellement imputable aux postes « autres recettes non fiscales » et « revenu de l'entreprise et du domaine » qui affichent des moins-values respectives de 7,04 et 5,81 milliards de FCFA. Des plus-values ont été enregistrées au niveau des « produits financiers », des « droits et frais administratifs » et des « amendes et condamnations pécuniaires » pour des montants respectifs de 4,35 milliards de FCFA, 0,65 milliard de FCFA et 0,15 milliard de FCFA.

Les « produits financiers » et le « revenu de l'entreprise et du domaine » enregistrent les principales réalisations avec respectivement 24,35 milliards de FCFA et 10,59 milliards de FCFA, soit 94,18% du total des recouvrements.

La Cour constate que les recouvrements au titre des commissions BCEAO s'élèvent à 7,88 milliards de FCFA alors que les prévisions à ce poste sont nulles.

A la demande de la Cour de lui fournir le détail et la nature des recouvrements au titre des commissions BCEAO, le ministère de l'Economie et des Finances a produit l'extrait du grand livre du compte 91.724.04 « Commissions BCEAO ». Ce compte enregistre selon le MEF, les dividendes versés par la BCEAO ainsi que les commissions prélevées sur les opérations exécutées avec l'extérieur au profit de l'Etat du Sénégal.

Les intitulés utilisés dans l'extrait du grand livre ne renseignent pas sur la nature exacte des opérations qui ont été à la base de ces recouvrements.

Par ailleurs, les dividendes versés par la BCEAO à l'Etat ayant été enregistrés à ce compte, la Cour recommande au MEF de les imputer au compte approprié, soit 724.01 « Dividendes ».

B - Evolution des différentes recettes non fiscales

L'évolution des recettes non fiscales est retracée dans le tableau n°13 ci-dessous :

Tableau n°13 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales sur la période 2007-2011

En milliards de FCFA

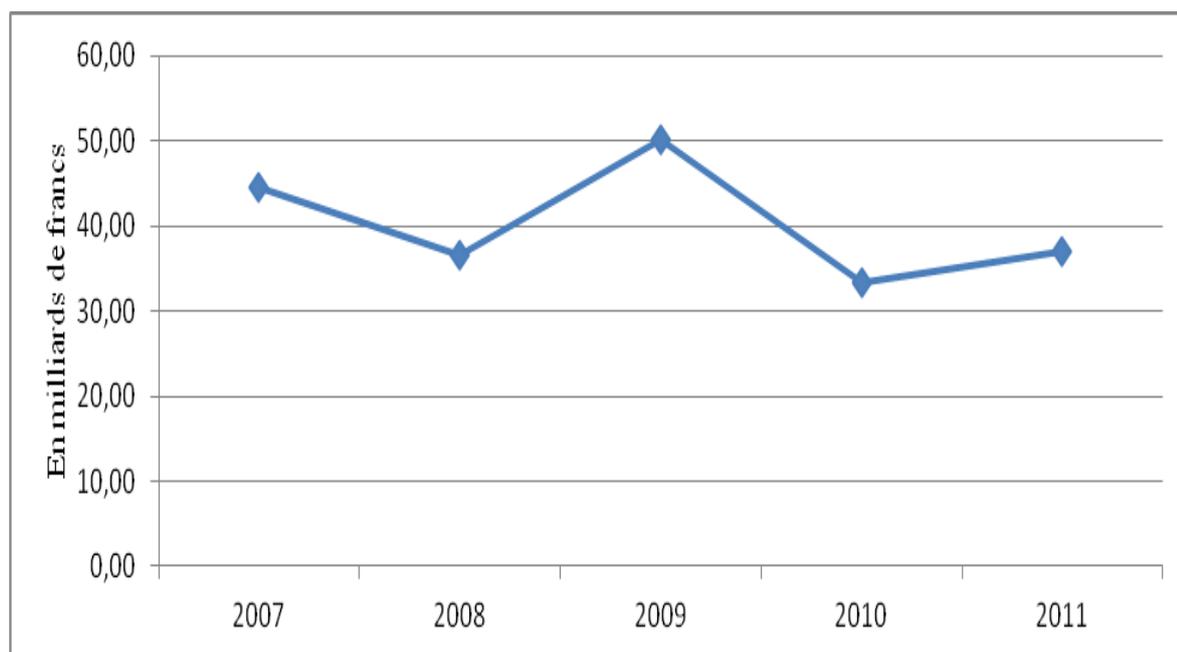
Nature de la recette	2007	2008	2009	2010	2011	Taux d'évolution 11/10 en %
Revenu de l'entreprise et du domaine	5,5	4,84	19,20	12,38	10,59	-14,46
Droits et frais administratifs	0,8	1,11	0,82	0,67	0,75	11,94
Amendes et condamnations pécuniaires	0,1	0,20	3,37	0,20	0,25	25,00
Produits financiers	32,9	23,78	26,00	19,33	24,35	25,97
Autres recettes non fiscales	5,3	6,70	0,76	0,86	1,16	34,88
Total recettes non fiscales	44,60	36,63	50,15	33,44	37,10	10,94
Taux d'évolution %	Na	-17,87	36,91	-33,32	10,94	

Globalement, sur la période 2007 - 2011, l'évolution des recettes non fiscales est contrastée, alternant croissance et régression. En effet, si elles ont diminué en 2008 de 7,97 milliards de FCFA, ces recettes ont par la suite connu une hausse de 13,52 milliards de FCFA en 2009 puis une baisse de 16,71 milliards de FCFA en 2010 avant de connaître une nouvelle hausse de 3,66 milliards de FCFA en 2011.

Les postes qui ont connu des taux d'évolution positifs entre 2010 et 2011 sont, par ordre d'importance, les « autres recettes non fiscales », les « produits financiers », les « amendes et condamnations pécuniaires » et les « droits et frais administratifs » avec respectivement 34,88%, 25,97%, 25% et 11,94%. En revanche, les revenus de l'entreprise et du domaine ont enregistré une évolution négative avec un taux de 14,46%.

Le graphique n°6 ci-dessous retrace l'évolution des recettes non fiscales de 2007 à 2011.

Graphique n°6 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2007 à 2011



Sur la période 2007 à 2011, les recettes non fiscales ont évolué en alternant croissance et régression.

La Cour a constaté une incohérence sur le recouvrement des autres recettes non fiscales. En effet, le montant des recouvrements inscrit à l'état de développement des recettes à la page 33 du PLR est de 1 162 105 879 FCFA au 31 décembre 2011 tandis que sur le document « voies et moyens des recettes » pour la deuxième loi de finances rectificative, ces mêmes recouvrements s'élèvent à 1 900 000 000 FCFA au 30 septembre 2011.

A la demande de la Cour d'expliquer le fait que les recouvrements définitifs des « autres recettes non fiscales » qui figurent au PLR soient inférieurs aux réalisations effectuées au même poste figurant sur le document « Recettes - voies et moyens » pour la deuxième LFR au 30 septembre 2011, le MEF a répondu que les recouvrements au 30/09/2011 concernent aussi bien les recouvrements que les attendus.

La Cour estime que les « attendus » ne peuvent être considérés comme des réalisations de recettes. Elle recommande au MEF de veiller à une bonne évaluation des recettes afin de ne pas contrarier la sincérité des prévisions de recettes arrêtées par le Parlement.

1.2.1.3- Les autres recettes

En 2011, les autres recettes sont exécutées à hauteur de 636,09 milliards de FCFA, soit une hausse de 384,79 milliards de FCFA par rapport à la gestion précédente où elles s'établissaient à 251,30 milliards de FCFA.

A– Comparaison entre prévisions et exécution des autres recettes

Le tableau n°14 ci-après compare les prévisions et les réalisations des autres recettes.

Tableau n°14: Ecart entre prévisions et exécutions des autres recettes en 2011

En milliards de FCFA

Nature de la recette	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (2)-(1)	Taux d'exécution en %
Dons budgétaires	37,3	37,8	0,5	101,34
Recettes exceptionnelles	62	84,06	22,06	135,58
Remboursements de prêts rétrocedés	3	1,16	-1,84	38,67
Emprunts intérieurs*	418,64	494,45	75,81	118,11
Emprunts programmes	39,3	18,62	-20,68	47,38
Total	560,24	636,09	75,85	113,54

*Y compris le financement du déficit de 47,21 milliards de FCFA

Les dons ont été exécutés à hauteur de 37,80 milliards de FCFA pour des prévisions de 37,30 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 101,34%.

Les recettes exceptionnelles ont été exécutées à hauteur de 84,06 milliards de FCFA pour des prévisions de 62 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 135,58%. Elles sont composées, pour l'essentiel, des remises et annulations de dette pour 60,68 milliards de FCFA et des autres recettes exceptionnelles pour 22,72 milliards de FCFA.

A la demande de la Cour, le ministère de l'Economie et des Finances a produit l'extrait du grand livre du compte 91.769.99 « autres recettes exceptionnelles ». L'exploitation de ce document a permis de constater que le montant total de 22 150 651 434 FCFA arrêté sur la fiche détail poste est différent de celui retracé dans la situation d'exécution budgétaire qui est de 22 721 598 736 FCFA. Le MEF impute cet écart à la non prise en compte, lors de l'élaboration de la fiche détail poste, d'opérations effectuées au cours de la période complémentaire.

La fiche détail poste, établie le 10/04/2013 par la RGT, intègre bien les opérations effectuées lors de la période complémentaire. La Cour recommande au MEF de veiller à l'exactitude du montant total des recouvrements portés aux comptes de recettes.

Les remboursements de prêts rétrocedés ont été exécutés pour 1,16 milliard de FCFA sur des prévisions de 3 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 38,67%.

Les autres recettes comprennent également les emprunts intérieurs pour 494,45 milliards de FCFA sur des prévisions de 418,64 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 118,11% et les emprunts programmes pour 18,62 milliards de FCFA sur des prévisions de 39,30 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 47,38%.

B - Evolution des autres recettes

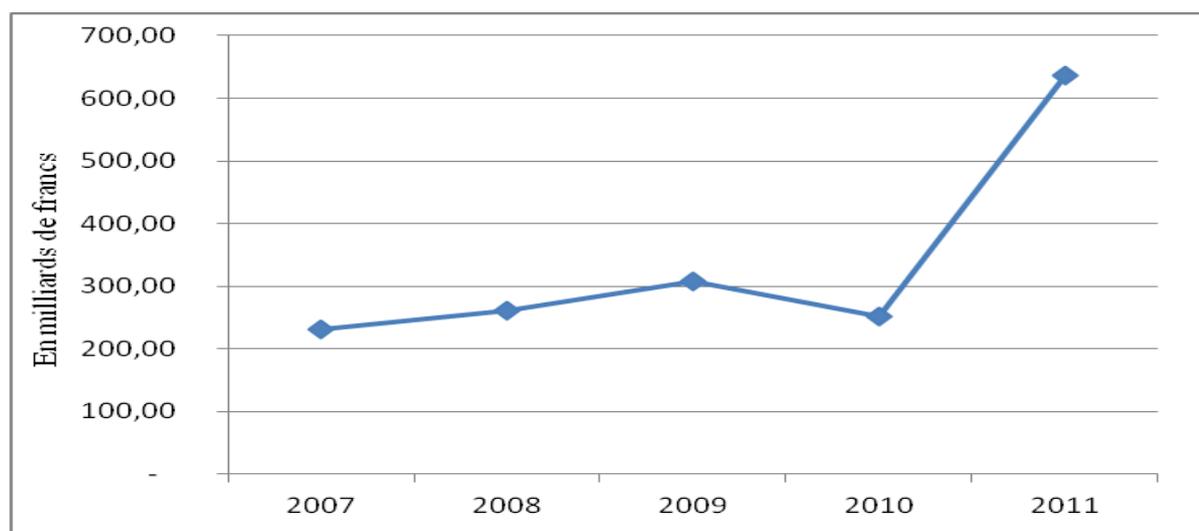
L'évolution des autres recettes est retracée dans le tableau n°15 ci-dessous :

Tableau n°15 : Evolution de l'exécution des autres recettes sur la période 2007-2011*En milliards de FCFA*

Nature de la recette	2007	2008	2009	2010	2011	Taux d'évolution 2011/2010 en %
Dons budgétaires	52,62	20,70	129,58	11,94	37,80	216,58
Recettes exceptionnelles	60,19	208,11	74,15	98,06	84,06	-14,28
Remboursements de prêts rétrocédés	4,70	7,28	2,78	3,36	1,16	-65,48
Emprunts intérieurs	113,87	25,00	100,55	108,23	494,45	356,85
Emprunts programmes	-	-	-	29,71	18,62	-37,33
Total	231,38	261,09	307,06	251,30	636,09	153,12

Entre 2007 et 2009, les autres recettes ont connu une hausse de 75,68 milliards de FCFA, passant de 231,38 milliards de FCFA à 307,06 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 32,71%. En 2010, elles ont subi une baisse de 55,76 milliards de FCFA en valeur absolue et 18,16% en valeur relative. En 2011, ces recettes ont connu une importante augmentation de 384,79 milliards de FCFA. Cette hausse est due principalement aux emprunts intérieurs qui sont passés de 108,23 milliards de FCFA à 494,45 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 356,85%.

Le graphique n°7 ci-dessous retrace l'évolution des autres recettes de 2007 à 2011.

Graphique n°7 : Evolution des autres recettes de 2007 à 2011

Sur la période 2007 à 2009, les autres recettes ont régulièrement augmenté. Elles enregistrent un repli en 2010 avant de connaître une hausse exceptionnelle en 2011.

La Cour a constaté une incohérence sur les montants encaissés au titre des emprunts programmes. Ainsi, le montant des encaissements inscrit à l'état de développement des recettes à la page 33 du PLR est de 18 623 739 001 FCFA au 31 décembre 2011 tandis que sur le document « Recettes - voies et moyens » pour la deuxième loi de finances rectificative, ces mêmes encaissements s'élèvent à 24 500 000 000 FCFA au 30 septembre 2011.

A la demande de la Cour d'expliquer le fait que les recouvrements définitifs des « emprunts programmes » qui figurent au PLR soient inférieurs aux réalisations effectuées au même poste figurant sur le document « Recettes - voies et moyens » pour la deuxième LFR au 30 septembre 2011, le MEF a répondu que les recouvrements au 30/09/2011 concernent aussi bien les recouvrements que les attendus.

La Cour estime que les « attendus » ne peuvent être considérés comme des réalisations de recettes et qu'une telle pratique peut contrarier la sincérité des prévisions de recettes arrêtées par le Parlement.

Par ailleurs, à la page 7 du PLR, la Cour constate que le tableau portant évolution des dépenses et des recettes hors emprunts et subventions comporte des incohérences.

En effet, sur la première ligne de ce tableau, le montant des recettes hors subventions et emprunts pour la gestion 2008, qui s'établit à 1331,68 milliards de FCFA, intègre les emprunts intérieurs d'un montant de 25 milliards de FCFA.

En outre, les montants des recettes hors subventions et emprunts pour les gestions 2010 et 2011 sont arrêtés respectivement à 1180,13 et 1337,68 milliards de FCFA. Ces montants, contrairement à ceux des autres gestions auxquels ils sont rapprochés, n'intègrent pas les recettes exceptionnelles recouvrées qui s'élèvent respectivement à 98,06 et 84,06 milliards de FCFA.

A la demande de la Cour de corriger les montants des recettes hors subventions et emprunts figurant dans le tableau n°2 de la page 7 du PLR et par conséquent de revoir les taux d'évolution y relatifs, le MEF a modifié le libellé de la ligne « montant des recettes hors subventions et emprunts » en « montant des recettes hors subventions, emprunts et recettes exceptionnelles » aux fins d'avoir des variables comparables sur la période 2007-2011.

La Cour constate que la correction des montants des recettes hors subventions, emprunts et recettes exceptionnelles a été faite pour les gestions 2007 et 2008 dans la nouvelle version du PLR. Cependant, le montant de 1129,87 milliards de FCFA de la gestion 2009 intègre encore des recettes exceptionnelles d'un montant de 74,15 milliards de FCFA.

Il s'y ajoute que le montant total des recettes hors dons et emprunts arrêté à 1440,36 milliards de FCFA au tableau n°9 de la page 18 de la nouvelle version du PLR intègre les emprunts programmes d'un montant de 18,62 milliards de FCFA.

La Cour recommande au MEF de procéder aux corrections nécessaires.

Par ailleurs, la Cour remarque que dans le calcul du ratio « taux de couverture des dépenses par les recettes propres » au tableau n°3 de la page 7 du PLR, la grandeur « recettes propres » renvoie à la somme des recettes fiscales et des recettes non fiscales.

Cependant, les montants répertoriés sur la ligne « recettes propres, dons et emprunts budgétaires » intègrent, dans les recettes propres, les recettes exceptionnelles et les remboursements de prêts rétrocédés pour les gestions 2008 à 2011.

A la demande de la Cour de mettre en conformité les intitulés du tableau n°3 du PLR avec les montants arrêtés, le MEF a modifié la ligne « recettes propres, dons et emprunts budgétaires » en « recettes fiscales, non fiscales, exceptionnelles, dons et emprunts budgétaires ».

1.2.1.4 – Exécution des recettes par comptable principal

La situation d'exécution des recettes internes par comptable principal de 2007 à 2011 est indiquée dans le tableau n°16 ci-après :

Tableau n°16 : Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal de 2007 à 2011

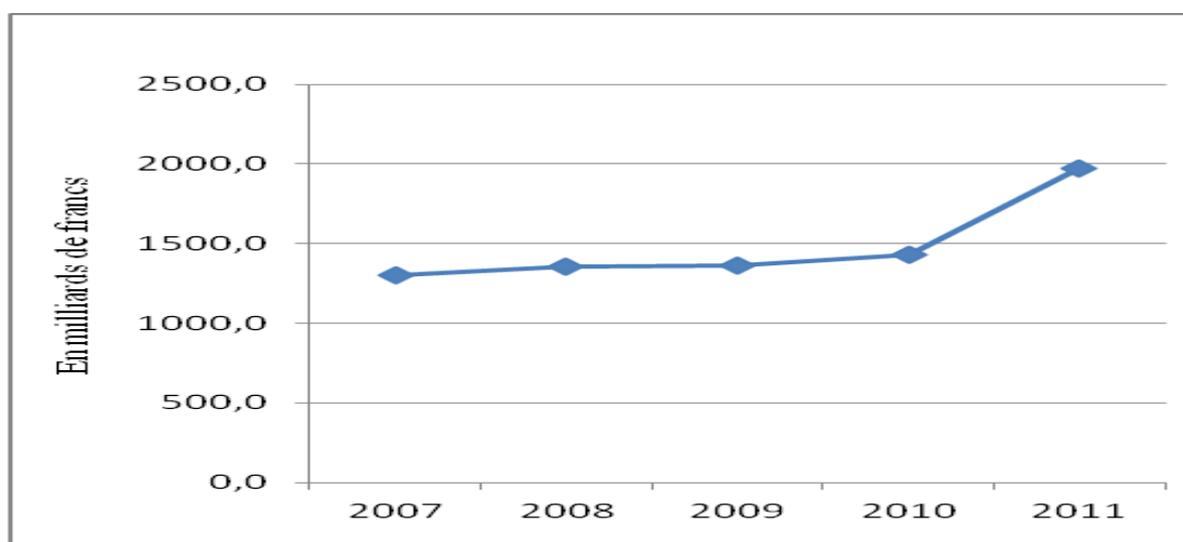
En milliards FCFA

Comptables	2007	2008	2009	2010	2011	Part dans les recettes de 2011 en %
RGT	1269,2	1320,9	1328,8	1393,1	1933,3	98,01
Ziguinchor	2,1	2,3	2,4	2,5	2,4	0,12
Kolda	1,4	1,3	1,5	1,9	2,6	0,13
Diourbel	1,4	1,7	1,6	2,0	2,2	0,11
Saint-Louis	5,3	5,7	5,6	7,0	7,9	0,40
Tambacounda	3,0	3,1	3,3	4,4	5,3	0,27
Kaolack	5,2	5,1	3,8	3,9	4,3	0,22
Fatick	1,5	1,2	1,2	1,8	2,2	0,11
Thiès	13,0	9,9	10,5	10,2	10,9	0,55
Louga	1,2	1,2	1,2	1,3	1,5	0,08
Total	1303,2	1352,4	1360,0	1428,1	1972,6	100
Evolution en %	Na	3,78	0,56	5,01	38,13	

Les recettes effectives internes sont recouvrées par le Receveur général du Trésor à hauteur de 98,01%. Il est suivi des comptables de Thiès avec 0,55% et de Saint-Louis avec 0,40%. Les parts les plus faibles sont enregistrées au niveau des Trésoreries paieries régionales de Louga avec 0,08%, de Fatick et de Diourbel avec la même part de 0,11%.

Le graphique n°8 ci-dessous illustre l'évolution des recettes recouvrées par les comptables principaux.

Graphique n°8: Evolution des recettes recouvrées par les comptables principaux de 2007 à 2011



Entre 2007 et 2011, les recettes internes effectives augmentent de manière régulière. En 2011, elles enregistrent une hausse importante puisqu'elles sont passées de 1428,1 milliards de FCFA à 1972,6 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 38,13%.

1.2.2 – Les recettes externes

Prévues pour 267,50 milliards de FCFA, elles sont exécutées à hauteur de 276,57 milliards de FCFA dont 175,49 milliards de FCFA en emprunts et 101,08 milliards de FCFA en subventions, soit un taux d'exécution global de 103,39%.

Sur un total de recettes arrêtées à 2249,19 milliards de FCFA, la part des recettes externes dans le budget général représente 12,30%.

Il convient de rappeler que malgré leur enregistrement dans le budget général, le Trésor n'est pas comptable assignataire de ces recettes.

2 - Dépenses du budget général

Prévues à 2057,62 milliards de FCFA par la loi n°2010-16 du 15 décembre 2010 portant loi de finances initiale pour l'année 2011, les dépenses du budget général ont été portées à 2257,98 milliards de FCFA par la loi n°2011-16 du 08 juillet 2011 portant première loi de finances rectificative, soit une augmentation de 200,36 milliards de FCFA. La loi n°2011-22 du 31 décembre 2011 relative à la deuxième loi de finances rectificative pour l'année 2011 a ramené ce montant à 2171,74 milliards de FCFA soit une baisse de 86,24 milliards de FCFA.

Les réalisations de dépenses du budget général s'établissent à 2094,41 milliards de FCFA pour des prévisions de 2171,14 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 96,44%.

Elles sont constituées de dépenses exécutées par le Trésor pour un montant de 1817,84 milliards de FCFA et de dépenses d'investissements sur ressources externes pour 276,57 milliards de FCFA.

Les prévisions et les dépenses effectives du budget général sont indiquées, par titre, au tableau n°17 ci-dessous.

Tableau n°17: Prévisions et réalisations des dépenses du budget général

En milliards de FCFA

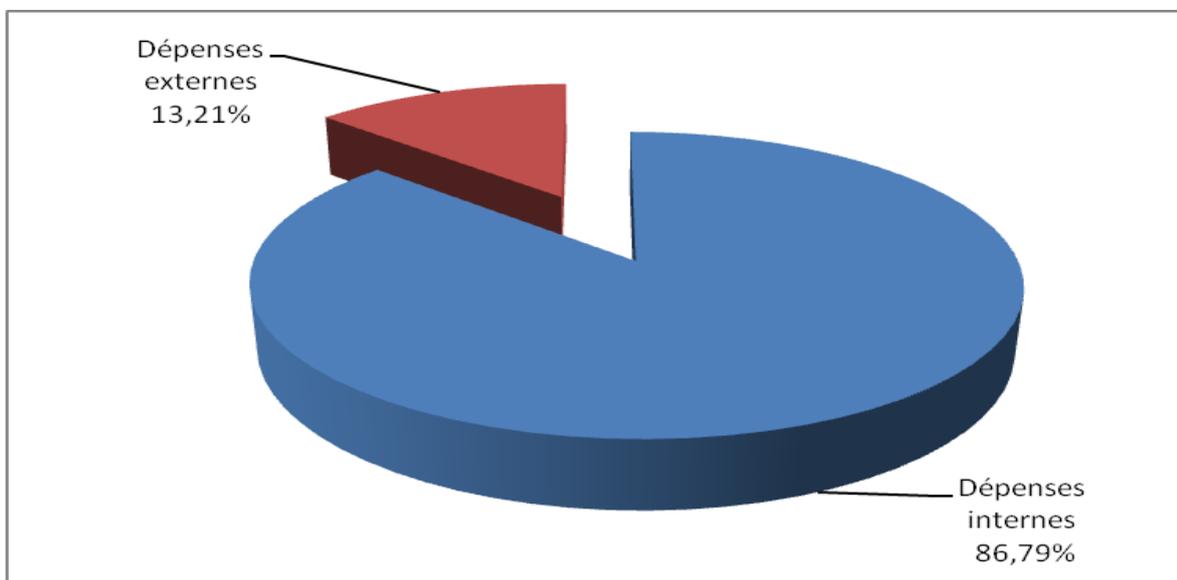
Nature de la dépense	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecart (3) = (1) - (2)	Part sur les dépenses du budget général (%)
A-Dépenses sur ressources internes	1 904,24	1 817,84	86,40	86,79
Titre 1 Dette publique	362,94	281,01	81,94	13,42
Titre 2 Personnel	416,00	422,86	- 6,86	20,19
Titre 3 Fonctionnement	301,38	286,57	14,81	13,68
Titre 4 Autres transferts courants	315,82	319,67	- 3,85	15,26
Titre 5 et 6 Investissement	508,10	507,73	0,37	24,24
B- Dépenses sur ressources externes	267,50	276,57	- 9,07	13,21
Total budget général (A+B)	2 171,74	2 094,41	77,33	100,00

Les prévisions de dépenses, d'un montant de 2171,74 milliards de FCFA, ont été exécutées à 2094,41 milliards de FCFA, soit un écart positif de 77,33 milliards de FCFA. Les dépenses sur ressources internes s'établissent à 1817,84 milliards de FCFA sur des prévisions de 1904,24 milliards de FCFA soit un écart positif de 86,40 milliards de FCFA. Prévues à 267,50 milliards de FCFA et réalisées à 276,57 milliards de FCFA, les dépenses sur ressources externes dégagent un écart négatif de 9,07 milliards de FCFA.

Les dépenses sur ressources internes représentent 86,79% du budget général, celles sur ressources externes représentent 13,21%.

Le graphique n°9 ci-dessous illustre cette répartition.

Graphique n°9: Répartition des dépenses du budget général



2.1 - Prévisions de dépenses des lois de finances pour 2011

Arrêtées par la loi de finances initiale à 2057,62 milliards de FCFA, les prévisions de dépenses du budget général ont été modifiées par la première loi de finances rectificative qui les a portées à 2257,98 milliards de FCFA. Ce montant a été réduit à 2171,74 milliards de FCFA par la deuxième loi de finances rectificative.

2.1.1 - La loi de finances initiale

Au titre de l'année budgétaire 2011, les prévisions de dépenses du budget général estimées à 2057,62 milliards de FCFA, sont réparties en dépenses sur ressources internes pour 1776,62 milliards de FCFA et en dépenses sur ressources externes pour 281 milliards de FCFA, soit respectivement 86,34% et 13,66% du total.

Comparées à celles de 2010 qui s'élevaient à 1868,22 milliards de FCFA, les prévisions de dépenses du budget général pour l'année 2011 sont en hausse de 189,40 milliards de FCFA, soit 10,14 % en valeur relative.

2.1.1.1- Dépenses sur ressources internes

La dette publique a été évaluée à 254,73 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale contre 189,13 milliards de FCFA pour 2010, soit une hausse de 65,60 milliards de FCFA représentant un taux d'évolution de 34,68%. Les prévisions relatives à la dette extérieure s'élèvent à 167,14 milliards de FCFA et celles relatives à la dette intérieure à 87,59 milliards de FCFA.

Les dépenses de personnel sont prévues à 416 milliards de FCFA par la loi de finances initiale contre 396,80 milliards de FCFA en 2010, soit une augmentation de 19,20 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4,84% en valeur relative.

Les autres dépenses courantes sont évaluées à 588,19 milliards de FCFA par la loi de finances initiale, contre 587,49 milliards de FCFA pour 2010, soit une augmentation de 0,7 milliard de FCFA en valeur absolue et 0,12% en valeur relative. Elles sont constituées des dépenses de fonctionnement pour 349,83 milliards de FCFA et des autres transferts courants pour 238,36 milliards de FCFA.

Concernant les dépenses courantes, la Cour a procédé au pointage des services votés et des mesures nouvelles retracés dans la loi de finances initiale pour la gestion 2011 publiée au Journal officiel. Le rapprochement de ces montants avec les crédits mis en place dans le PLR et le CGAF a permis de constater des différences, comme le montre le tableau n°18 suivant.

Tableau n°18 : Ecarts entre les montants des crédits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF

En FCFA

Section	Titre	Montant LFI JO	Montant (PLR-CGAF)	Différences
31	2	17 164 914 800	17 164 974 800	-60 000
34	2	15 714 525 480	16 714 525 480	1 000 000 000
36	2	89 069 440	89 059 440	10 000
54	4	0	24 902 337 000	-24 902 337 000

La Cour a demandé au ministère de l'Economie et des Finances d'expliquer les différences constatées entre les montants des crédits de la LFI d'une part, et ceux du PLR et du CGAF d'autre part, en ce qui concerne les mêmes titres des mêmes sections.

En réponse, le MEF précise que les montants inscrits dans le PLR et le CGAF sont exactement les mêmes que ceux retracés dans les documents adoptés par le Parlement, promulgués par le Président de la République et transmis à la Cour.

La Cour rappelle que seuls les documents adoptés par le Parlement, promulgués par le Président de la République et publiés au Journal officiel, font foi. Elle précise, en outre, n'avoir pas reçu la loi de finances initiale adoptée par le Parlement et promulguée par le Président de la

République. Elle recommande au MEF d'harmoniser le contenu des différents documents devant servir à l'élaboration du RELF.

Les dépenses d'investissement sur ressources internes prévues en LFI s'élèvent à 517,70 milliards de FCFA contre 421,50 milliards de FCFA en 2010, soit une augmentation de 96,20 milliards de FCFA en valeur absolue et de 22,82% en valeur relative.

Les crédits de paiements ouverts sont composés de crédits d'investissement exécutés par l'Etat pour 150,64 milliards de FCFA et de transferts en capital pour 367,06 milliards de FCFA.

La Cour a constaté que la LFI n°2010-16 du 15 décembre 2010 a ouvert des crédits de paiement pour le ministère de l'Energie (page 748 de la LFI), au titre des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat et des transferts en capital, pour des montants respectifs de 3 982 000 000 FCFA et de 7 018 000 000 FCFA. Cependant, ces dotations ne figurent ni à l'annexe 2 du PLR (page 39 à 40) portant situation d'exécution des dépenses du budget général, ni au tableau de développement des dépenses par titre et par ministère du CGAF (page 51 et 52).

La Cour a demandé au ministère de l'Economie et des Finances d'expliquer la non présentation, à la colonne réservée à la LFI et avant l'intervention d'une LFR, des crédits ouverts pour le ministère de l'Energie dans le PLR et dans le CGAF.

En réponse, le MEF soutient que le ministère de l'Energie a été supprimé à la suite du réaménagement intervenu le 06 octobre 2010, soit quelques jours avant le dépôt du projet de Loi de Finances pour l'année 2011 à l'Assemblée nationale. Il précise que les crédits de fonctionnement de ce ministère ont été transférés au ministère de la Coopération internationale, des Transports aériens et des Infrastructures et de l'Energie au moment de la finalisation du projet de LF. Il informe également que les crédits d'investissement ont été maintenus en attendant la prise du décret de répartition des services de l'Etat.

La Cour estime que la dotation en crédits de la section 47, supprimée avant le dépôt du projet de LF pour 2011, ne se justifie pas. Le MEF doit néanmoins tirer conséquence de cette dotation en retraçant les crédits ouverts par la LFI à la section 47 dans la situation d'exécution de l'annexe 2 du PLR à la colonne LFI.

Les autorisations de programme sont passées de 3419,69 milliards de FCFA en 2010 à 3849,20 milliards de FCFA en 2011, soit une hausse de 429,51 milliards de FCFA en valeur absolue et 12,56% en valeur relative.

2.1.1.2 - Dépenses sur ressources externes

Les financements acquis sont évalués dans la loi de finances initiale à 2460,41 milliards de FCFA dont 1337,05 milliards de FCFA d'emprunts et 1123,36 milliards de FCFA de subventions. Ils sont en baisse de 2,13% par rapport à 2010 où ils étaient de 2514,04 milliards de FCFA.

Les prévisions de tirage ont été estimées à 281 milliards de FCFA contre 273,30 milliards de FCFA pour l'année 2010, soit une hausse de 7,70 milliards de FCFA en valeur absolue et 2,82% en valeur relative.

Elles sont réparties en emprunts pour 156 milliards de FCFA et en subventions pour 125 milliards de FCFA.

Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

Tableau n°19: Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2011

En FCFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Primaire	62 130 000 000	33 669 000 000	95 799 000 000	34,09
Secondaire	39 033 000 000	13 635 000 000	52 668 000 000	18,75
Tertiaire	25 849 000 000	11 223 000 000	37 072 000 000	13,19
Quatenaire	28 988 000 000	66 473 000 000	95 461 000 000	33,97
Total	156 000 000 000	125 000 000 000	281 000 000 000	100

Les prévisions de dépenses d'investissement sur ressources extérieures, d'un montant total de 281 milliards de FCFA, sont allouées au secteur primaire pour 95,80 milliards de FCFA, soit 34,09%, au secteur quaternaire pour 95,46 milliards de FCFA, soit 33,97%, au secteur secondaire pour 52,67 milliards de FCFA, soit 18,75% et au secteur tertiaire pour 37,07 milliards de FCFA, soit 13,19%.

2.1.2 - Les lois de finances rectificatives

La première loi de finances rectificative n°2011-16 du 08 juillet 2011 a porté les charges du budget général à 2257,98 milliards de FCFA, soit une hausse de 200,36 milliards de FCFA par rapport à la LFI. La deuxième loi de finances rectificative n°2011-22 du 31 décembre 2011, les a ramenées à 2171,74 milliards de FCFA, soit une baisse de 86,24 milliards de FCFA par rapport à la LFR1.

2.1.2.1- Dépenses sur ressources internes

Prévues à 1776,62 milliards de FCFA par la LFI, les dépenses du budget général sur ressources internes ont été revues à la hausse par la première LFR pour un montant de 1976,98 milliards de FCFA, soit une augmentation de 200,36 milliards de FCFA. La deuxième LFR a diminué le montant de ces dépenses de 72,74 milliards de FCFA pour les ramener à 1904,24 milliards de FCFA.

Les dépenses relatives à la dette publique ont été modifiées par la première LFR. Elles sont passées de 254,73 milliards de FCFA à 358,59 milliards de FCFA, soit une hausse de 103,86 milliards de FCFA. La deuxième LFR a maintenu cette tendance haussière en les portant à 362,94 milliards de FCFA, soit une augmentation de 4,35 milliards de FCFA.

Les dépenses de personnel n'ont pas été modifiées.

Les dépenses de fonctionnement ont été modifiées successivement à la baisse par la LFR1 et par la LFR 2. Elles ont été ramenées respectivement à 318,71 milliards de FCFA et à 301,38 milliards de FCFA soit des diminutions de 31,12 milliards de FCFA et 17,33 milliards de FCFA.

La LFR1 a fait passer les dépenses de transferts courants à 309,49 milliards de FCFA, soit une hausse de 71,13 milliards de FCFA par rapport à la LFI. La LFR2 a maintenu cette tendance avec une variation de 6,33 milliards de FCFA, portant le montant de ces dépenses à 315,82 milliards de FCFA.

Les investissements exécutés par l'Etat ont été ramenés à 136,33 milliards de FCFA par la LFR1 et à 134,86 milliards de FCFA par la LFR2, soit des baisses successives de 14,31 et de 1,47 milliards de FCFA.

Les transferts en capital ont été portés à 437,86 milliards de FCFA par la LFR1 puis ramenés à 373,24 milliards de FCFA par la LFR2. Les variations apportées par les LFR 1 et 2 se chiffrent respectivement à 70,8 et à - 64,62 milliards de FCFA.

Les prévisions définitives s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dette publique : 362,94 milliards de FCFA ;
- Dépenses de personnel : 416 milliards de FCFA ;
- Dépenses de fonctionnement : 301,38 milliards de FCFA ;
- Dépenses de transfert : 315,82 milliards de FCFA ;
- Dépenses d'investissement sur ressources internes : 508,10 milliards de FCFA.

La Cour a constaté des discordances entre les différents documents comptables rendus par le MEF. A cet égard, comme pour la LFI, la Cour a procédé au pointage des services votés et des mesures nouvelles retracés dans la première loi de finances rectificative pour la gestion 2011.

Ainsi la sommation des crédits de paiement et des prévisions de tirage du titre 5 figurant à l'annexe 5 de la LFR1 s'établit à 417 325 256 575 FCFA. Ce montant est confirmé aux pages 5 et 10 du PLR. En revanche, il ressort à 417 310 256 575 FCFA aux pages 47 du PLR et 51 du CGAF.

De même, au vu de l'annexe 5 de la LFR1 et des tableaux figurant aux pages 5 et 10 du PLR, les prévisions de dépenses de transfert en capital (titre 6) s'élèvent à 437 865 743 425 FCFA alors qu'elles sont de 437 880 743 425 FCFA aux pages 47 du PLR et 52 du CGAF.

Le tableau n°20 suivant donne les détails de ces différences.

Tableau n°20: Discordances entre les montants inscrits à la LFR1, au PLR et au CGAF*En FCFA*

Intitulés	LFR1	PLR		CGAF
	Pages 57 à 60	Pages 5 et 10	Page 47	Pages 51 et 52
Total Titre 5	417 325 256 575	417 325 256 575	417 310 256 575	417 310 256 575
Total Titre 6	437 865 743 425	437 865 743 425	437 880 743 425	437 880 743 425

Après analyse, la Cour a constaté que ces différences proviennent du traitement différencié des dépenses d'investissement du ministère de l'Economie et des Finances (section 43).

Ainsi, à la page 58 de la LFR1, les prévisions de dépenses d'investissement du MEF pour les titres 5 et 6 s'élèvent respectivement à 24 908 311 575 FCFA et 165 975 934 365 FCFA. Or, à la page 39 du PLR et aux pages 51 et 52 du CGAF, ces prévisions ressortent respectivement à 24 893 311 575 FCFA et 165 990 934 365 FCFA.

Il résulte de ces différences un écart de 15 000 000 FCFA qui se compense entre les deux titres, comme illustré par le tableau n°21 suivant :

Tableau n°21 : Ecarts constatés entre la LFR1, le PLR et le CGAF à la section 43*En FCFA*

Intitulés	LFR1	PLR/CGAF	Ecarts
Titre 5	24 908 311 575	24 893 311 575	15 000 000
Titre 6	165 975 934 365	165 990 934 365	- 15 000 000
Total	190 884 245 940	190 884 245 940	-

A la demande de la Cour d'expliquer les différences constatées sur les montants des prévisions de dépenses pour les titres 5 et 6 de la section 43 entre la LFR1, d'une part, le PLR et le CGAF, d'autre part, le MEF a répondu que la correction a été effectuée dans le PLR et le CGAF.

Le MEF a produit une nouvelle version du PLR corrigée. La Cour recommande au MEF de procéder aux corrections nécessaires dans tous les documents concernés.

2.1.2.2- Dépenses sur ressources externes

Les prévisions initiales de dépenses d'investissement sur ressources externes ont été modifiées à la baisse par la deuxième loi de finances rectificative. Elles s'établissent à 267,50 milliards de FCFA réparties en emprunts pour 150,50 milliards de FCFA et en subventions pour 117 milliards de FCFA.

Ces prévisions se répartissent par secteur d'activité ainsi qu'il suit :

Tableau n °22: Répartition des prévisions rectifiées de tirages par secteur d'activité en 2011

En FCFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Primaire	62 130 000 000	28 169 000 000	90 299 000 000	33,76
Secondaire	35 033 000 000	13 635 000 000	48 668 000 000	18,19
Tertiaire	24 349 000 000	8 723 000 000	33 072 000 000	12,36
Quatenaire	28 988 000 000	66 473 000 000	95 461 000 000	35,69
Total	150 500 000 000	117 000 000 000	267 500 000 000	100

Les prévisions de dépenses d'investissement sur ressources externes, d'un montant total de 267,50 milliards de FCFA, sont allouées au secteur quatenaire pour 95,46 milliards de FCFA, soit 35,69%, au secteur primaire pour 90,30 milliards de FCFA, soit 33,76%, au secteur secondaire pour 48,67 milliards de FCFA, soit 18,19% et au secteur tertiaire pour 33,07 milliards de FCFA, soit 12,36%.

Le tableau n°23 ci-après récapitule les prévisions d'investissement par source de financement.

Tableau n°23 : Récapitulatif des prévisions d'investissement du budget général

En milliards de FCFA

Prévisions	Sources de financement					
	Intérieur			Extérieur		
	Etat		Emprunt		Subvention	
	AP	CP	FA	PT	FA	PT
Prévisions LFI (A)	3 849,20	517,7	1 337,05	156	1 123,36	125
variation LFR1(B)	56,49	56,49				
variation LFR2 (C)	-66,09	-66,09	-5,50	-5,5	-8	-8
Total (A) + (B) + (C)	3 839,60	508,10	1 331,55	150,50	1 115,36	117,00

AP : autorisations de paiement CP : crédits de paiement FA : financements acquis PT : prévisions de tirage

Les lois de finances pour l'année 2011 ont ouvert des crédits de paiement d'un montant de 508,10 milliards de FCFA sur des autorisations de programme s'établissant à 3 839,60 milliards de FCFA. Elles ont prévu des tirages d'un montant de 267,5 milliards de FCFA sur financements acquis de 2486,91 milliards de FCFA.

2.2 - Dépenses effectives du budget général

En 2011, les ordonnancements du budget général s'élèvent à 2094,41 milliards de FCFA dont 1817,84 milliards au titre des dépenses sur ressources internes et 276,57 milliards de FCFA au titre des dépenses sur ressources externes.

Comparés à la gestion précédente où ils s'élevaient à 1881,52 milliards de FCFA, ces ordonnancements ont progressé de 212,89 milliards de FCFA en valeur absolue et de 11,31% en valeur relative.

Cette hausse des dépenses du budget général est uniquement due à l'augmentation des dépenses sur ressources internes pour 228,38 milliards de FCFA. Les dépenses sur ressources externes, quant à elles, ont baissé de 15,49 milliards de FCFA.

2.2.1 - Les dépenses effectives sur ressources internes

Les dépenses ordinaires et d'investissement exécutées sur ressources internes s'élèvent à 1817,84 milliards de FCFA.

L'évolution de ces dépenses depuis 2007 figure au tableau n°24 ci-dessous.

Tableau n°24: Evolution des dépenses sur ressources internes de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Nature des dépenses	Réalizations					Evolution %		
	2007	2008	2009	2010	2011	09/08	10/09	11/10
Titre 1: Dette publique	142,98	160,88	155,92	188,48	281,01	- 3,08	20,88	49,09
Titre 2: Personnel	328,02	347,14	364,41	392,34	422,86	4,97	7,66	7,78
Titre 3: Fonctionnement	246,55	262,65	287,18	329,98	286,57	9,34	14,90	- 13,16
Titre 4: Autres transferts courants	281,34	304,73	264,94	242,34	319,67	- 13,06	- 8,53	31,91
Dépenses à ventiler sur fonctionnement	10,62							
Titre 5: Invest. exécutés par l'Etat	114,59	88,16	76,77	120,32	125,98	- 12,92	56,73	4,70
Titre 6: Transferts en capital	284,18	222,5	292,48	316	381,75	31,45	8,04	20,81
Dépenses à ventiler sur investissement	10,02							
Total des dépenses sur ressources internes	1 418,30	1 386,06	1 441,70	1 589,46	1 817,84	4,01	10,25	14,37

Les dépenses sur ressources internes ont connu une augmentation durant la période 2007-2011, excepté 2008 où elles ont connu une baisse de 32,24 milliards de FCFA par rapport à 2007, soit une diminution de 2,27%.

En 2011, elles ont augmenté de 228,38 milliards de FCFA par rapport à la gestion 2010, soit un taux d'évolution de 14,37%.

Les dépenses sur ressources internes seront analysées selon leur nature puis selon leur destination.

2.2.1.1- Dépenses sur ressources internes selon la nature

Selon la nature, les dépenses sur ressources internes comprennent la dette publique, les dépenses de personnel, de fonctionnement, de transferts courants et d'investissement.

A - Titre 1 : La dette publique

Les ordonnancements au titre du service de la dette publique s'élèvent à 281,01 milliards de FCFA dont 186,22 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 94,79 milliards de FCFA pour la dette intérieure. Ainsi, par rapport à 2010, le service de la dette publique a connu une augmentation de 92,53 milliards de FCFA, soit 27,77 milliards de FCFA pour la dette publique intérieure et 64,76 milliards de FCFA pour la dette publique extérieure.

L'évolution du service de la dette sur les cinq dernières gestions figure au tableau n°25 ci-après.

Tableau n°25 : Evolution du service de la dette publique de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Prévisions (1)	88,20	116,90	150,00	189,13	362,94
- D.P. intérieure	24,30	36,6	52,83	71,62	80,06
- D.P. extérieure	63,90	80,3	97,17	117,51	282,88
Réalisations (2)	142,98	160,88	155,91	188,48	281,01
- D.P. intérieure	48,21	39,48	60,49	67,02	94,79
- D.P. extérieure	94,77	121,4	95,42	121,46	186,22
Ecart (3)= (1) – (2)	- 54,78	- 43,98	- 5,91	0,65	81,93
Taux d'évolution des réalisations (%)	Na	12,52	- 3,09	20,89	49,09

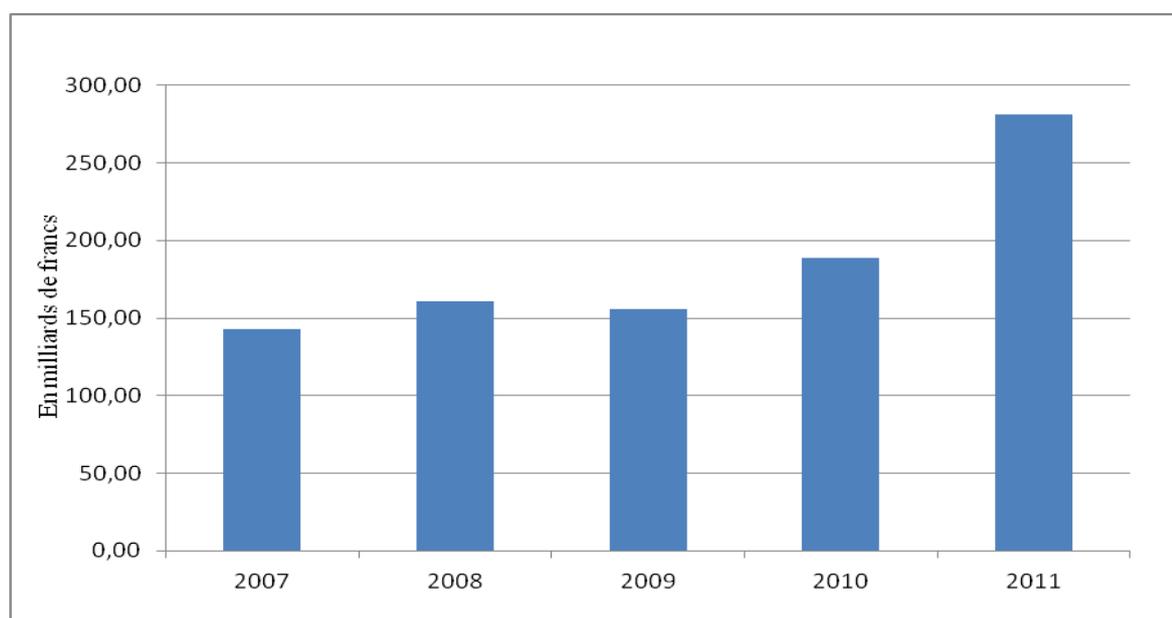
Le service de la dette publique a évolué en dents de scie durant la période 2007-2010. Il a enregistré une hausse de 17,90 milliards de FCFA entre 2007 et 2008 et une baisse de 4,97 milliards de FCFA entre 2008 et 2009. Entre 2009 et 2010, le montant du service de la dette a augmenté de 32,57 milliards de FCFA avant de faire un bond exceptionnel de 92,53 milliards en 2011.

Le service de la dette extérieure qui représente la part la plus significative de ces dépenses, évolue suivant la même tendance que le service de la dette publique totale.

Le service de la dette intérieure a augmenté régulièrement, sauf pour l'année 2008 où il a connu une baisse de 8,73 milliards de FCFA.

L'évolution du service de la dette publique est illustrée par le graphique n°10 ci-dessous.

Graphique n°10: Evolution du service de la dette publique de 2007 à 2011



A₁ - Dette intérieure

La dette intérieure a été exécutée pour un montant global de 94,79 milliards de FCFA pour des prévisions de 80,06 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution 118,40%. Par rapport à la gestion 2010, le service de la dette intérieure a connu une augmentation de 27,77 milliards de FCFA en valeur absolue et 41,43% en valeur relative.

L'exécution des différentes composantes de la dette intérieure est présentée dans le tableau n°26 ci-dessous :

Tableau n°26: Situation d'exécution du service de la dette intérieure

En milliards de FCFA

Intitulés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en%	Part en %
Bons du Trésor	21,43	19,53	91,13	20,60
FRPC	0	1,61	Na	1,70
DTS	0	2,57	Na	2,71
Intérêts CDC	0,66	0,49	74,24	0,52
Autres intérêts et commissions	0	1,98	Na	2,09
Découvert statutaire	8,54	8,54	100	9,01
Dépôt koweïtien	0	5,42	Na	5,72
Emprunts obligataires	49,43	54,65	110,56	57,65
Total	80,06	94,79	118,40	100

Na : Non applicable

Les réalisations les plus importantes concernent les emprunts obligataires pour 54,65 milliards de FCFA et les bons du Trésor pour 19,53 milliards de FCFA, représentant respectivement 57,65% et 20,60% du total des paiements au titre de la dette intérieure. Suivent le découvert statutaire pour 8,54 milliards de FCFA et le dépôt koweïtien pour 5,42 milliards de FCFA, soit des parts respectives de 9,01% et 5,72%.

Le tableau n°27 ci-après présente la répartition du service de la dette publique intérieure entre le capital et les intérêts.

Tableau n°27: Répartition du service de la dette publique intérieure

En FCFA

Libellé	Capital	Intérêts	Total
Découvert statutaire	8 135 621 170	404 586 270	8 540 207 440
Bon du trésor	0	19 531 761 563	19 531 761 563
Dépôt koweïtien	5 419 483 149	0	5 419 483 149
FRPC	1 606 065 738	0	1 606 065 738
DTS	0	2 569 893 372	2 569 893 372
Intérêt CDC	0	488 076 860	488 076 860
Autre intérêt et com.	0	1 985 576 696	1 985 576 696
Emprunt obligataire	28 275 704 643	26 371 114 519	54 646 819 162
Total dette intérieure	43 436 874 700	51 351 009 280	94 787 883 980

En 2011, le montant global du capital remboursé s'élève à 43,44 milliards de FCFA pour des intérêts de 51,35 milliards de FCFA, représentant des parts respectives du service de la dette

intérieure de 45,83% et 54,17%. En 2010, les pourcentages de répartition étaient respectivement de 70,02% et 29,98%.

La Cour constate que le compte « dépôt koweïtien » enregistre, au titre du capital remboursé, un montant de 5 419 483 149 FCFA dans le tableau récapitulatif des dépenses de la dette publique figurant à la page 57 du CGAF. Cependant, à la page 3 de la balance, un montant de 4 962 563 642 FCFA est inscrit au débit du compte 173 « dépôt koweïtien » pour les opérations de l'année, d'où une différence de 456 919 507 FCFA.

Suite à l'observation de la Cour, le ministère de l'Economie et des Finances a soutenu avoir procédé à la correction.

La Cour constate que la correction a été faite sur la balance individuelle produite par le Trésorier général mais que la situation persiste en ce qui concerne la balance générale consolidée. La Cour recommande au MEF de procéder aux corrections nécessaires dans tous les documents concernés.

En outre, le rapprochement du capital restant dû au titre de la dette publique intérieure au 31 décembre 2011 obtenu après calcul avec le montant inscrit au CGAF (tableau récapitulatif des dépenses réglées au titre de la dette publique, page 57) a permis de relever des différences.

En effet, le montant du capital restant dû pour le titre BIS, qui était de 100 000 000 FCFA au 31 décembre 2010, est nul au 31 décembre 2011, alors que ce titre n'a pas fait l'objet de remboursement en capital durant la gestion 2011.

De même, le CGAF mentionne, à la page 57, un montant de 41 167 891 119 FCFA au titre du capital restant dû pour le dépôt koweïtien au 31 décembre 2011. Or, le capital restant dû calculé à la même date s'élève exactement à 40 710 972 012 FCFA, soit un écart de 456 919 507 FCFA.

Le tableau n°28 suivant donne les illustre ces différences.

Tableau n°28 : Rapprochement du capital restant dû calculé avec celui figurant au CGAF

En FCFA

Intitulés	Restant dû au 31/12/2010	Amortissement	Intérêt	Annuité	Restant dû au 31/12/2011 calculé	Restant dû au 31/12/2011 CGAF	Ecart
Découvert statutaire	16 518 070 518	8 135 621 170	404 586 270	8 540 207 440	8 382 449 348	8 382 449 348	-
Dépôt kowéïtien	46 130 455 161	5 419 483 149	-	5 419 483 149	40 710 972 012	41 167 891 519	- 456 919 507
BIS	100 000 000	-	-	-	100 000 000	-	100 000 000
Total	62 748 525 679	13 555 104 319	404 586 270	13 959 690 589	49 193 421 360	49 550 340 867	- 356 919 507

A la demande de la Cour de justifier ces différences entre le capital restant dû calculé et celui figurant au CGAF, le MEF soutient que la correction est faite et s'engage à transmettre une nouvelle version du CGAF.

Cette version n'a toujours pas été reçue. La Cour recommande au MEF de procéder aux corrections nécessaires.

- **Dettes titrisées**

En 2011, aucun remboursement n'a été effectué au titre de la dette titrisée. La dernière échéance du titre CNCAS 1% a été réglée en 2010 et le titre BIS, dont le capital restant dû était de 100 000 000 de FCFA au 31 décembre 2010, n'a pas fait l'objet de remboursement.

- **Bons du Trésor**

Prévus pour un montant de 21,43 milliards de FCFA, les remboursements au titre des bons du Trésor ont été exécutés pour 19,53 milliards de FCFA, entièrement constitués d'intérêts.

Cependant, même si le CGAF, à la page 57, enregistre un montant nul pour les remboursements en capital de bons du Trésor, à la page 3 de la balance par contre, le compte 141.3 « bons du Trésor à 3 ans » enregistre un montant de 2 344 860 000 FCFA en débit pour les opérations de l'année.

A la demande de la Cour de justifier cette incohérence, le MEF soutient que le montant de 2 344 860 000 FCFA figurant au débit du compte 141.3 « Bons du trésor à 3ans, correspond à des renouvellements et non des remboursements de bons du trésor sur formules. »

Il précise que ces opérations ne sont pas prises en compte pour le calcul de la dette au sens du CGAF qui fait l'objet d'une imputation au budget.

La Cour considère que les montants portés au débit d'un compte de dette valent remboursement, à moins que cette dette ne soit suivie dans un autre compte, ce que le MEF n'a pas précisé.

En outre, la non prise en compte des bons du Trésor sur formules à 3 ans dans le calcul du montant de la dette n'est pas conforme à la réglementation.

- **Remboursement du découvert statutaire de la BCEAO**

Des remboursements de 8,54 milliards de FCFA sont effectués au cours de la gestion 2011, pour des prévisions de même montant, dont 8,14 milliards de FCFA en principal et 0,40 milliard de FCFA en intérêts. Le capital restant dû au 31 décembre 2011 s'élève à 8,38 milliards de FCFA.

- **Emprunts obligataires :**

Sur des prévisions de 49,43 milliards de FCFA, des remboursements au titre des emprunts obligataires ont été effectués pour un montant de 54,65 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 110,56%.

Ces remboursements sont répartis en principal et en intérêts pour respectivement 28,28 et 26,37 milliards de FCFA.

L'encours de la dette publique intérieure au 31/12/2011 est retracé dans le tableau n°29 ci après.

Tableau n°29 : Encours de la Dette publique intérieure au 31/12/2011

En milliards de FCFA

Instruments	Montants	Part en %
Découvert statutaire	8,38	1,28
Crédits bancaires directs	12,5	1,91
Bons du Trésor en comptes de dépôts	54	8,27
Bons du Trésor sur formules	1,31	0,20
Bons du Trésor par adjudication	248,73	38,07
Obligations du Trésor par adjudication	237,76	36,40
Obligations par appel public à l'épargne	90,59	13,87
Total	653,27	100

Source : Lettre n°01084/MEF/DGF/DB/DB3 du 07/11/2012

Il ressort du tableau que l'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2011 est arrêté à 653,27 milliards de FCFA. Ce montant est essentiellement constitué des bons du Trésor par adjudication et des obligations du Trésor par adjudication pour des montants respectifs de 248,73 milliards de FCFA et 237,76 milliards de FCFA. Leurs parts dans l'encours total sont de 38,07% et 36,40%.

A₂ - Dette extérieure

Dans la LFR2, la charge de la dette extérieure est prévue à 282,88 milliards de FCFA. Les ordonnancements de la gestion s'élèvent à 186,22 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 65,83%.

La situation détaillée des remboursements par bailleur au titre de la dette extérieure est présentée au tableau n°30 suivant.

Tableau n°30: Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2011

En millions de FCFA

Bailleurs	Principal	Intérêts & Commissions	Total
Bailleurs multilatéraux	58812,82	19949,25	78762,07
FIDA	1357,73	576,22	1933,95
BIRD/IDA	30186,50	9888,18	40074,68
BAD/FAD	10315,49	3288,53	13604,02
FOPEP/BADEA/BID	11627,12	3924,65	15551,77
AUTRES	5325,98	2271,67	7597,65
Bailleurs bilatéraux	47867,09	15453,62	63320,71
PAYS OCDE	36758,00	8951,17	45709,17
PAYS ARABES	7381,57	2473,78	9855,35
AUTRES	3727,53	4028,67	7756,20
Dettes commerciales	0,00	24501,74	24501,74
Crédits export	3115,48	3723,84	6839,32

Bailleurs	Principal	Intérêts & Commissions	Total
Autres crédits	889,98	4644,93	5534,91
Dettes rééchelonnée	0,00	0,00	0,00
Total avant PPTE /IADM	110685,37	68273,38	178958,76
Economies PPTE	12702,17	4504,16	17206,33
IDA	0,00	0,00	0,00
FMI	0,00	0,00	0,00
BAD/FAD	0,00	0,00	0,00
France	5887,21	938,00	6825,21
Italie	187,51	343,15	530,66
AUTRES	6627,45	3223,01	9850,46
Economies IADM	30126,25	7250,72	37376,97
IDA	26757,17	6153,49	32910,66
FMI	0,00	0,00	0,00
BAD/FAD	3369,08	1097,23	4466,31
Total après PPTE /IADM	67856,96	56518,50	124375,46

Source : DGCP/MEF

Le service de la dette publique extérieure avant allégement, qui s'élève à 178,96 milliards de FCFA, se répartit entre la dette multilatérale pour 78,76 milliards de FCFA, la dette bilatérale pour 63,32 milliards de FCFA, les dettes commerciales pour 24,50 milliards de FCFA, les crédits exports pour 6,84 milliards de FCFA et les autres crédits pour 5,53 milliards de FCFA.

La Cour a constaté que le montant global du service de la dette extérieure, tel qu'il ressort de la situation produite par le MEF, diffère des montants contenus dans le CGAF et le PLR.

En effet, dans ces deux documents, la charge de la dette extérieure s'élève à 186,22 milliards de FCFA alors que dans la situation détaillée produite par le MEF, elle est de 178,96 milliards de FCFA, d'où un écart de 7,26 milliards de FCFA.

Le MEF explique cette situation par le fait que, dans le tableau n°30 précité, le service chargé de la gestion administrative de la dette (DDP) fait ressortir les ordres de paiement émis au cours de la gestion considérée. Il précise que chez le comptable chargé du paiement, les OP émis à l'année N-1 et dont l'échéance est fixée à l'année N, sont comptabilisés au moment de leur paiement, ce qui crée un décalage entre la situation établie par le service chargé du suivi des échéances et celle du comptable. Les ordres de paiement ne sont pas pris en charge, les opérations sont constatées au moment du paiement et sont enregistrées dans des comptes d'imputation provisoire.

La Cour considère que les régularisations et rapprochements prévus par la réglementation notamment durant la période complémentaire doivent permettre d'imputer à la gestion un montant égal aux ordonnancements effectifs aussi bien dans la comptabilité de l'ordonnateur que dans celle du comptable.

Il convient de signaler que le Sénégal a bénéficié de réductions de dette pour un montant de 54,59 milliards de FCFA, constituée de 17,21 milliards de FCFA au titre de l'Initiative Pays

pauvres très endettés (PPTE) et de 37,38 milliards de FCFA au titre de l'Initiative sur l'Allègement de la Dette multilatérale (IADM).

L'évolution de l'encours de la dette publique extérieure entre 2008 et 2011 est retracée dans le tableau n°31 ci après.

Tableau n°31: Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2008 à 2011

En milliards de FCFA

Catégorie de bailleurs	Encours au 31/12/2008	Encours au 31/12/2009	Encours au 31/12/2010	Encours au 31/12/2011
Crédits multilatéraux	716,4	973,8	1080,97	1311,90
FMI	28,8	163,2	188,3	194,39
BIRD/IDA	417,8	480,9	531,92	598,53
BEI/FED/FND	11,1	10,4	13,42	17,39
BAD/FAD	89,1	101,3	125,54	194,16
OPEP/BADEA/BID/FASA	100,4	136,8	137,69	189,44
AUTRES	69,2	81,2	84,1	117,99
Crédits bilatéraux	453,5	559,5	576,74	487,87
PAYS DE L'OCDE	131	190,5	208,27	143,58
PAYS ARABES	248,6	252,7	249,76	187,82
AUTRES	73,9	116,3	118,71	156,47
Dette commerciale	1,7	1	0,14	0
dont garantie	1,7	1	0,14	
EUROBOND		90	93,98	251,09
Total encours	1171,6	1624,3	1751,83	2050,86

Source : DGCPPT

Entre 2008 et 2011, l'encours de la dette extérieure a connu une hausse de 879,26 milliards de FCFA, soit une évolution de 75,05 %. Durant cette période, il a successivement augmenté de 452,70 milliards de FCFA en 2009, de 127,53 milliards de FCFA en 2010 et de 299,03 milliards de FCFA en 2011. Entre 2010 et 2011, le taux d'évolution s'établit à 17,07%.

La Cour attire l'attention sur l'importante hausse du montant de l'endettement par « Eurobond », qui est passé de 90 milliards F CFA en 2009 à 251,09 milliards F CFA en 2011.

En définitive, l'encours global de la dette publique a évolué à la hausse entre 2008 et 2011 comme l'indique le tableau n°32 ci-après.

Tableau n°32 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2008 à 2011

En milliards de FCFA

Libellés	2008	2009	2010	2011
Dette intérieure	249,4	620,5	739,36	653,27
Dette extérieure	1171,6	1624,4	1751,84	2050,86
Total encours	1421	2244,9	2491,2	2704,13

Ainsi, en 2011, l'encours total de la dette publique s'élève à 2704,13 milliards de FCFA. Pour un PIB nominal de 6816,4 milliards de FCFA, le ratio encours de la dette sur PIB s'établit à 39,67%, ce qui respecte le critère de convergence d'un taux plafond de 70% fixé par l'UEMOA.

Il convient de relever que les ressources d'emprunts du Sénégal, en variation annuelle, ont connu en 2011 une augmentation exceptionnelle de 413,90 milliards de FCFA puisqu'il est passé 274,66 à 688,56 milliards de FCFA.

Le tableau n°33 ci-après retrace l'évolution des ressources d'emprunts de 2007 à 2011.

Tableau n°33 : Evolution des ressources d'emprunts de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Libellés	2007	2008	2009	2010	2011
Emprunts intérieurs	113,87	25,00	100,55	108,23	494,45
Emprunts programmes				29,71	18,62
Tirages sur emprunts extérieurs	84,50	127,22	127,69	136,72	175,49
Total	198,37	152,22	228,24	274,66	688,56

Le montant annuel des ressources d'emprunts a régulièrement augmenté entre 2007 et 2011, sauf pour la gestion 2008 où il a subi une baisse de 46,15 milliards de FCFA, qui s'explique notamment par un repli important des emprunts intérieurs.

Après la gestion 2007 au cours de laquelle les emprunts intérieurs excèdent les emprunts extérieurs, une évolution inversée de ces deux composantes est notée pour les gestions 2008 et 2009. A partir de 2010, les emprunts intérieurs redeviennent la composante la plus importante de l'endettement public. Cette situation s'explique notamment par la récurrence des émissions de bons du Trésor à plus de deux ans et d'obligations suite à la suppression du découvert statutaire. Ces émissions enregistrées en recettes budgétaires et pour des montants importants ont des répercussions sur les résultats de l'exécution budgétaire, ainsi qu'il ressort du tableau n°34 ci-dessous.

Tableau n°34: Analyse du solde d'exécution budgétaire et de la dette publique de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Libellés	2007		2008		2009		2010		2011	
	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB	Montant	% PIB
PIB nominal	5 408,30		5 950,20		6023,2		6359,2		6816,4	
Solde d'exécution budgétaire	-107,4	-1,99	-27,93	-0,47	-74,3	-1,23	-166,03	-2,61	154,32	2,26
Ressources d'emprunts	198,37	3,67	152,22	2,56	228,24	3,79	274,66	4,32	688,56	10,10
Service de la dette	143	2,64	160,88	2,70	155,9	2,59	188,48	2,96	281,01	4,12

Source : RELF 2007 à 2010

Le solde budgétaire exceptionnel de la gestion 2011, excédentaire pour un montant de 154,32 milliards de FCFA après quatre gestions déficitaires, s'explique essentiellement par la comptabilisation dans les recettes budgétaires des montants recouverts au titre des ressources d'emprunts. Cet endettement qui atteint 10,10% du PIB en 2011, alors que le taux le plus élevé durant les quatre dernières gestions s'établit à 4,32%, est principalement aggravé par les engagements intérieurs dont le montant s'élève à 494,45 milliards de FCFA, soit une hausse de 386,22 milliards de FCFA en valeur absolue et 356,85% en valeur relative par rapport à 2010.

Hormis la répercussion de cette comptabilisation sur le sens et le montant du solde budgétaire, la Cour attire l'attention sur les conséquences que cette situation peut engendrer sur la trésorerie des gestions ultérieures si cette tendance est maintenue.

B - Titre 2 : Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel, représentant 23,26% des dépenses sur ressources internes et 32,54% des recettes fiscales, ont été exécutées à hauteur de 422,86 milliards de FCFA pour des prévisions de 416 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 101,65%. Comparées à celles de 2010, elles ont augmenté de 7,78%.

L'évolution des dépenses de personnel par section, entre 2007 et 2011, est indiquée au tableau n°35 ci-dessous :

Tableau n°35 : Evolution des principales dépenses de personnel de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Dépenses de personnel	Gestions					Evolution (%)		
	2007	2008	2009	2010	2011	2009/ 2008	2010/ 2009	2011/ 2010
Total dépenses de personnel dont :	328,02	347,14	364,41	392,34	422,86	4,97	7,66	7,78
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la Répub (21)	3,97	4,07	4,10	4,16	4,91	0,74	1,46	18,03
Assemblée nationale(22)	7,78	7,29	9,69	6,36	6,62	32,92	- 34,37	4,09
II. – MINISTERES								
Ministère Affaires étrangères 31	11,26	11,34	12,60	13,35	11,15	11,11	5,95	- 16,48
Ministère Forces Armées (32)	63,90	65,64	66,03	67,40	69,91	0,59	2,07	3,72
Ministère de l'Intérieur (33)	25,20	26,41	27,39	26,54	28,52	3,71	- 3,10	7,46
Ministère de la Justice (34)	13,15	14,50	14,47	15,48	15,61	- 0,21	6,98	0,84
Ministère de l'Agriculture (42)	5,45	5,31	5,03	3,10	2,97	- 5,27	- 38,37	-4,19
Ministère Economie et des Finances (43)	17,40	18,08	17,80	18,12	18,19	- 1,55	1,80	0,39
Ministère Ens. Elé.MS et LN (50)	116,70	126,64	141,41	160,67	180,23	11,66	13,62	12,17
Ministère Santé Hyg pub et prev (54)	23,56	25,45	26,54	27,44	30,43	4,28	3,39	10,90
Ministère Environnement et PN (56)	3,39	3,79	3,68	3,75	3,99	- 2,90	1,90	6,40
Dépenses communes de personnel (60)	15,65	15,01	13,75	14,39	17,42	- 8,39	4,65	21,06

Entre 2007 et 2011, les dépenses de personnel ont régulièrement augmenté passant de 328,02 milliards de FCFA à 422,86 milliards de FCFA.

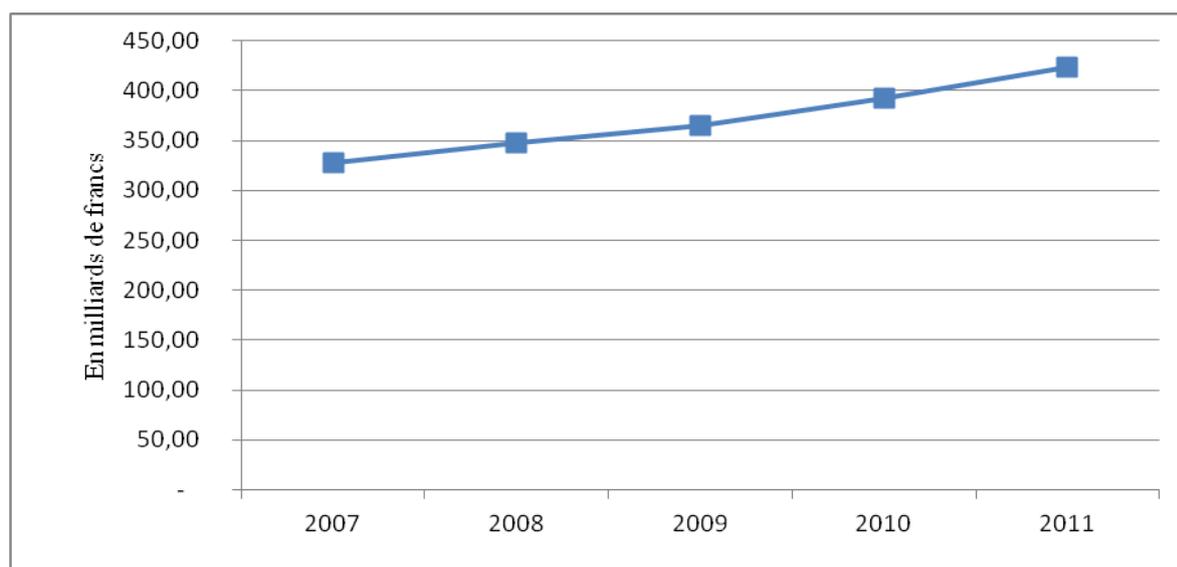
En 2011, les ministères qui ont enregistré les dépenses de personnel les plus importantes sont le ministère de l'Enseignement élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales, celui des Forces armées et celui de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Prévention, avec des réalisations respectives de 180,23 milliards de FCFA, 69,91 milliards de FCFA et 30,43 milliards de FCFA.

Entre 2010 et 2011, les sections pour lesquelles les dépenses de personnel ont le plus augmenté sont les dépenses communes, la Présidence et le ministère de l'Enseignement

élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales avec des taux d'évolution respectifs de 21,06%, 18,03% et 12,17%. Les dépenses du ministère des Affaires étrangères et celles du ministère de l'Agriculture ont enregistré des baisses de 16,48% et de 4,19%.

Le graphique n°11 ci-dessous fait ressortir l'évolution des dépenses de personnel entre 2007 et 2011.

Graphique n°11: Evolution des dépenses de personnel de 2007 à 2011



Sur la base des dépenses de personnel imputées au titre 2, le ratio masse salariale sur recettes fiscales est de 32,54%. Il a diminué par rapport à la gestion précédente où il était à 34,31%. A ce taux, le Sénégal respecte en 2011 le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe un plafond de 35%.

C - Titre 3 : Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, qui représentent 15,76% des dépenses sur ressources internes, ont été exécutées à hauteur de 286,57 milliards de FCFA pour 301,38 milliards de FCFA de prévisions, soit un taux d'exécution de 95,09%.

L'évolution des dépenses de fonctionnement par section, entre 2007 et 2011, est indiquée au tableau n°36 ci-dessous :

Tableau n°36 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Dépenses de fonctionnement	Dépenses					Evolution (%)		
	2007	2008	2009	2010	2011	2009 /2008	2010/ 2009	2011/ 2010
Total dépenses de fonctionnement dont :	246,55	262,65	287,18	329,98	286,57	9,34	14,90	- 13,16
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la République(21)	12,11	35,38	17,73	19,89	12,68	- 49,89	12,18	- 36,25
Assemblée Nationale(22)	4,76	7,53	7,53	7,28	5,54	0,00	- 3,32	- 23,90

Dépenses de fonctionnement	Dépenses					Evolution (%)		
	2007	2008	2009	2010	2011	2009 /2008	2010/ 2009	2011/ 2010
II. – MINISTERES								
Primature(30)	2,59	3,50	2,69	4,30	3,42	- 23,14	59,85	- 20,47
Ministère Affaires étrangères (31)	13,30	16,38	21,40	14,24	3,49	30,65	- 33,46	- 75,49
Ministère Forces Armées(32)	16,62	19,34	20,24	21,36	19,73	4,65	5,53	- 7,63
Ministère Intérieur(33)	19,20	7,97	11,44	6,55	9,47	43,54	- 42,74	44,58
Ministère Economie et des Finances (43)	5,18	4,79	6,35	7,13	6,34	32,57	12,28	- 11,08
Ministère Ens. Elé.MS et LN (50)	70,89	82,33	86,05	125,07	110,10	4,52	45,35	- 11,97
Ministère Santé Hyg pub et Prév(54)	12,30	11,62	14,06	16,42	10,34	21,00	16,79	- 37,03
Dépenses communes fonctionnement(60)	66,28	47,27	67,55	77,00	73,56	42,90	13,99	- 4,47

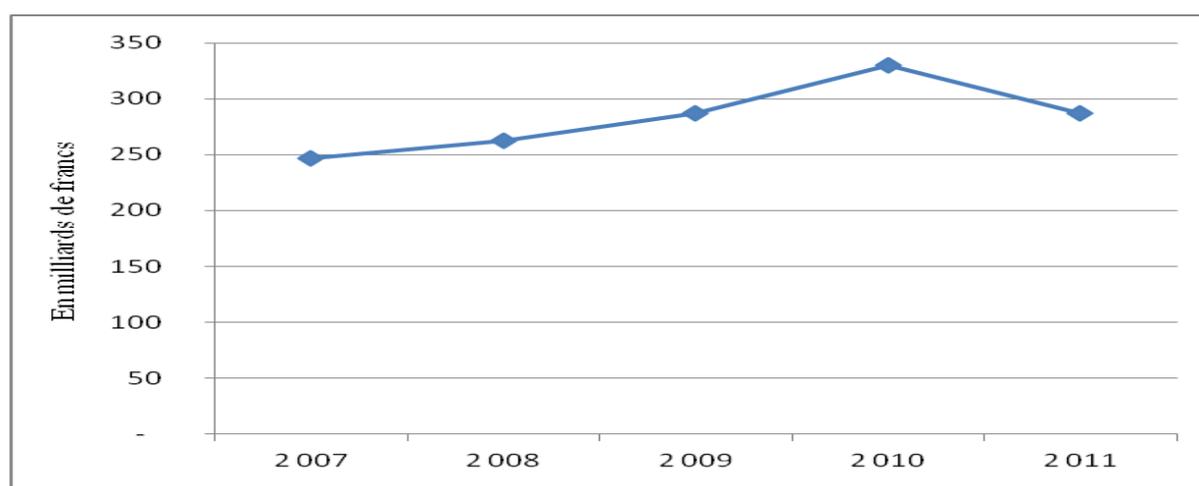
Le ministère de l'Enseignement préscolaire, de l'Elémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales avec 110,10 milliards de FCFA, les Dépenses communes avec 73,56 milliards de FCFA et le ministère des Forces armées avec 19,73 milliards de FCFA se répartissent 70,97% des dépenses de fonctionnement, soit un montant global de 203,39 milliards de FCFA.

Par rapport à 2010, seul le ministère de l'Intérieur a enregistré une hausse de 44,58% pour les dépenses de fonctionnement.

D'importantes baisses de ces dépenses ont été constatées au niveau du ministère des Affaires étrangères (75,49%), du ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Prévention (37,03%) et au niveau de la Présidence de la République (36,25%).

L'évolution des dépenses de fonctionnement constatée entre 2007 et 2011 est illustrée par le graphique n°12 suivant.

Graphique n°12: Evolution des dépenses de fonctionnement de 2007 à 2011



Entre 2007 et 2010, les dépenses de fonctionnement ont régulièrement évolué à la hausse, passant de 246,55 à 329,98 milliards de FCFA. A partir de 2010, elles ont connu une baisse pour se situer à 286,57 milliards de FCFA en 2011.

D - Titre 4 : Autres transferts courants

Les dépenses des autres transferts courants, qui représentent 17,58% des dépenses sur ressources internes, ont été exécutées à hauteur de 319,67 milliards de FCFA pour des prévisions de 315,82 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 101,22%.

Le tableau n°37 ci-dessous montre l'évolution des autres transferts courants de 2007 à 2011.

Tableau n°37 : Evolution des principales dépenses concernant les transferts courants de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Dépenses de transfert	Dépenses					Evolution (%)		
	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2009/ 2008	2010/ 2009	2011/ 2010
Total dépenses de transfert dont :	281,34	304,73	264,94	242,34	319,67	-13,06	-8,53	31,91
I. - POUVOIRS PUBLICS								
Présidence de la République (21)	3,24	14,91	20,66	23,43	19,46	38,56	13,41	-16,94
Assemblée Nationale (22)	0,1	0,10	0,10	0,10	0,09	0,00	0,00	-10,00
CENA (23)	2,63	1,80	2,90	2,15	2,75	61,11	-25,86	27,91
II. - MINISTERES								
Primature (30)	3,25	3,17	3,83	4,93	4,90	20,82	28,72	-0,61
Ministère Affaires étrangères (31)	4,88	2,78	3,95	4,71	5,52	42,09	19,24	17,20
Ministère Intérieur (33)	0	0	17,28	-	-	Na	-100,00	Na
Ministère agriculture (42)	4,77	4,74	5,12	5,12	4,75	8,02	0,00	-7,23
Ministère Education Nationale (50)	63,29	1,72	1,69	1,64	1,57	-1,74	-2,96	-4,27
Ministère Santé de Hyg pub et Prév (54)	18,74	20,06	23,58	26,33	22,63	17,55	11,66	-14,05
Ministère des Collect. locales (65)	15,71	18,94	0	17,48	17,97	-100,00	Na	2,80
Ministère de l'Ens Sup des Univ. et CUR (75)	0	72,38	84,73	91,99	92,48	17,06	8,57	0,53
Dépenses communes transfert (60)	148,96	146,43	80,35	49,23	121,21	-45,13	-38,73	146,21

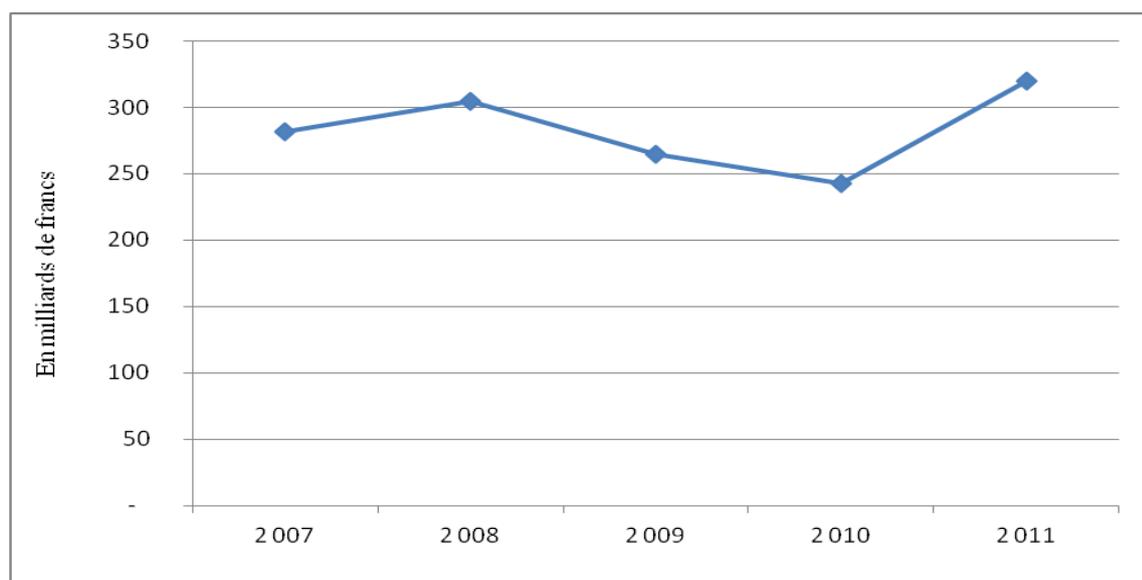
Na : non applicable

Au titre des dépenses relatives aux autres transferts courants, les sections ayant réalisé les parts les plus importantes sont les dépenses communes pour 121,21 milliards de FCFA, le ministère de l'Enseignement Supérieur, des Universités et des CUR pour 92,48 milliards de FCFA, le ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Prévention pour 22,63 milliards de FCFA et la Présidence de la République pour 19,46 milliards de FCFA.

Entre 2010 et 2011, les autres transferts courants ont connu une hausse de 31,91%. Les dépenses communes, la CENA et le ministère des Affaires étrangères ont enregistré les hausses les plus importantes avec respectivement 146,21%, 27,91% et 17,20%. Ces hausses sont atténuées par des baisses constatées à certaines sections, principalement la Présidence de la République (16,94%), le ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Prévention (14,05%) et l'Assemblée nationale (10%).

Le graphique n°13 ci-dessous illustre l'évolution des autres transferts courants entre 2007 et 2011.

Graphique n°13 : Evolution des autres transferts courants de 2007 à 2011



Entre 2007 et 2008, les dépenses des autres transferts courants ont connu une hausse de 23,39 milliards, passant de 281,34 milliards à 304,73 milliards de FCFA. Elles ont par la suite enregistré deux baisses successives de 39,79 milliards de FCFA et de 22,60 milliards de FCFA en 2009 et 2010. Elles reprennent ensuite une tendance haussière, atteignant 319,67 milliards de FCFA en 2011 contre 242,34 milliards de FCFA en 2010, soit un bond de 77,33 milliards de FCFA.

Globalement, pour une dotation nette de 1399,94 milliards de FCFA, les dépenses ordinaires du budget général se sont élevées à 1310,11 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 93,58%.

La consommation des crédits des dépenses ordinaires est présentée au tableau n°38 ci-dessous.

Tableau n°38 : Consommation des crédits des dépenses ordinaires en 2011

En milliards de FCFA

Titre	Crédits de la gestion	Ordonnancement	Taux d'exécution (%)
Titre 1 Dette publique	362,94	281,01	77,43
Titre 2 Dépenses de personnel	416,00	422,86	101,65
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	301,59	286,57	95,02
Titre 4 Autres transferts courants	319,41	319,67	100,08
Total	1 399,94	1 310,11	93,58

Les dépenses de personnel et les autres transferts courants enregistrent les taux d'exécution les plus élevés avec respectivement 101,65% et 100,08% tandis que la dette publique et les dépenses de fonctionnement réalisent les plus faibles taux avec 77,43% et 95,02%.

E - Titre 5 et 6 : Dépenses d'investissement sur ressources internes

Les dépenses en capital sur ressources internes s'élèvent à 507,73 milliards de FCFA pour des prévisions arrêtées à 508,10 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,93%. Elles sont en progression de 16,37% par rapport à 2010 où elles s'établissaient à 436,32 milliards de FCFA.

Les prévisions et les ordonnancements des dépenses d'investissement sur ressources internes sont présentés au tableau n°39 qui suit :

Tableau n°39: Prévisions et réalisations de dépenses effectives en capital sur ressources internes

En milliards de FCFA

Libellés	LFR 2	Modific .	Ouverture /Annulation	Report	Crédits gestion	Ordonnancements	Parts en (%)
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	134,86	-	3,14	20,77	158,77	125,98	24,81
Titre 6 Transferts en capital	373,24	-	5,59	0,57	379,4	381,75	75,19
Total	508,10	0	8,73	21,34	538,17	507,73	100

Les dépenses d'investissement sur ressources internes sont composées des investissements exécutés par l'Etat pour 125,98 milliards de FCFA et des transferts en capital pour 381,75 milliards de FCFA représentant respectivement 24,81% et 75,19% du montant total de ces dépenses.

L'évolution des investissements sur ressources internes entre 2007 et 2011 est retracée au tableau n°40 ci-dessous.

Tableau n°40 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Intitulés	2007	2008	2009	2010	2011
Titre 5 Investissements exécutés par l'Etat	114,59	88,16	76,77	120,32	125,98
Titre 6 Transferts en capital	284,18	222,5	292,48	316	381,75
Dépenses à régulariser	10,01	-	-	-	-
Total dépenses d'investissement	408,78	310,66	369,25	436,32	507,73
Evolution en valeur absolue	Na	-98,12	58,59	67,07	71,41
Taux d'évolution (%)	Na	-24,00	18,86	18,16	16,37

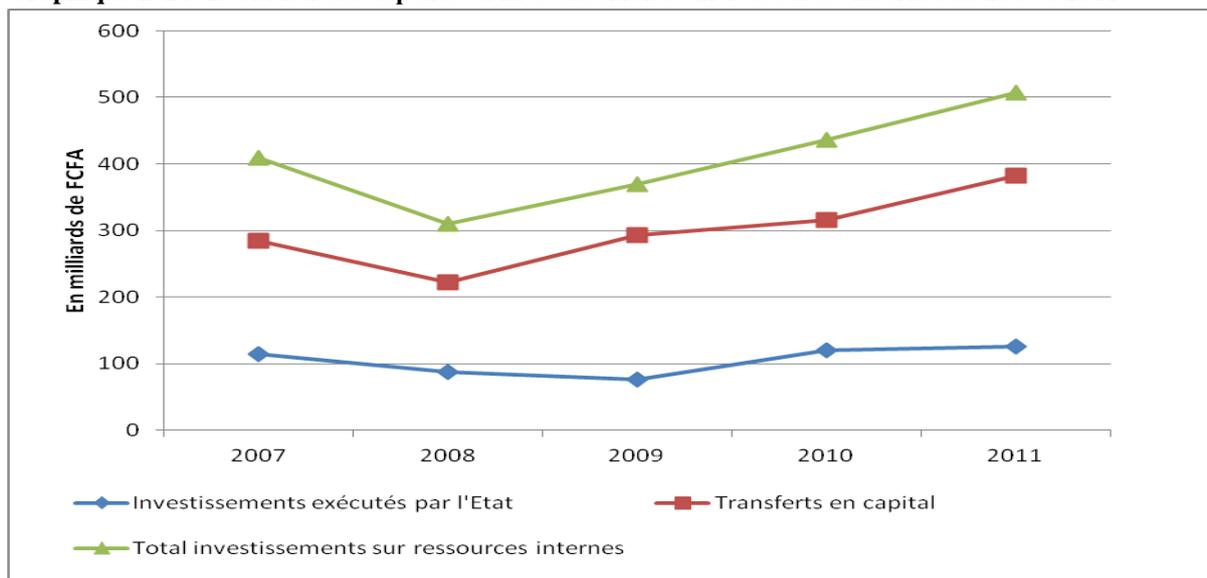
Comparées à celles de 2007, les dépenses d'investissement sur ressources internes pour 2008 ont connu une baisse de 98,12 milliards de FCFA. A partir de cette année, elles ont progressé régulièrement pour atteindre 436,32 milliards de FCFA en 2010. Cette tendance haussière s'est maintenue en 2011 où elles s'établissent à 507,73 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 16,37%.

L'augmentation constatée en 2011 est imputable principalement aux transferts en capital qui sont passés de 316 milliards à 381,75 milliards de FCFA, soit une hausse de 65,75 milliards de FCFA par rapport à 2010.

En 2011, le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales s'établit à 39,07%. Ce pourcentage est supérieur au taux plancher de 20% fixé comme critère de convergence de l'U.E.M.O.A.

Le graphique n°14 ci après présente l'évolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2007 à 2011.

Graphique n°14: Evolution des dépenses d'investissements sur ressources internes de 2007 à 2011



Entre 2008 et 2011, les dépenses d'investissements sur ressources internes et les transferts en capital ont connu des évolutions presque parallèles. Après avoir baissé entre 2007 et 2008, ils enregistrent une progression régulière jusqu'en 2011. S'agissant des investissements exécutés par l'Etat, après une légère baisse entre 2007 et 2009, ils entament une faible augmentation en 2010, maintenant la même tendance en 2011.

Le tableau n°41 ci-dessous retrace l'évolution de la consommation des crédits de paiement de 2007 à 2011.

Tableau n°41: Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2007 à 2011

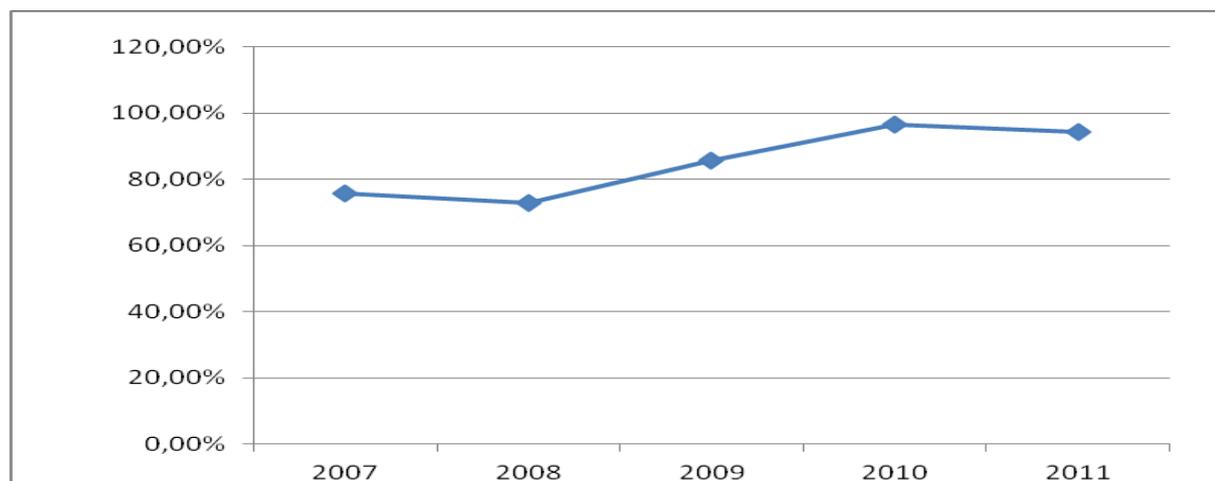
En milliards de FCFA

Nature des Opérations	2007	2008	2009	2010	2011
Crédits votés	483,72	324	407,75	421,5	508,10
Crédits reportés	49,15	89,83	23,11	21,98	21,34
Ouverture de crédits	6,37	12,89	0,97	8,46	8,73
Crédits de la gestion	539,24	426,72	431,83	451,94	538,17
crédits consommés	408,78	310,66	369,25	436,32	507,73
Taux de consommation (%)	75,81	72,80	85,51	96,54	94,34

Après une légère baisse en 2008, le taux de consommation des crédits de paiements a significativement augmenté en 2009 et 2010 atteignant 85,51% puis 96,54%. En 2011, ce taux enregistre une légère baisse de 2,20 points.

Cette évolution est illustrée par le graphique n°15 ci-dessous.

Graphique n°15: Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2007 à 2011



F. Récapitulation des dépenses sur ressources internes selon la nature

Les dépenses sur ressources internes, quel que soit le titre, sont récapitulées au tableau n°42 ci-dessous.

Tableau n°42: Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2011

En milliards de FCFA

Dépenses internes	Dépenses ordinaires	Dépenses d'investissement	Total	Part (%)
Titre 1 : Dette Publique	281,01	0	281,01	15,46
Titre 2 : Personnel	422,86	0	422,86	23,26
Titre 3 : Fonctionnement	286,57	0	286,57	15,76
Titre 4 : Autres transferts courants	319,67	0	319,67	17,59
Titre 5 : Inves. exéc. par l'Etat		125,98	125,98	6,93
Titre 6 : Transferts en capital		381,75	381,75	21
Total	1 310,11	507,73	1817,84	100
Part (%)	72,07	27,93	100	

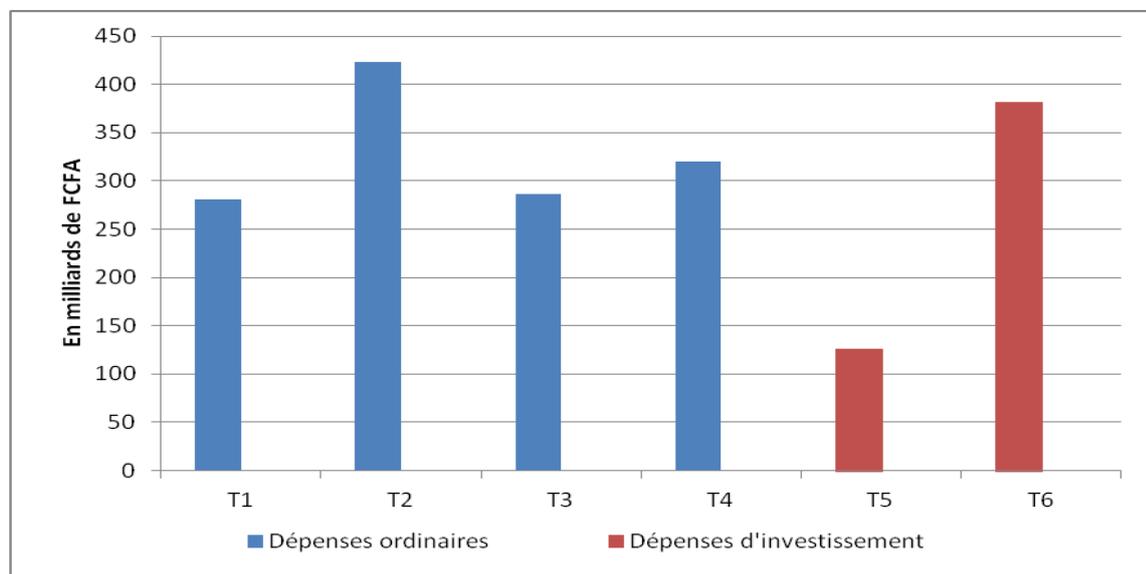
Les dépenses ordinaires et les dépenses en capital représentent respectivement 72,07% et 27,93% du total des dépenses sur ressources internes.

Concernant les dépenses ordinaires, les dépenses de personnel absorbent la part la plus importante des dépenses sur ressources internes avec 23,26%, suivies des autres transferts courants et des dépenses de fonctionnement avec respectivement 17,59% et 15,76%. La dette publique réalise la plus faible part avec 15,46%.

Les dépenses d'investissement des titres 5 et 6 d'un montant total de 507,73 milliards de FCFA sont constituées d'investissements exécutés par l'Etat sur ressources internes pour 125,98 milliards de FCFA et de transferts en capital pour 381,75 milliards de FCFA, soit des parts respectives de 6,93% et de 21% du total des dépenses sur ressources internes.

Le graphique n°16 ci-dessous illustre la répartition des dépenses sur ressources internes selon le titre.

Graphique n°16 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2011



T= Titre

2.2.1.2 - Dépenses sur ressources internes selon la destination

Les dépenses sur ressources internes, d'un montant de 1817,84 milliards de FCFA, se répartissent, selon la destination, entre les charges de la dette (281,01 milliards de FCFA), les pouvoirs publics (117,49 milliards de FCFA) et les moyens des services (1419,34 milliards de FCFA).

L'analyse qui sera effectuée au titre des dépenses des ministères doit être prise sous la réserve des changements institutionnels pouvant induire des éclatements, des regroupements et des suppressions de départements et, par voie de conséquence, des crédits concernés.

A - Dette publique

Les paiements effectués en 2011 au titre du service de la dette publique s'établissent à 281,01 milliards de FCFA. L'exécution de la dette publique a été présentée à l'examen des dépenses par titre.

B - Pouvoirs Publics

B₁ - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des pouvoirs publics se chiffrent en 2011 à 63,86 milliards de FCFA pour des crédits de la gestion de 63,85 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 100,01%.

Le tableau n°43 suivant retrace l'évolution de ces dépenses entre 2009 et 2011.

Tableau n°43 : Evolution des dépenses courantes des Pouvoirs publics de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

Pouvoirs publics	2009		2010		2011		Evolution(%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	2010-2009	2011-2010
Présidence de la République	45,58	42,49	47,13	44,15	36,71	37,06	3,91	-16,06
Assemblée nationale	13,92	17,31	13,67	13,74	13,96	12,25	-20,62	-10,84
CENA	2,90	2,90	2,15	2,15	2,75	2,75	-25,86	27,91
CRAES/ Conseil Economique et social	1,16	0,86	5,19	5,39	3,20	4,65	526,74	-13,73
Conseil Constitutionnel	0,20	0,18	0,22	0,18	0,20	0,20	0,00	11,11
Cour suprême	1,15	0,86	1,81	1,69	1,70	1,60	96,51	-5,33
Cour des comptes	1,03	0,93	1,00	0,91	0,96	0,99	-2,15	8,79
SENAT	5,51	2,45	5,17	5,17	4,37	4,36	111,02	-15,67
Total Pouvoirs publics	71,45	67,98	76,34	73,38	63,85	63,86	7,94	-12,97

Les dépenses ordinaires des pouvoirs publics enregistrent une hausse de 7,94% entre 2009 et 2010, passant de 67,98 milliards de FCFA à 73,38 milliards de FCFA. En 2011, elles connaissent une baisse de 9,52 milliards de FCFA, soit 12,97%.

Le niveau de ces dépenses en 2011 est essentiellement imputable à la Présidence de la République et à l'Assemblée nationale qui totalisent à elles seules 49,31 milliards de FCFA, soit 77,21% du total.

Les dépenses ordinaires de la Présidence de la République ont augmenté de 3,91% entre 2009 et 2010 avant de diminuer de 16,06% entre 2010 et 2011. Celles de l'Assemblée nationale ont successivement diminué en 2010 et en 2011 avec des taux respectifs de 20,62% et 10,84%.

B₂ - Dépenses d'investissement

Avec des crédits sur ressources internes de 54,20 milliards de FCFA, les dépenses d'investissement des Pouvoirs publics ont été exécutées en 2011 à hauteur de 53,63 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 98,95%.

Le tableau n°44 ci-dessous retrace l'évolution des dépenses en capital des pouvoirs publics.

Tableau n°44 : Evolution des dépenses en capital des pouvoirs publics de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

Pouvoirs Publics	2009		2010		2011		Evolution (%)	
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	2010/2009	2011/2010
Présidence	76,68	76,15	29,2	29,06	49,86	49,59	-61,84	70,65
Assemblée nationale	1	0,5	0,5	0,5	0,85	0,85	0,00	70,00
Cour suprême	0	0	0,34	0,34	0,34	0,15	-	-55,88
Cour des comptes	2,12	0	3,04	0,03	3,05	2,94	-	9700
SENAT	0	0	2,3	2,3	0,10	0,10	-	-95,65
Total Pouvoirs publics	79,8	76,65	35,38	32,23	54,20	53,63	-57,95	66,40

Les dépenses d'investissement des pouvoirs publics ont enregistré une forte baisse de 44,42 milliards de FCFA entre 2009 et 2010 avec un taux d'évolution de -57,95%. En 2011, elles ont connu une augmentation de 21,4 milliards de FCFA, soit 66,40%. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dépenses de la Présidence de la République qui s'élèvent à 49,59 milliards en 2011 contre 29,06 milliards de FCFA en 2010.

Les autres institutions ayant réalisé des investissements en 2011 sont la Cour des comptes avec 2,94 milliards de FCFA, l'Assemblée nationale avec 0,85 milliard de FCFA, la Cour suprême avec 0,15 milliard de FCFA et le Sénat avec 0,10 milliard de FCFA.

C - Moyens des services

C₁ - Dépenses courantes

Les dépenses courantes des moyens des services se chiffrent en 2011 à 965,23 milliards de FCFA pour des crédits de la gestion de 973,15 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 99,19%. Ces dépenses représentent 73,67% des dépenses ordinaires.

L'évolution de ces dépenses entre 2009 et 2011 est retracée au tableau n°45 : ci-après.

Tableau n°45 : Dépenses courantes des moyens des services de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

MOYENS DES SERVICES	2009		2010		2011		Evolution dépenses 2011/2010 (%)	Part dépenses 2011(%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	212,02	217,74	189,28	197,44	185,86	187,45	-5,06	19,42
Action économique	54,19	53,71	51,49	52,25	49,28	49,71	-4,86	5,15
Action culturelle et sociale	434,87	415,44	500,13	508,21	509,42	515,88	1,51	53,45
Dépenses communes	186,87	161,66	167,22	133,38	228,59	212,19	59,09	21,98
Total	887,95	848,55	908,12	891,28	973,15	965,23	8,30	100

Les dépenses courantes des moyens de services se répartissent, par ordre d'importance, entre les ministères de l'Action culturelle et sociale (53,45%), les dépenses communes (21,98%), les ministères de l'Action administrative et générale (19,42%) et les ministères de l'Action économique (5,15%).

Par rapport à 2010 où elles s'établissaient à 891,28 milliards de FCFA, les dépenses courantes des moyens des services ont enregistré une hausse de 73,95 milliards de FCFA en valeur absolue, soit 8,30 % en valeur relative.

- Action administrative générale

Les dépenses des ministères de l'Action administrative générale sont passées de 197,44 milliards de FCFA en 2010 à 187,45 milliards de FCFA en 2011, soit une baisse de 9,99 milliards de FCFA en valeur absolue et 5,06% en valeur relative. Cette baisse est

essentiellement imputable au ministère des Affaires étrangères dont les dépenses ont diminué de 15,6 milliards de FCFA, soit un taux de – 43,62%.

L'évolution de ces dépenses entre 2009 et 2011 est retracée dans le tableau n°46 ci-dessous.

Tableau n°46 : Dépenses courantes de l'Action Administrative générale de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

Administration générale	2009		2010		2011		Evolution dépenses 2011/2010 (%)	Part dépenses 2011 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Primature	9,94	8,96	10,69	11,85	9,92	11,36	-4,14	6,06
Ministère Affaires étrangères	35,68	37,95	35,92	35,76	34,14	20,16	-43,62	10,75
Ministère Forces armées	84,75	88,58	86,04	90,45	86,32	91,89	1,59	49,02
Ministère de l'Intérieur	54,57	56,10	29,72	32,97	28,35	37,99	15,23	20,27
Ministère de la Justice	22,81	20,87	22,48	21,70	22,11	20,90	-3,69	11,15
Ministère Fonction pub. Travail et Org. Prof.	3,40	4,82	2,24	3,07	2,55	3,53	14,98	1,88
Ministère Affaire soc. et relations avec institutions	0,20	0,20	0,09	0,26	0,43	0,53	103,85	0,28
Ministère Coopération décentralisée et Microfin.			1,37	0,65	1,33	0,45	-30,77	0,24
Ministère Entrepren. Féminin/ Langues nat. et Francoph.			0,10	0,10	0,14	0,07	-30,00	0,04
Ministère Sénégalais Extérieur	0,67	0,26	0,63	0,63	0,57	0,57	-9,52	0,30
Total Administration générale	212,02	217,74	189,28	197,44	185,86	187,45	-5,06	100

Sur la gestion 2011, les dépenses du ministère des Forces armées, du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Justice et du ministère des Affaires étrangères représentent les parts les plus importantes des dépenses de l'Action administrative générale avec respectivement 49,02%, 20,27%, 11,15% et 10,75%.

- Action économique

Pour des crédits de la gestion d'un montant de 49,28 milliards de FCFA, les dépenses effectives des ministères de l'Action économique s'élèvent à 49,71 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 100,87%. Par rapport à 2010, ces dépenses ont diminué de 2,54 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4,86% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2009 et 2011 est retracée dans le tableau n°47 ci-dessous.

Tableau n°47 : Dépenses courantes de l'Action économique de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

Action économique	2009		2010		2011		Evolution dépenses 2011/2010 (%)	Part dépenses 2011 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère Economie Maritime	2,48	1,82	2,07	2,03	1,86	1,79	-11,82	3,60
Ministère Equip et Transport/ Infrast / Coop. Interna. Aménag. territoire	1,99	2,04	2,28	1,66	1,57	1,56	-6,02	3,14
Ministère Agriculture et hydraulique/ Pisciculture	9,68	11,48	9,30	9,47	8,40	8,76	-7,50	17,62

Action économique	2009		2010		2011		Evolution dépenses 2011/2010 (%)	Part dépenses 2011 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère Economie et Finances	29,13	27,85	29,11	29,35	28,58	28,76	-2,01	57,86
Ministère Industrie et Artisanat/ Mines et PME/ Transfo. prod. Agri.	2,43	2,31	2,11	2,08	1,95	1,93	-7,21	3,88
Ministère Commerce	2,61	2,58	2,76	2,74	2,80	2,65	-3,28	5,33
Ministère l'Urban. et Aménagement Habitat Hydraul. Assainissement	3,99	3,14	1,97	3,12	2,61	2,89	-7,37	5,81
Ministère Energie et mines/ Biocarburants	0,50	1,02	0,21	0,22	0,00	0,00	-100	0,00
Ministère Habitat et construction/ Aménagement terr. Coop déc.	0,00	0,03			0,00	0,00	Na	0,00
Ministère Tourisme/ Artisanat transport Aér./ Rela. Sect priv	1,39	1,45	1,68	1,58	1,51	1,37	-13,29	2,76
Total	54,19	53,72	51,49	52,25	49,28	49,71	-4,86	100

Les parts les plus importantes des dépenses courantes de l'Action économique reviennent au ministère de l'Economie et des Finances avec 57,86% et au ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et de la Pisciculture avec 17,62%.

Aucune section de l'action économique n'a enregistré une augmentation de ses dépenses courantes entre 2010 et 2011. Les baisses les plus importantes sont imputées au ministère de l'Energie et des Mines, à celui du Tourisme et de l'Artisanat et à celui de l'Economie maritime avec respectivement 100%, 13,29% et 11,82%.

- Action culturelle et sociale

Les dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale s'élèvent à 515,88 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 101,27% par rapport aux crédits de la gestion qui sont de 509,42 milliards FCFA. Par rapport à 2010, ces dépenses sont en progression de 7,67 milliards de FCFA en valeur absolue et de 1,51% en valeur relative.

L'évolution de ces dépenses entre 2009 et 2011 est retracée dans le tableau n°48 ci-dessous.

Tableau n°48 : Dépenses courantes de l'Action culturelle et sociale de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

Action culturelle et sociale	2009		2010		2011		Evolution dépenses 2011/2010 (%)	Part dépenses 2011 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère Education/ Ens prés. Elem. et moyen/	229,03	229,16	259,55	284,18	263,67	291,91	2,72	56,58
Ministère Recherche scientifique/ Biocarburant Energ renouv.	1,83	1,68	0,00	0,00	0,00	0,00	Na	0,00
Ministère des Sports	0,24	2,70	4,50	2,95	4,94	3,55	20,34	0,69
Ministère Culture, Genre et Cadre de vie	4,59	4,57	4,55	4,77	9,32	9,30	94,97	1,80
Ministère Santé Hygiène Pub et Prévention	68,82	64,18	73,72	69,53	70,06	63,40	-8,82	12,29
Ministère jeunesse et Loisirs	6,95	5,21	2,04	3,16	2,13	2,84	-10,13	0,55
Ministère de l'envir. et Protection de la nature	8,69	8,32	7,86	7,63	7,22	7,16	-6,16	1,39

Action culturelle et sociale	2009		2010		2011		Evolution dépenses 2011/2010 (%)	Part dépenses 2011 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale	0,00	0,00	1,54	0,78	1,54	0,79	1,28	0,15
Ministère Famille et des Org Feminine	5,68	5,25	4,07	4,52	3,27	3,91	-13,50	0,76
Ministère Enseignement technique, Formation Professionnelle	15,26	5,19	16,10	9,68	16,77	11,07	14,36	2,15
Ministère Elevage	2,32	0,74	2,42	2,57	2,33	2,40	-6,61	0,47
Ministère Information et télécom	2,15	1,95	2,06	1,77	1,84	1,52	-14,12	0,29
Ministère Entrepr Fem et Micro fin	0,00	0,00	0,61	0,53	0,29	0,34	-35,85	0,07
Ministère Déc et Coll Loc	0,01	0,04	19,33	18,77	19,97	19,25	2,56	3,73
Ministère Transports Terrestres, ferrov et Aménag Terr	0,84	0,23	0,00	0,00	1,14	0,66	Na	0,13
Ministère Energies Renouv	0,00	0,00	0,00	0,00	0,24	0,15	Na	0,03
Ministère Urbanisme et Assain et Hygie Pub	0,00	0,00	1,05	0,25	0,15	0,27	8,00	0,05
Ministère Hygiène Pub et cadre de vie	0,00	0,00	1,45	0,87	0,16	0,44	-49,43	0,09
Ministère Ecovillages, Bass Reten, LA, Pisc	0,04	0,06	0,70	0,60	0,77	0,65	8,33	0,13
Ministère. transp ter. & aérien	0,00	0,00	1,06	0,58	0,00	0,00	-100	0,00
Ministère. Bioc. & énergie renouv.	0,00	0,00	0,21	0,18	0,00	0,00	-100	0,00
Ministère. Ens Sup Univ, Cur et Rech Scient	88,41	86,16	97,17	94,77	97,24	95,69	0,97	18,55
Ministère TIC	0,00	0,00	0,14	0,12	0,06	0,00	-100	0,00
Ministère Petite Enfance et Enfance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,91	0,58	Na	0,11
Ministère Chargé des Elections	0	0	0	0	5,4	0	Na	0,00
Total	434,87	415,44	500,13	508,21	509,42	515,88	1,51	100

Avec un total de 451 milliards de FCFA, soit 87,42% des dépenses de l'Action culturelle et sociale, le ministère de l'Enseignement élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales, le ministère de l'Enseignement supérieur, des Universités et des CUR et celui de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Prévention sont les plus importants consommateurs de crédits de l'Action culturelle et sociale avec des parts respectives de 56,58%, 18,55% et 12,29%.

Les dépenses courantes qui ont connu les plus fortes hausses concernent le ministère de la Culture, le ministère des Sports et le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle avec des taux respectifs de 94,97%, 20,34% et 14,36%.

En revanche, les dépenses courantes du ministère de l'Entreprenariat féminin et de la Micro finance et celles du ministère de l'Hygiène publique et du Cadre de Vie ont connu des baisses significatives, respectivement de 49,43% et 35,85%.

- **Dépenses communes**

Sur des crédits de la gestion d'un montant de 228,59 milliards de FCFA, les dépenses effectives des dépenses communes s'élèvent à 212,19 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 92,83%.

Le tableau n°49 ci-dessous donne la répartition des dépenses communes entre les différentes natures de dépenses de 2009 à 2011.

Tableau n°49 : Répartition des dépenses communes de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

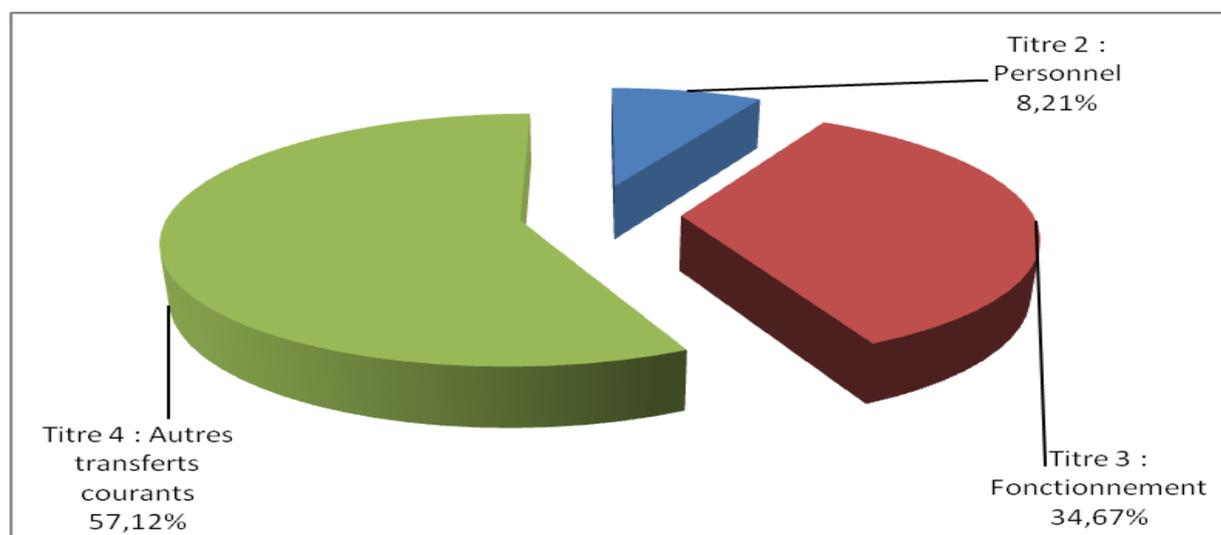
Dépenses communes hors dotation	2009		2010		2011		Evolution 11/10 (%)	Part en 2011 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Titre 2 : Personnel	34,43	13,75	40,99	14,39	32,48	17,42	21,06	8,21
Titre 3 : Fonctionnement	51,23	67,55	77,00	75,33	74,89	73,56	-2,35	34,67
Titre 4 : Autres transferts courants	101,21	80,36	49,23	43,66	121,22	121,21	177,62	57,12
Total	186,87	161,66	167,22	133,38	228,59	212,19	59,09	100

Entre 2010 et 2011, les dépenses communes ont connu une hausse de 59,09%. Cette augmentation est imputable essentiellement aux autres transferts courants qui ont progressé de 177,62%. Les dépenses de personnel ont également enregistré une hausse de 21,06%. Les dépenses de fonctionnement quant à elles ont faiblement diminué de 2,35%.

Les autres transferts courants représentent la part la plus importante des dépenses communes avec 57,12%. Les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel se répartissent 34,67% et 8,21% de ces dépenses.

Cette répartition est illustrée le graphique n°17 ci-après.

Graphique n°17 : Répartition des dépenses communes



C₂ - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sur ressources internes des moyens des services s'élèvent à 454,10 milliards de FCFA en 2011 contre 404,09 milliards de FCFA en 2010. Pour des crédits d'un montant de 483,97 milliards de FCFA, le taux d'exécution s'établit à 93,83% contre 97,01% en 2010.

Le tableau n°50 ci après retrace la situation des dépenses d'investissement des moyens des services de 2009 à 2011.

Tableau n°50: Dépenses d'investissement des moyens des services de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

Moyens des services	2009		2010		2011		Evolution dépenses 11/10 (%)	Part dépens 2011 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives	Crédits de la gestion	Dépenses effectives		
Administration générale	58,92	44,44	40,82	34,61	65,23	54,18	56,54	11,93
Action économique	213,30	191,63	242,49	247,17	301,07	306,30	23,92	67,45
Action culturelle et sociale	79,80	56,53	133,25	122,31	117,67	93,62	-23,46	20,62
Total	352,02	292,60	416,56	404,09	483,97	454,10	12,38	100

Dans la répartition des dépenses effectives, l'Action économique représente 67,45%, l'Action culturelle et sociale avec 20,62% et de l'Action administrative générale avec 11,93%.

- Action administrative générale

Les crédits de la gestion des dépenses d'investissement de l'Action administrative générale, d'un montant de 65,23 milliards de FCFA, ont été exécutés à hauteur de 54,18 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 83,06%.

L'évolution de ces dépenses entre 2009 et 2011 est indiquée au tableau n°51 qui suit.

Tableau n°51 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action Administrative générale de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

Sections	2009		2010		2011		Taux d'exécution en 2011 (%)	Evolution 2011-2010 (%)	Part en 2011 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
Primature	8,7	7,68	6,08	5,64	8,82	8,8	99,77	56,03	16,24
Ministère Affaires Etrangères	6,84	2,35	2,78	0,43	2,31	0,16	6,93	-62,79	0,30
Ministère Forces Armées	13,44	8,42	14,69	14,68	39,23	38,81	98,93	164,37	71,63
Ministère Intérieur	24,42	23,33	12,2	12,16	9,06	3,84	42,38	-68,42	7,09
Ministère Justice	3,66	1,35	3,87	0,69	3,96	0,84	21,21	21,74	1,55
Ministère Fonct. Pub et Empl.	0,71	0,64	0,49	0,48	0,56	0,43	76,79	-10,42	0,79
Ministère Affa. soc. et relation avec les institu.	0,8	0,32	0,02	0,02	0,33	0,32	96,97	1500	0,59
Ministère du travail et org prof	0	0	0,26	0,1	0,39	0,27	69,23	170	0,50
Ministère M. du Genre	0	0	0,11	0,09	0,14	0,28	200	211,11	0,52
Ministère Sénégalais Extérieur	0,35	0,35	0,32	0,32	0,43	0,43	100	34,38	0,79
Total Action administrative générale	58,92	44,44	40,82	34,61	65,23	54,18	83,06	56,54	100

Après une baisse de 9,83 milliards de FCFA en 2010 où leur montant se situait à 34,61 milliards de FCFA, les dépenses d'investissement des ministères en charge de l'Action Administrative générale qui s'élèvent en 2011 à 54,18 milliards de FCFA ont augmenté de 19,57 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 56,54% par rapport à 2010.

L'essentiel de ces dépenses d'investissement est exécuté par le ministère des Forces armées pour un montant de 38,81 milliards de FCFA, soit 71,63%. Suivent ensuite la Primature pour un montant de 8,8 milliards de FCFA, soit 16,24% et le ministère de l'Intérieur pour un montant de 3,84 milliards de FCFA, soit 7,09%.

Les ministères ayant la plus faible part de dépenses dans les investissements de l'action administrative sont le ministère des Affaires étrangères pour un montant de 0,16 milliard de FCFA, soit 0,30%, le ministère du Travail et des Organisations professionnelles pour un montant de 0,27 milliard de FCFA, soit 0,50%, le ministère du Genre pour un montant de 0,28 milliard de FCFA, soit 0,52% et le ministère des Affaires sociales et des Relations avec les Institutions pour un montant de 0,32 milliard de FCFA, soit 0,59%.

Par rapport à 2010, les dépenses d'investissement qui ont significativement évolué à la hausse concernent principalement le ministère des Affaires sociales et des Relations avec les Institutions dont les dépenses ont été multipliées par 15, le ministère du Genre, le ministère du Travail et des Organisations professionnelles et le ministère des Forces armées avec des taux de progression respectifs de 211,11%, 170% et 164,37%. Les sections dont les dépenses d'investissement ont évolué à la baisse sont le ministère de l'Intérieur, le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Fonction publique et de l'Emploi pour respectivement -68,42%, -62,79% et -10,42%.

- Action économique

Pour des crédits de la gestion d'un montant de 301,07 milliards de FCFA, les dépenses effectives de l'action économique ont été exécutées pour 306,3 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 101,74%.

L'évolution de ces dépenses entre 2009 et 2011 est indiquée au tableau n°52 qui suit.

Tableau n°52 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action économique de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

Sections	2009		2010		2011		Taux d'exécution 2011 (%)	Evolution 2011-2010 (%)	Part en 2011 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
Ministère Economie maritime	4,5	3,85	3,62	3,56	4,99	4,94	99	38,76	1,61
Ministère Coop. Inter., Trans. Aéri, Infra. et de l'énergie	56,57	56,3	100,09	99,89	90,48	90,64	100,18	-9,26	29,59
Ministère Agriculture	67,52	65,28	42,29	41,68	42,47	44,88	105,67	7,68	14,65
Ministère Econ. Finances	34,18	21,62	44,13	51,74	112,91	123,28	109,18	138,27	40,25
Ministère Mines, indust, agroindustrie et PME	4,52	4,25	2,19	1,75	2,48	1,92	77,42	9,71	0,63

Sections	2009		2010		2011		Taux d'exécution 2011 (%)	Evolution 2011-2010 (%)	Part en 2011 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
Ministère Commerce	0,36	0,34	1,07	1,07	0,59	0,58	98,31	-45,79	0,19
Ministère Habitat, construc et hydraulique	34,38	29,32	46,28	44,69	46,2	39,12	84,68	-12,46	12,77
Ministère Energie	10,62	10,14	2	2			Na	-100,00	0,00
Ministère Art. Tour. et rela. avec le sect. privé et sect. infor	0,65	0,53	0,82	0,79	0,95	0,94	98,95	18,99	0,31
Total Action économique	213,3	191,63	242,49	247,17	301,07	306,30	101,74	23,92	100

Sur la période, les dépenses d'investissement de l'Action économique sont en constante augmentation. De 191,63 milliards de FCFA en 2009, elles passent à 247,17 milliards de FCFA en 2010 puis à 306,3 milliards de FCFA en 2011.

Les ministères qui absorbent les parts les plus importantes des dépenses d'investissement de cette Action sont le ministère de l'Economie et des Finances, le ministère de la Coopération internationale, des Transports aériens, des Infrastructures et de l'Energie, le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique. Ils réalisent des parts respectives de 40,25%, 29,59%, 14,65% et 12,77%. Les parts les plus faibles sont celles du ministère du Commerce, du ministère de l'Artisanat, du Tourisme et des Relations avec le Secteur privé et le Secteur informel et du ministère des Mines et de l'Industrie avec respectivement 0,19%, 0,31% et 0,63%.

De 2010 à 2011, les dépenses d'investissement de l'Action économique qui ont significativement évolué à la hausse concernent le ministère de l'Economie et des Finances pour un taux de 138,27%, le ministère de l'Economie maritime pour un taux de 38,76% et le ministère de l'Artisanat, du Tourisme et des Relations avec le Secteur privé et le Secteur informel pour un taux de 18,99%.

Les ministères dont les dépenses ont enregistré les baisses les plus significatives sont le ministère du Commerce pour 45,79%, le ministère de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique pour 12,46% et le ministère de la Coopération internationale, des Transports aériens, des Infrastructures et de l'Energie pour 9,26%.

- Action culturelle et sociale

Les dépenses en capital de l'Action culturelle et sociale s'établissent à 93,62 milliards de FCFA pour des crédits de la gestion de 117,67 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 79,56%.

L'évolution de ces dépenses entre 2009 et 2011 est indiquée au tableau n°53 qui suit.

Tableau n°53 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Action C.S. de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

Sections	2009		2010		2011		Taux d'exécution 2011 (%)	Evolution 2011-2010 (%)	Part en 2011 (%)
	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses	Crédits de la gestion	Dépenses			
Ministère Ensei. élém, moyen second et LN	20,41	14,95	19,84	18,28	16,76	6,17	36,81	-66,25	6,59
Ministère Rech scientifique	0	0,09	0	0	0	0	Na	Na	0,00
Ministère Sports	0	0	1,5	1,04	1,3	0,62	47,69	-40,38	0,66
Ministère Culture Genre et Cadre de vie	11,14	10,55	26,56	26,56	31,22	31,04	99,42	16,87	33,16
Ministère Santé Hygiène Pub et Prév	11,35	7	14,41	10,45	14,07	6,6	46,91	-36,84	7,05
Ministère Jeunesse et des Loisirs	1,37	0,76	1,06	0,8	0,92	0,89	96,74	11,25	0,95
Ministère Environnem. et Protection Nature	4,83	3,6	4,49	4,05	4,85	3,65	75,26	-9,88	3,90
Ministère Action sociale et Solidarité nationale	0	0	1,3	1,29	0,84	0,84	100,00	-34,88	0,90
Ministère Famille. et Organisation féminine	4,78	4,03	8,07	7,9	3,38	3,3	97,63	-58,23	3,52
Ministère Enseig. Tech et FP	7,12	3,87	6,57	5,4	5,06	3,67	72,53	-32,04	3,92
Ministère Elevage	8,18	4,24	7,41	6,81	4,58	2,16	47,16	-68,28	2,31
Ministère Commun. et Télécom	6,93	4,91	5,41	5,41	5,27	5,24	99,43	-3,14	5,60
Ministère Entreprenariat féminin et Micofin	0	0	0,64	0,59	1,82	1,57	86,26	166,10	1,68
Ministère Décentralisa. et Col. Locales	0	0	14,26	13,96	11,88	11,77	99,07	-15,69	12,57
Ministère Transp. Terr, ferro et amén. Territoire	2,05	2,05	4,78	4,7	4,49	4,49	100,00	-4,47	4,80
Ministère Energies renouvelables	0	0	0,3	0,28	0,45	0,3	66,67	7,14	0,32
Ministère Urbanisme, Assainis et Hygie Pub	0	0	8,46	7,88	0,78	4,93	632,05	-37,44	5,27
Ministère Hygiene pub et Cadre de Vie	0	0	0,95	0,95	0	0,67	Na	-29,47	0,72
Ministère Ecovi, Bassin réten, Lacs art. et Pisci	0	0	1,71	1,43	1,52	1,19	78,29	-16,78	1,27
Ministère Enseig. Sup Univ, Cur et Rech Scien	1,64	0,48	5,53	4,53	7,43	3,92	52,76	-13,47	4,19
Ministère Petite Enfance et Enfance	0	0	0	0	1,05	0,6	57,14	Na	0,64
Total Action culturelle et sociale	79,80	56,53	133,25	122,31	117,67	93,62	79,56	-23,46	100

Après avoir augmenté de 65,78 milliards de FCFA en 2010, les dépenses d'investissement de l'action culturelle et sociale ont baissé de 28,69 milliards de FCFA en 2011, soit un taux d'évolution de - 23,46%.

Les parts les plus importantes des dépenses d'investissement de l'Action culturelle et sociale ont été exécutées par le ministère de la Culture et des Loisirs avec 33,16% et le ministère des Collectivités locales et de la Décentralisation avec 12,57%. Les plus faibles réalisations concernent le ministère des Energies renouvelables, le ministère de la Petite Enfance et le ministère de l'Hygiène publique et du cadre de vie avec respectivement 0,32%, 0,64% et 0,72%.

Par section, les dépenses d'investissement qui ont le plus significativement évolué à la hausse entre 2010 et 2011 concernent le ministère de l'Entreprenariat féminin et de la Micro Finance pour 166,10%, le ministère de la Culture et du Genre pour 16,87% et le ministère de la Jeunesse et de Loisirs pour 11,25%. Les sections dont les dépenses ont le plus baissé sont le ministère de l'Elevage pour 68,28%, le ministère de l'Enseignement élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales pour 66,25% et le ministère de la Famille, des Organisations féminines et de la Protection de l'Enfance pour 58,23%.

C₃ – Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement

En 2011, sur un total des dépenses des moyens des services de 1419,33 milliards de FCFA, les dépenses courantes et les dépenses d'investissement exécutées par les ministères s'établissent respectivement à 965,23 milliards de FCFA, soit 68,01% et 454,10 milliards de FCFA, soit 31,99%.

La répartition de ces dépenses en 2011 est indiquée au tableau n°54 qui suit.

Tableau n°54 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2011

En milliards de FCFA

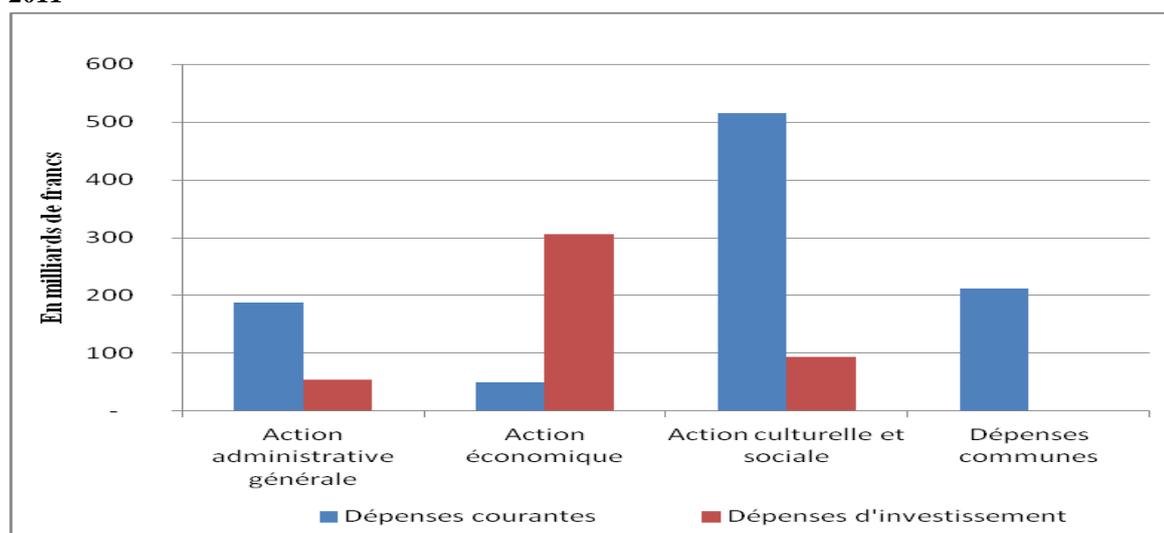
Actions	Dépenses Courantes (A)	Dépenses d'investissement (B)	Total	Part dans le Total (A) ou (B) en %	
				Courantes	Investissements
Action administrative générale	187,45	54,18	241,63	19,42	11,93
Action économique	49,71	306,3	356,01	5,15	67,45
Action culturelle et sociale	515,88	93,62	609,5	53,45	20,62
Dépenses communes	212,19	0	212,19	21,98	0,00
Total	965,23	454,10	1419,33	100	100

Les dépenses ordinaires de l'Action culturelle et sociale totalisent la part la plus importante des dépenses des moyens des services sur ressources internes avec un taux de 53,45%. Concernant les dépenses d'investissement, c'est l'Action économique qui occupe le premier rang avec une part de 67,45%.

La part la plus faible sur le total des dépenses des moyens des services sur ressources internes revient aux dépenses courantes de l'Action économique avec un taux de 5,15%.

La comparaison entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement par action des moyens et services est illustrée au graphique n°18 ci après.

Graphique n°18: Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens des services en 2011



2.2.2 - Les dépenses effectives sur ressources externes

Pour l'année 2011, les prévisions de dépenses sur ressources externes sont arrêtées à 267,50 milliards de FCFA. Elles ont été exécutées à hauteur de 276,57 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 103,39%.

Le tableau n°55 qui suit présente les prévisions et réalisations de tirages.

Tableau n°55: Prévisions et réalisations de tirage par secteur d'activité en 2011

En FCFA

Secteurs	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution en %
Primaire	90 299 000 000	78 739 887 732	87,20
Secondaire	48 668 000 000	39 385 067 226	80,93
Tertiaire	33 072 000 000	71 109 807 269	215,02
Quaternaire	95 461 000 000	87 338 632 232	91,49
Total	267 500 000 000	276 573 394 459	103,39

Les investissements financés sur ressources externes sont exécutés à un montant supérieur à celui des prévisions de tirage. Par secteur, l'exécution à plus de 100% ne concerne que le secteur tertiaire dont les dépenses sont réalisées à 215,02%.

Le taux d'exécution global des dépenses d'investissement sur ressources externes de 103,39% est essentiellement imputable aux emprunts qui sont réalisés à hauteur de 116,60%. La situation d'exécution des emprunts et subventions est présentée au tableau ci-dessous.

Tableau n° 56 : Prévisions et réalisations de tirage réparties en emprunts et subventions en 2011

En milliards de FCFA

Libellés	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)
Emprunts	150,50	175,49	116,60
Subventions	117,00	101,08	86,39
Total	267,50	276,57	103,39

2.2.2.1- Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses d'investissement sur ressources externes d'un montant de 276,57 milliards de FCFA dont 175,49 milliards de FCFA d'emprunts et 101,08 milliards de FCFA de subventions se répartissent par secteur comme indiqué au tableau n°57 ci-dessous.

Tableau n°57 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2011

En FCFA

Secteurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Primaire	56 662 505 322	22 077 382 410	78 739 887 732	28,47
Secondaire	19 023 344 308	20 361 722 918	39 385 067 226	14,24
Tertiaire	63 356 502 231	7 753 305 038	71 109 807 269	25,71
Quatenaire	36 450 579 552	50 888 052 680	87 338 632 232	31,58
Total	175 492 931 413	101 080 463 046	276 573 394 459	100

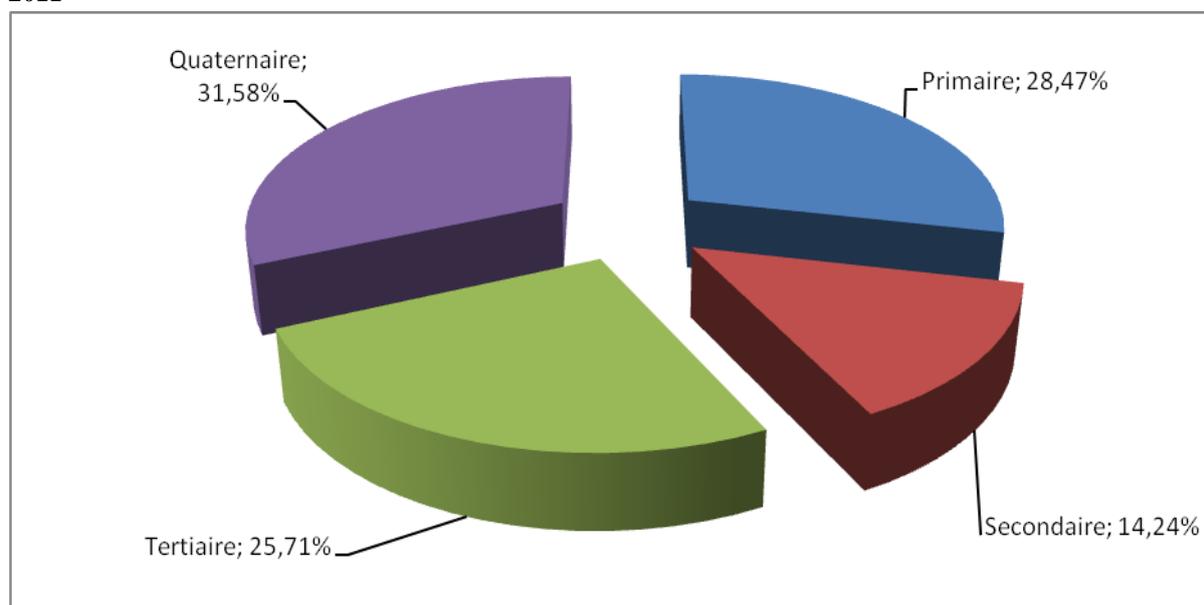
Les tirages pour le compte du secteur quaternaire ont été les plus importants. Ils représentent 31,58% des dépenses sur ressources externes ordonnancées. Le secteur secondaire a la part la plus faible des dépenses d'investissement sur ressources externes avec 14,24%.

Concernant les emprunts, c'est le secteur tertiaire qui totalise les dépenses les plus importantes pour 63,36 milliards de FCFA. Le secteur secondaire réalise les dépenses les plus faibles pour un montant de 19,02 milliards de FCFA.

S'agissant des subventions, le secteur quaternaire réalise les dépenses les plus importantes pour un montant de 50,89 milliards de FCFA. Les dépenses les plus faibles sont celles du secteur tertiaire avec un montant de 7,75 milliards de FCFA.

Le graphique n°19 ci-après illustre la répartition, par secteur d'activité, des investissements sur ressources externes.

Graphique n°19 : Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2011



A - Secteur primaire

Les tirages effectués pour le secteur primaire en 2011 sont d'un montant de 78,74 milliards de FCFA, dont 56,66 milliards de FCFA sur emprunts et 22,08 milliards de FCFA sur subventions. Ils représentent 28,47% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°58 ci-dessous.

Tableau n°58 : Dépenses effectives par activité du secteur primaire

En FCFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Agriculture	31 842 673 801	981 901 379	32 824 575 180	41,69
Elevage	518 621 414	380 164 566	898 785 980	1,14
Eaux & Forêts	1 236 311 469	7 724 673 506	8 960 984 975	11,38
Pêche	976 341 753	823 531 322	1 799 873 075	2,29
Hydraulique rurale et agricole	17 189 736 247	2 197 206 181	19 386 942 428	24,62
Etudes & Recherche primaire	-	2 775 262 364	2 775 262 364	3,52
Appui-Renf et A.T.Primaire	4 898 820 638	7 194 643 092	12 093 463 730	15,36
Secteur Primaire	56 662 505 322	22 077 382 410	78 739 887 732	100

L'agriculture est le premier sous secteur bénéficiaire des dépenses effectives sur ressources externes du secteur avec une part de 41,69%. Il est suivi du sous secteur de l'Hydraulique rurale et agricole et du sous-secteur Appui renforcement et assistance technique primaire pour respectivement 24,62% et 15,36%. La part la plus faible concerne les dépenses du sous secteur de l'élevage pour 1,14%.

B - Secteur secondaire

Le montant des tirages effectués pour le secteur secondaire en 2011 est de 39,38 milliards de FCFA, dont 19,02 milliards de FCFA sur emprunts et 20,36 milliards de FCFA sur subventions. Ils représentent 14,24% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

La répartition de ces dépenses entre les différents sous-secteurs est indiquée au tableau n°59 ci-dessous.

Tableau n°59: Dépenses effectives par activité du secteur secondaire

En FCFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part (%)
Mines	48 688 750	523 767 175	572 455 925	1,45
Industries	-	704 375 515	704 375 515	1,79
Energies classiques/renouvelables	17 938 777 330	964 845 629	18 903 622 959	48,00
Appui-Renf et A.T.Secondaire	1 035 878 228	18 168 734 599	19 204 612 827	48,76
Secteur secondaire	19 023 344 308	20 361 722 918	39 385 067 226	100

Le sous-secteur Appui renforcement et assistance technique secondaire et le sous-secteur Energies classiques renouvelables totalisent l'essentiel des dépenses du secteur avec respectivement 19,20 milliards de FCFA et 18,90 milliards de FCFA, représentant 48,76% et 48% du total. Le sous-secteur des industries et le sous secteur des mines enregistrent des montants respectifs de 0,70 milliard de FCFA et 0,57 milliard de FCFA, soit des parts de 1,79% et 1,45%.

C - Secteur tertiaire

Les dépenses d'investissements du secteur tertiaire s'élèvent à 71,11 milliards de FCFA, dont 63,36 milliards de FCFA sur emprunts et 7,75 milliards de FCFA sur subventions. Ces dépenses représentent 25,71% des dépenses d'investissement sur ressources extérieures.

Le tableau n°60 ci-dessous présente la répartition de ces dépenses entre les différents sous secteurs.

Tableau n°60 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire

En FCFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Commerce	-	384 160 611	384 160 611	0,54
Transports routiers	62 339 734 023	7 369 144 427	69 708 878 450	98,03
Transports aériens	1 016 768 208	-	1 016 768 208	1,43
Secteur Tertiaire	63 356 502 231	7 753 305 038	71 109 807 269	100

Avec 62,34 milliards de FCFA en emprunts et 7,37 milliards de FCFA en subventions, les investissements du sous secteur des transports routiers d'un montant total de 69,71 milliards de FCFA représentent l'essentiel des investissements du secteur tertiaire, soit une part de 98,03%. Le sous secteur commerce réalise la part la plus faible avec 0,54% des dépenses.

D - Secteur quaternaire

Des dépenses effectives d'un montant total de 87,34 milliards de FCFA ont été réalisées au profit du secteur quaternaire, dont 36,45 milliards de FCFA sur emprunts et 50,89 milliards de FCFA sur subventions. Ce secteur enregistre 31,58% des dépenses d'investissements sur ressources extérieures.

Le tableau n°61 ci-dessous présente la répartition par sous secteur de ces dépenses

Tableau n°61 : Dépenses effectives par activité du secteur quaternaire

En FCFA

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Hydraulique urbaine-Assainissement	8 650 042 141	4 966 434 914	13 616 477 055	15,59
Culture-Jeunesse et Sport	-	507 393 866	507 393 866	0,58
Habitat & Urbanisme	-	3 830 500 176	3 830 500 176	4,39
Santé & Nutrition	9 987 627 610	22 540 599 760	32 528 227 370	37,24
Education & Formation	16 045 156 268	10 616 660 761	26 661 817 029	30,53

Activités	Emprunts	Subventions	Total	Part %
Développement Social	509 718 728	3 147 520 694	3 657 239 422	4,19
Equipements administratifs	357 270 000	871 116 371	1 228 386 371	1,41
Etudes et recherche quaternaire	-	42 032 013	42 032 013	0,05
Appui-Renf et A.T.Quaternaire	900 764 805	4 365 794 125	5 266 558 930	6,03
Secteur Quaternaire	36 450 579 552	50 888 052 680	87 338 632 232	100

Avec des dépenses totales qui s'élèvent à 32,53 milliards de FCFA, le sous-secteur Santé-Nutrition a réalisé la part la plus importante des dépenses du secteur quaternaire avec 37,24%. Il est suivi du sous-secteur Education et Formation dont les dépenses s'élèvent à 26,66 milliards de FCFA, soit 30,53% des investissements du secteur. Le sous secteur qui réalise les investissements les plus faibles est celui des Etudes et Recherches quaternaire pour un total de 0,04 milliard de FCFA, soit 0,05% des investissements du secteur.

2.2.2.2 – Dépenses d'investissement par bailleur

Les dépenses d'investissements sur ressources externes d'un montant de 276,57 milliards de FCFA se répartissent par bailleurs comme indiqué au tableau n°62 qui suit.

Tableau n°62 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2011

En FCFA

Bailleurs	Emprunts	Subventions	Total	Part %
ACBF	-	251 533 500	251 533 500	0,09
ACDI	-	7 297 731 279	7 297 731 279	2,64
AID	71 815 499 235	2 809 622 992	74 625 122 227	26,98
BDEA	9 362 675 156	31 500 000	9 394 175 156	3,40
BEI	2 879 269 022	-	2 879 269 022	1,04
BELG	-	4 472 842 583	4 472 842 583	1,62
BID	5 111 225 021	123 840 000	5 235 065 021	1,89
BIDC	1 972 970 000	-	1 972 970 000	0,71
BOAD	9 069 330 048	-	9 069 330 048	3,28
CFD	17 347 584 089	12 991 134 459	30 338 718 548	10,97
CHINE	562 000 000	-	562 000 000	0,20
ESPA	1 981 298 820	-	1 981 298 820	0,72
FAD	32 005 191 504	120 740 050	32 125 931 554	11,62
FED	-	13 988 290 848	13 988 290 848	5,06
FEM	-	202 053 350	202 053 350	0,07
FIDA	2 066 671 162	50 000 000	2 116 671 162	0,77
FKDEA	9 297 970 867	-	9 297 970 867	3,36
FND	1 006 386 486	-	1 006 386 486	0,36
FSAU	9 636 854 562	-	9 636 854 562	3,48
GTZ	-	4 680 107 461	4 680 107 461	1,69
INDE	555 022 737	-	555 022 737	0,20
ITAL	-	1 256 154 769	1 256 154 769	0,45
KFW	-	2 686 804 300	2 686 804 300	0,97
OPEP	822 982 704	-	822 982 704	0,30
PNUD	-	4 601 921 955	4 601 921 955	1,66
USAI	-	45 516 185 500	45 516 185 500	16,46
Total	175 492 931 413	101 080 463 046	276 573 394 459	100

Pour la gestion 2011, l'AID est le principal bailleur du Sénégal. Sa part dans le total des dépenses ordonnancées s'élève à 74,62 milliards de FCFA, soit 26,98%. Il est suivi par l'USAID pour un montant de 45,52 milliards de FCFA, soit 16,46% et du FAD qui a participé pour un montant de 32,13 milliards de FCFA, soit 11,62% des ordonnancements.

2.2.3 - Récapitulation générale des dépenses en capital

Les dépenses d'investissements, toutes sources confondues, s'élèvent, en 2011 à 784,30 milliards de FCFA.

Le tableau n°63 ci-dessous présente la récapitulation de ces dépenses.

Tableau n°63 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2011

En milliards de FCFA

Libellés	Crédit de la gestion	Dépenses effectives	Taux d'exécution (%)	Part (%)
Investissements exécutés par l'Etat	158,76	125,98	79,35	16,06
Transferts en capital	379,41	381,75	100,62	48,68
Investissements sur financements extérieurs	267,5	276,57	103,39	35,26
Total	805,67	784,30	97,35	100

Les investissements sur ressources externes, d'un montant de 276,57 milliards de FCFA sont exécutés à un taux de 103,39%. Les investissements de l'Etat sur ressources internes sont exécutés à 79,35%. Les investissements d'autres organismes sur subvention de l'Etat atteignent un taux de 100,62%.

Les investissements financés par les partenaires extérieurs représentent 35,26% des dépenses effectives. L'Etat a financé 64,74% du total des investissements dont 16,06% pour ses investissements propres et 48,68% de subventions à d'autres organismes.

La situation générale des investissements durant la période 2009-2011, en regroupant les investissements sur ressources internes et les investissements sur ressources externes, se présente comme indiqué au tableau n°64 qui suit.

Tableau n°64: Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2009 à 2011

En milliards de FCFA

Nature des crédits	2009	2010	2011	Evolution (%)	
				2010/2009	2011/2010
Crédits de paiement	369,25	436,32	507,73	18,16	16,37
Tirages	262,14	292,07	276,57	11,42	-5,31
Total	631,39	728,39	784,30	15,36	7,68

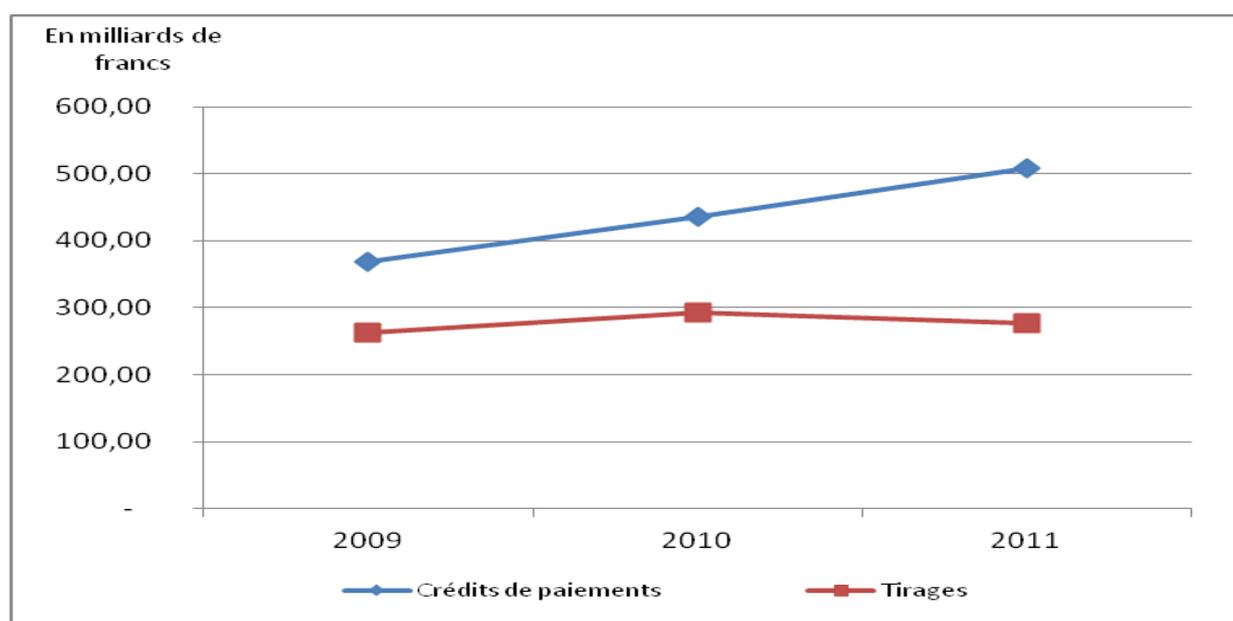
Entre 2009 et 2011, le montant total des investissements, toutes ressources confondues, a constamment augmenté. En 2010 cette augmentation est de 97 milliards de FCFA, soit un

taux d'évolution de 15,36% par rapport à 2009. En 2011 elle est de 55,91 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution de 7,68% par rapport à 2010.

Cette évolution découle de la hausse combinée des crédits de paiement et des tirages en 2010, alors qu'en 2011, une progression des crédits de paiement est atténuée par un léger repli des tirages.

Le graphique n°20 ci-après illustre l'évolution des crédits de paiement et des tirages.

Graphique n°20 : Evolution des crédits de paiements et des tirages de 2009 à 2011



Ce graphique montre que les crédits de paiement augmentent régulièrement entre 2009 et 2011 tandis que les tirages ont alterné augmentation et diminution.

CHAPITRE II : OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

En 2011, les catégories des comptes spéciaux du Trésor (CST) qui ont fonctionné sont les comptes d'affectation spéciale, les comptes de commerce, les comptes de prêts et les comptes d'avances.

Les comptes d'opérations monétaires ont été supprimés par l'article 11 de la loi n° 2008-70 du 11 décembre 2008 portant loi de finances initiale pour l'année 2009. L'article 14 de ladite loi a également suspendu le compte de garantie et d'avals.

La loi n°2010-16 du 15 décembre 2010 portant loi de finances initiale pour l'année 2011 arrête les prévisions de recettes et de dépenses des comptes spéciaux du Trésor à 73,92 milliards de FCFA dont 6 milliards de FCFA pour la subvention attendue du budget général.

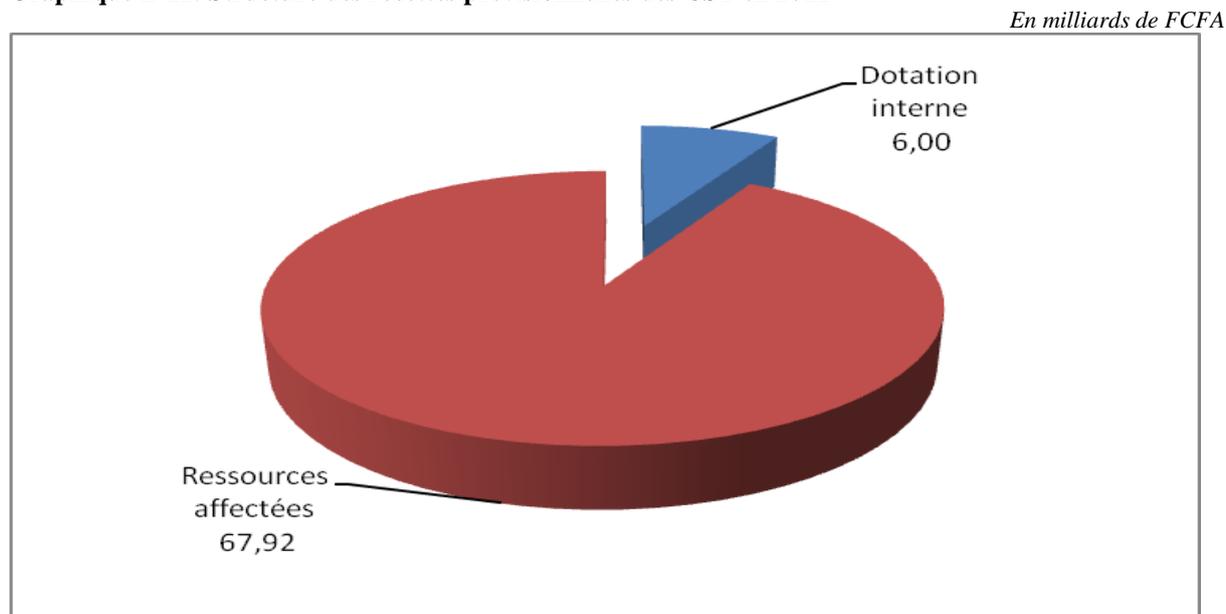
Le montant global des ressources et des charges des CST n'a pas été modifié par les lois de finances rectificatives.

1- Ressources des comptes spéciaux du Trésor

Les prévisions de recettes des CST comprennent 67,92 milliards de FCFA de ressources affectées et 6 milliards de FCFA de subvention représentant respectivement 91,88% et 8,12% des prévisions.

La structure des recettes des CST est illustrée par le graphique n°21 ci-dessous :

Graphique n°21: Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2011



La Cour constate que la dotation du budget général aux comptes spéciaux du Trésor fait l'objet d'un traitement différencié aux pages 5, 6 et 10 du PLR. A la page 5, cette dotation n'a

pas fait l'objet d'ordonnancement au titre des dépenses du budget général, dégageant ainsi des crédits disponibles de 6 milliards de FCFA. A la page 10, la subvention n'a également pas été ordonnancée mais des crédits disponibles n'ont pas été retracés. Cependant, à la page 6, cette subvention a bien été comptabilisée dans les recettes des CST au titre des transferts reçus d'autres budgets.

Le ministère de l'Economie et des Finances soutient qu'il n'y a pas de traitement différencié et qu'au niveau des pages 5 et 10 du PLR, la ligne subvention aux CST a pour objet d'apporter une précision sur le montant de cette subvention dans les dépenses du budget général. Il précise que cette dernière étant ordonnancée, le montant de 6 milliards doit être inscrit dans le tableau des pages 5 et 10 à la colonne ordonnancement. Il affirme enfin que la correction est faite et que des copies de la décision de versement et du mandat sont jointes.

La Cour constate que le MEF a procédé à la correction en inscrivant un montant de 6 milliards à la colonne ordonnancement mais n'a pas tiré conséquence de cette modification sur le total des dépenses ordinaires hors dotation interne. Elle recommande le MEF à procéder à toutes les corrections nécessaires.

Prévues à hauteur de 73,92 milliards de FCFA, les recettes ont été exécutées à 80,42 milliards de FCFA, dégageant ainsi une plus-value de 6,50 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 108,79%.

La comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor figure au tableau n°65 suivant :

Tableau n°65 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des comptes spéciaux du Trésor en 2011

En milliards de FCFA

Catégories de comptes	Recettes		Taux d'exécution (%)	Parts (%)
	Prévisions	Réalisations		
Comptes d'affectation spéciale	56,17	60,15	107,09	74,79
Comptes de commerce	0,15	0,02	13,33	0,02
Comptes de prêts	16,80	11,08	65,95	13,78
Comptes d'avances	0,80	9,17	1146,25	11,40
Total	73,92	80,42	108,79	100

Les recettes des comptes d'avances réalisent une plus-value de 8,37 milliards de FCFA. Rapportées aux prévisions, elles sont exécutées à un taux de 1146,25%. Elles sont suivies des recettes des comptes d'affectation spéciale, avec une plus value de 3,98 milliards de FCFA et un taux d'exécution 107,09%.

A l'inverse, les recettes des comptes de prêts et des comptes de commerce n'atteignent pas les prévisions. Elles ont été exécutées respectivement à 65,95% et 13,33%.

Avec 60,15 milliards de FCFA, les comptes d'affectation spéciale réalisent 74,79% des recettes des CST. Les comptes de prêts enregistrent 11,08 milliards de FCFA de recettes, soit 13,78%. Les recettes des comptes d'avances s'élèvent à 9,17 milliards de FCFA, soit 11,40%.

Les comptes de commerce, quant à eux, n'ont contribué que pour 0,02 milliard de FCFA aux recettes des CST, soit 0,02%.

Trois comptes spéciaux du Trésor ont généré des plus-values de recettes, comme l'indique le tableau n°66 ci-après :

Tableau n°66: Répartition des plus-values de recettes des CST en 2011

En FCFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Plus-value recettes	Part en %
Fonds National de retraite	54 000 000 000	58 502 221 068	4 502 221 068	31,99
Caisse d'encouragement à la pêche	900 000 000	1 296 857 036	396 857 036	2,82
Avances 1 an aux particuliers	-	9 175 654 037	9 175 654 037	65,19
Total	54 900 000 000	68 974 732 141	14 074 732 141	100

Le montant total des plus-values de recettes réalisées par les CST s'élève à 14,07 milliards de FCFA. Ces plus-values de recettes sont constatées sur le compte « avances à 1 an aux particuliers » pour 9,17 milliards de FCFA, soit 65,19%, le compte « Fonds national de retraite » pour 4,50 milliards de FCFA représentant 31,99% et le compte « Caisse d'encouragement à la pêche » pour 0,4 milliard de francs, soit 2,82%.

En revanche, des moins-values sont constatées dans l'exécution de la plus part des CST, comme l'indique le tableau n°67 ci-dessous

Tableau n° 67: Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2011

En FCFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes			
	Prévisions	Réalisations	Moins-value recettes	Part en %
Frais de contrôle des stés à part pub	210 000 000	147 136 643	62 863 357	0,83
Fonds de lutte contre l'incendie	1 056 000 000	200 372 703	855 627 297	11,31
Opérations des armées à caractère ind et comm	150 000 000	16 942 000	133 058 000	1,76
Prêts aux collectivités locales	800 000 000	-	800 000 000	10,57
Prêts aux particuliers	16 000 000 000	11 086 213 689	4 913 786 311	64,95
Avances aux collectivités locales	800 000 000	-	800 000 000	10,57
Total	19 016 000 000	11 450 665 035	7 565 334 965	100

Le montant total des moins-values de recettes s'élève à 7,56 milliards de FCFA. Ces moins-values de recettes concernent le compte « prêts aux particuliers » pour 4,91 milliards de FCFA, soit 64,95%, le compte d'affectation spéciale « fonds de lutte contre l'incendie » pour 0,85 milliard de FCFA, soit 11,31%, le compte « prêts aux collectivités locales » et le compte « avances aux collectivités locales », pour un montant de 0,80 milliard de FCFA chacun, soit 10,57%. Le compte de commerce « opérations des armées à caractère industriel et commercial » et le compte d'affectation spéciale « frais de contrôle des sociétés à participation publique » enregistrent les moins-values les plus faibles avec respectivement 0,13 milliard de FCFA et 0,06 milliard de FCFA, soit 1,76% et 0,83%.

2 - Charges des comptes spéciaux du Trésor

Prévues à 73,92 milliards de FCFA, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor ont été exécutées à hauteur de 80,88 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 109,42%.

La comparaison des prévisions et réalisations des dépenses des comptes spéciaux du Trésor est présentée au tableau n°68 suivant :

Tableau n°68: Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des comptes spéciaux du Trésor en 2011

En milliards de FCFA

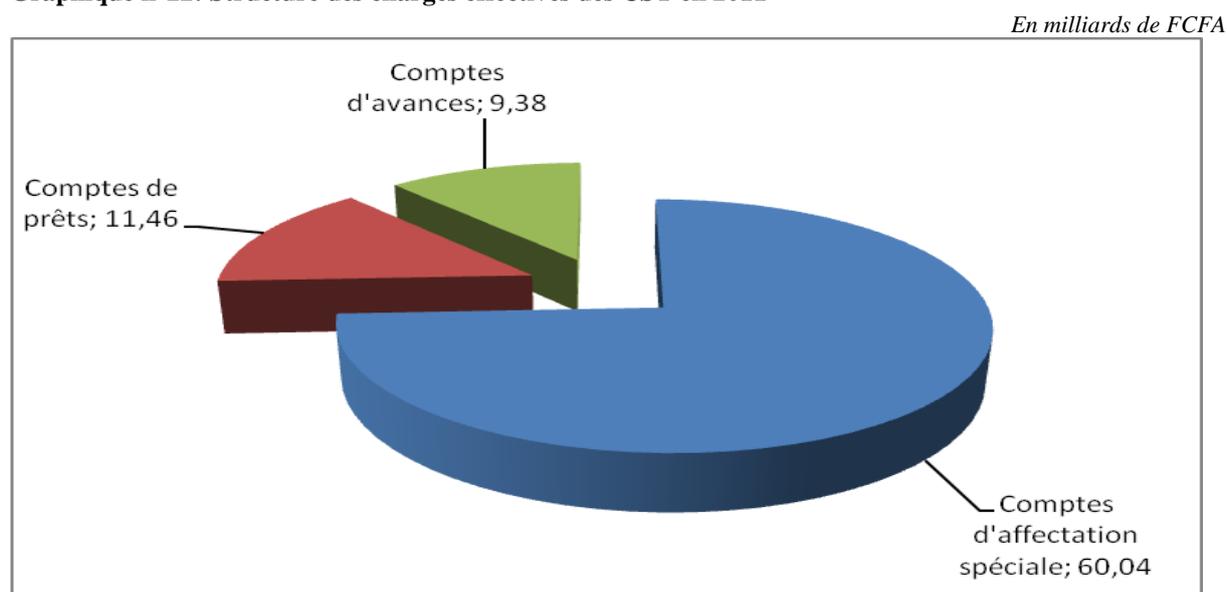
Catégories de comptes	Dépenses			Parts (%)
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	
Comptes d'affectation spéciale	56,17	60,04	106,89	74,23
Comptes de commerce	0,15	-	0,00	0,00
Comptes de prêts	16,80	11,46	68,21	14,17
Comptes d'avances	0,80	9,38	1172,50	11,60
Total	73,92	80,88	109,42	100

Les comptes d'avances enregistrent le taux d'exécution le plus élevé avec des dépenses représentant plus de 11 fois le montant des prévisions. Ils sont suivis des comptes d'affectation spéciale et des comptes de prêts avec des taux respectifs de 106,89% et 68,21%. Par ordre d'importance, les dépenses effectives des CST se répartissent entre les comptes d'affectation spéciale pour 74,23%, les comptes de prêts pour 14,17% et les comptes d'avances pour 11,60%.

Les comptes de commerce n'ont pas été exécutés.

La structure des charges effectives des CST est illustrée par le graphique n°22 qui suit :

Graphique n°22: Structure des charges effectives des CST en 2011



3 - Solde des comptes spéciaux du Trésor

A l'exécution, les CST ont dégagé un solde débiteur de 0,46 milliard de FCFA résultant des recettes d'un montant de 80,42 milliards de FCFA et des dépenses qui s'élèvent à 80,88 milliards de FCFA.

La situation d'exécution des CST est retracée au tableau n°69 suivant :

Tableau n°69 Situation d'exécution des comptes spéciaux du Trésor en 2011

En milliards de FCFA

Catégories de comptes	Recettes	Dépenses	Solde
Comptes d'affectation spéciale	60,15	60,04	0,11
Comptes de commerce	0,02	-	0,02
Comptes de prêts	11,08	11,46	- 0,38
Comptes d'avances	9,17	9,38	- 0,21
Total	80,42	80,88	- 0,46

Le solde global d'exécution des CST résulte d'une part des soldes débiteurs des comptes d'avances et des comptes de prêts pour respectivement 0,38 milliard de FCFA et 0,21 milliard de FCFA, et d'autre part, des soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale et des comptes de commerce pour 0,11 milliard de FCFA et 0,02 milliard de FCFA.

De 2007 à 2011, le solde des CST a évolué ainsi qu'il est indiqué au tableau n°70 qui suit:

Tableau n°70 : Evolution des soldes des CST de 2007 à 2011

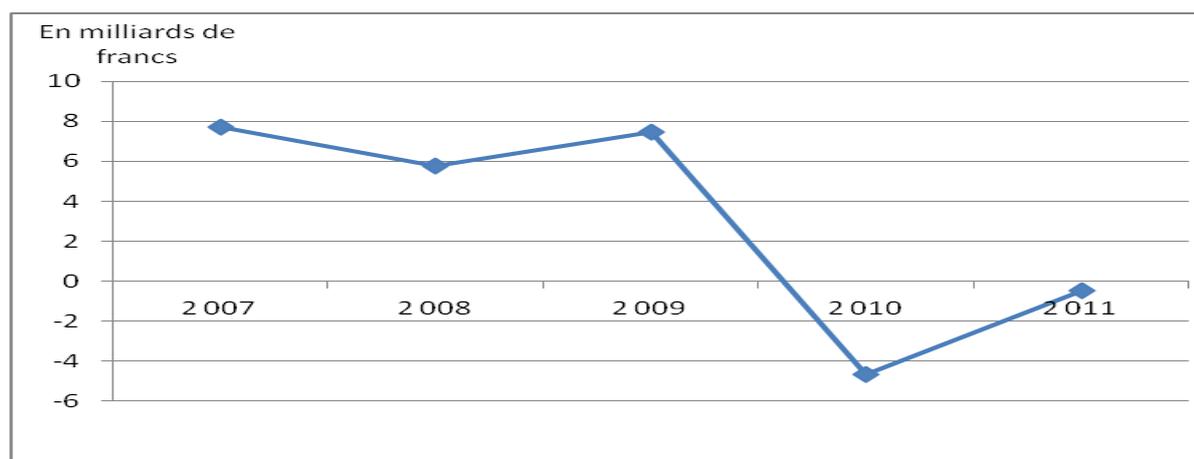
En milliards de FCFA

Années	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
Recettes	64,44	61,97	72,95	77,01	80,42
Dépenses	56,73	56,22	65,47	81,66	80,88
Soldes CST	7,71	5,75	7,48	-4,65	-0,46

De 2007 à 2011, le solde d'exécution des CST a évolué en dents de scie. Entre 2007 et 2008, il est passé de 7,71 milliards de FCFA à 5,75 milliards de FCFA, soit une baisse de 1,96 milliard de FCFA. Entre 2008 et 2009, il a connu une hausse de 1,73 milliard de FCFA passant de 5,75 milliards de FCFA à 7,48 milliards de FCFA. En 2010, il diminue et s'établit à - 4,65 milliards de FCFA. En 2011, il connaît une amélioration notable en se situant à - 0,46 milliard de FCFA.

L'évolution des soldes d'exécution des CST est illustrée par le graphique n°23 suivant:

Graphique n°23: Evolution des soldes des Comptes spéciaux du Trésor de 2007 à 2011



3.1 - Comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale ont été exécutés à hauteur de 60,15 milliards de FCFA en recettes et 60,04 milliards de FCFA en dépenses, soit un solde créditeur de 0,11 milliard de FCFA.

Le tableau n°71 qui suit montre l'évolution des résultats d'exécution des comptes d'affectation de 2010 à 2011.

Tableau n°71: Résultats d'exécution des comptes d'affectation entre 2010 et 2011

En milliards de FCFA

Comptes d'affectation spéciale dont	Recettes			Dépenses			Solde
	2010	2011	Variation %	2010	2011	Variation %	
Fonds National de retraite	58,142	58,502	0,62	57,962	59,194	2,13	- 0,692
Frais de contrôle des entreprises pub	0,179	0,147	- 17,88	0,073	0,003	- 95,89	0,144
Caisse d'encouragement à la pêche	0,540	1,297	140,19	0,515	0,845	64,08	0,452
Fonds de lutte c/ incendies	0,220	0,200	- 9,09	0,098	0,000	- 100,00	0,200
Total	59,081	60,146	1,80	58,648	60,042	2,38	0,104

En 2011, le solde des comptes d'affectation spéciale a connu une baisse de 0,32 milliard de FCFA par rapport à 2010 où il s'établissait à 0,43 milliard de FCFA.

Cette baisse s'explique par une progression beaucoup plus importante des dépenses par rapport aux recettes avec 2,38% contre 1,80%.

3.1.1- Le Fonds national de retraite (FNR)

Le Fonds national de retraite constitue le seul compte d'affectation spéciale exécuté avec un solde débiteur.

Les ressources et les charges du FNR ont été prévues pour 54 milliards de FCFA. A l'exécution, ce compte a réalisé des recettes d'un montant de 58,50 milliards de FCFA et des dépenses de 59,19 milliards de FCFA, soit un solde débiteur de 0,69 milliard de FCFA.

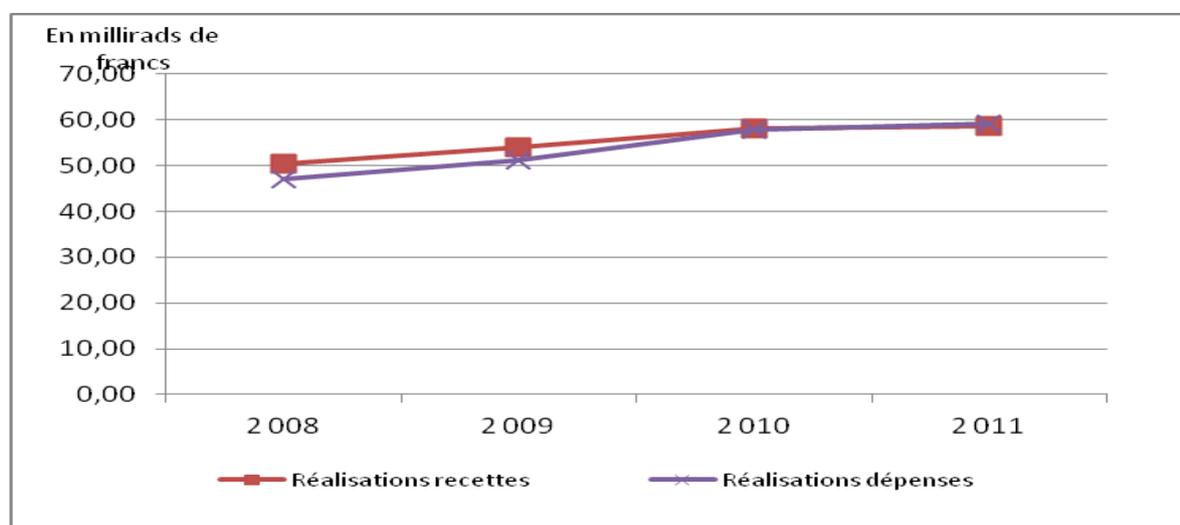
L'évolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR est illustrée par le tableau n°72 et le graphique n°24 suivants :

Tableau n°72 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2008 à 2011

En milliards de FCFA

FNR	2 008	2 009	2 010	2 011	Evolution 10/09 (%)	Evolution 11/10 (%)
Recettes	50,46	53,96	58,14	58,50	7,75	0,62
Dépenses	47,07	51,11	57,96	59,19	13,40	2,12
Soldes	3,39	2,85	0,18	- 0,69	- 93,68	- 483,33

Graphique n°24: Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2008 à 2011



Les dépenses et les recettes du FNR ont évolué presque parallèlement de 2008 à 2010 avec une pente plus élevée pour les dépenses dont le montant reste cependant légèrement inférieur à celui des recettes. En 2011, le montant des dépenses excède celui des recettes, ce qui engendre un solde annuel déficitaire du compte.

Le solde du FNR est resté créditeur de 2008 à 2010, passant de 3,39 milliards de FCFA à 0,18 milliard de FCFA. Cependant, il se dégrade et devient débiteur de 0,69 milliard de FCFA en 2011. Ce solde a diminué de 93,68% entre 2009 et 2010 et de 483,33% entre 2010 et 2011.

L'évolution du solde du FNR de 2008 à 2011 est présentée au tableau n°73 ci après.

Tableau n°73: Dégradation du solde du FNR de 2008 à 2011

En milliards de FCFA

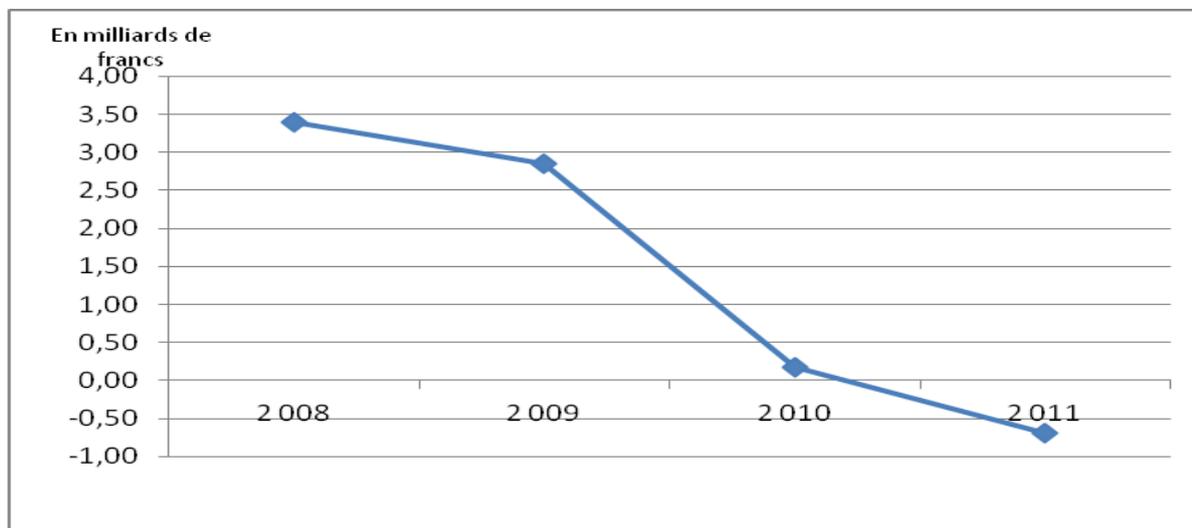
Année	2008	2009	2010	2011
Soldes	3,39	2,85	0,18	- 0,69
Dégradation (n/n-1)	na	- 0,54	- 2,67	- 0,87
Dégradation moyenne			- 1,36	

*Na : Non applicable

Durant la période sous revue, le solde du FNR s'est dégradé en moyenne de 1,36 milliard de FCFA par an.

Le graphique n°25 ci-dessous illustre cette évolution du solde du FNR de 2008 à 2011.

Graphique n°25: Evolution du solde du FNR de 2008 à 2011



La courbe de ce graphique montre la dégradation d'année en année du solde du FNR. Si aucune mesure de redressement n'est mise en œuvre, des soldes déficitaires successifs pourraient entamer progressivement les réserves du Fonds, compromettant ainsi le versement régulier des pensions aux bénéficiaires.

Dans les rapports sur l'exécution des lois de finances pour les gestions 2009 et 2010, la Cour avait demandé au MEF de lui indiquer les mesures envisagées pour redresser la tendance baissière du solde du FNR.

Pour rappel, le ministère de l'Economie et des Finances avait répondu qu'il a mis en place un comité chargé d'identifier des solutions mais surtout d'adopter des mesures de longue durée au-delà de la loi 2002-08 du 22 février 2002 abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi n° 81-52 du 10 juillet 1981 portant code des pensions civiles et militaires.

La Cour a réitéré sa demande au MEF de lui indiquer les mesures envisagées pour pallier la dégradation progressive du solde du FNR.

En réponse, le MEF affirme qu'une étude actuarielle est en cours mais que le rapport provisoire déjà élaboré n'a pas encore fait l'objet de validation par les autorités. Il a également énoncé des mesures conjoncturelles prises en 2012 et qui ont permis d'obtenir un solde excédentaire notamment le recouvrement des ordres de recettes émis au titre des bons de pensions impayées, le reversement par les banques des pensions mandatées post mortem et les régularisations de salaires et du reversement par l'IPRES des régularisations de cotisations de fonctionnaires.

La Cour estime que les mesures exceptionnelles initiées par le MEF en 2012 n'auront pas un impact significatif sur le processus de dégradation du solde global du FNR. Elle recommande au MEF d'engager une réflexion approfondie devant aboutir sur des mesures structurelles de nature à redresser la situation du FNR.

3.1.2- Autres comptes d'affectation spéciale

Les comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie » dont les soldes respectifs sont créditeurs de 0,144 milliard de FCFA, 0,452 milliard de FCFA et 0,200 milliard de FCFA ont atténué l'incidence négative du solde du FNR sur le solde global des comptes d'affectation spéciale qui est créditeur.

Avec des recettes totales d'un montant de 1,644 milliard de FCFA contre des dépenses totales de 0,848 milliard de FCFA, le solde de ces comptes est globalement créditeur de 0,796 milliard de FCFA.

3.2- Autres comptes spéciaux du Trésor

Exécutés à hauteur de 20,27 milliards de FCFA en recettes et 20,84 milliards de FCFA en dépenses, les autres comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde débiteur de 0,57 milliard de FCFA.

La situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor est retracée dans le tableau n°74 suivant :

Tableau n°74: Situation d'exécution des autres comptes spéciaux du Trésor en 2011

En milliards de FCFA

Catégories de comptes	Recettes			Dépenses			Solde
	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	Prévisions	Réalisations	Taux d'exécution (%)	
Comptes de commerce	0,15	0,02	13,33	0,15	-	0,00	0,02
Comptes de prêts	16,80	11,08	65,95	16,80	11,46	68,21	- 0,38
Comptes d'avances	0,80	9,17	1146,25	0,80	9,38	1172,50	- 0,21
Total	17,75	20,27	114,20	17,75	20,84	117,41	- 0,57

3.2.1- Les comptes de commerce

En 2011, parmi les comptes de commerce, seul le compte « Opérations à caractère industriel et commercial des armées » a fonctionné. Ce compte a enregistré des recettes de 0,02 milliard sans exécuter des dépenses, dégageant ainsi un solde créditeur de 0,02 milliard de FCFA.

3.2.2- Les comptes de prêts

Les recettes et les dépenses réalisées au niveau des comptes de prêt s'élèvent respectivement à 11,08 milliards de FCFA et 11,46 milliards de FCFA, d'où un solde débiteur de 0,38 milliard de FCFA.

Dans cette catégorie de comptes, seul le compte « prêts aux particuliers » a enregistré des opérations durant l'année 2011.

De 2007 à 2011, les soldes des comptes de prêts ont évolué comme indiqué au tableau n°75 qui suit.

Tableau n°75 : Opérations des comptes de prêts de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Compte de prêts	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes	7,51	3,15	9,72	9,85	11,08
Dépenses	6,75	0,98	6,15	14,25	11,46
Solde de l'année	0,76	2,17	3,57	- 4,40	- 0,38

Entre 2007 et 2009, le solde des comptes de prêts est resté positif et a connu une augmentation d'année en année. Cette tendance va s'inverser en 2010 et 2011 avec des soldes débiteurs respectifs de 4,40 milliards de FCFA et 0,38 milliard de FCFA.

Les recettes ont augmenté durant toute la période sauf en 2008 où elles ont diminué de 4,36 milliards de FCFA. Quant aux dépenses, elles ont évolué en dents de scie, avec une importante hausse de 8,1 milliards de FCFA en 2010.

3.2.3 - Les comptes d'avances

Les recettes et les dépenses des comptes d'avances ont été prévues pour 0,8 milliard de FCFA.

A l'exécution, seul le compte « avances à 1 an aux particuliers » a fonctionné. Il a enregistré des recettes d'un montant de 9,17 milliards de FCFA et des dépenses d'un montant de 9,38 milliards de FCFA, soit un solde débiteur de 0,21 milliard de FCFA.

Le solde des comptes d'avances a évolué de 2007 à 2011 comme indiqué au tableau n°76 qui suit :

Tableau n°76 : Opérations des comptes d'avances de 2007 à 2011

En milliards de FCFA

Comptes d'avances	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
Recettes	6,93	7,25	8,05	8,06	9,17
Dépenses	7,55	7,72	8,13	8,72	9,38
Solde de l'année	- 0,62	- 0,47	- 0,08	- 0,66	- 0,21

Le solde des comptes d'avances est resté négatif de 2007 à 2011. Son évolution est sur une tendance à l'amélioration, sauf en 2010. En 2011, cette amélioration est progressive.

4 - Pertes et profits des comptes spéciaux du Trésor

Pour l'année 2011, aucune perte n'a été constatée sur les comptes spéciaux du Trésor. Conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n° 2010-16 du 15 décembre 2010 portant loi de finances pour l'année 2011, seul le solde du compte d'affectation spéciale

« Fonds National de retraite » est reportable. Ainsi, les soldes des comptes d'affectation spéciale « Frais de contrôle des entreprises publiques », « Caisse d'encouragement à la pêche » et « Fonds de lutte contre l'incendie », qui ont réalisé un profit global de 795 486 897 FCFA, ne sont pas reportés.

Les opérations de recettes et de dépenses réalisées dans ces comptes sont retracées dans le tableau n°77 suivant :

Tableau n°77 : Profits sur comptes spéciaux du Trésor en 2011

En FCFA

Comptes spéciaux du Trésor	Recettes	Dépenses	Profits
Comptes d'affectation spéciale			
Frais de contrôle des entreprises pub	147 136 643	3 317 672	143 818 971
Caisse d'encouragement à la pêche	1 296 857 036	845 561 813	451 295 223
Fonds de lutte c/ incendies	200 372 703	0	200 372 703
Total	1 644 366 382	848 879 485	795 486 897

Le compte « Caisse d'encouragement à la pêche » réalise 56,73% des profits réalisés avec 451 295 223 FCFA. Il est suivi du compte « Fonds de lutte contre l'incendie » avec 200 372 703 FCFA, soit 25,19% et du compte « frais de contrôle des entreprises publiques » avec 143 818 971 FCFA, soit 18,08%.

CHAPITRE III : GESTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE

Durant l'année 2011, aucun profit n'a été réalisé sur la gestion des opérations de trésorerie.

Par contre cette gestion a occasionné des pertes d'un montant total de 13 855 531 FCFA dont les détails dans le tableau n° 78 qui suit.

Tableau n°78 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2011

En FCFA

OPERATIONS	DEBIT	CREDIT	PERTES	PROFITS
Remises débiteurs de timbre	13 855 531	-	13 855 531	-
Total	13 855 531	-	13 855 531	-

Ces pertes constatées sur la gestion des opérations de trésorerie proviennent entièrement des « remises aux débiteurs de timbres ».

En définitive, le résultat de l'année à transférer au Compte permanent des découverts du Trésor, conformément à l'article 36 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de Finances, s'établit ainsi qu'il est indiqué au tableau n°79 qui suit :

Tableau n°79 : Compte de résultats de l'année 2011

En FCFA

Nature	Excédent/ Profits	Déficit/ Pertes	Résultats
Budget général	154 780 741 871		154 780 741 871
Comptes Spéciaux du Trésor	795 486 897		795 486 897
Opérations de trésorerie	-	13 855 531	- 13 855 531
Total			155 562 373 237

DEUXIEME PARTIE : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

La deuxième partie du rapport de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de finances porte sur la gestion des autorisations budgétaires. Elle a pour objet l'examen de la régularité des actes pris dans le cadre de la gestion des autorisations budgétaires. Cet examen s'appuie sur les documents qui ont été communiqués à la Cour par le ministère de l'Economie et des Finances et le cadre légal et réglementaire de la gestion des finances publiques.

CHAPITRE I : GESTION DU BUDGET GENERAL

L'examen de la gestion du budget général porte sur la régularité de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires et aux dépenses d'investissement.

1 - Gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires

La gestion des crédits applicables aux dépenses ordinaires concerne les dépenses relatives à la dette publique, au personnel, au fonctionnement et aux autres transferts courants.

1.1- Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits en cours de gestion concernent aussi bien leur montant que leur répartition.

1.1.1- Modifications du montant des crédits

Le montant des crédits initiaux ouverts au titre de la dette publique a été modifié en cours de gestion. Initialement prévu à 254,73 milliards de FCFA, il a été porté à 358,59 milliards de FCFA par la LFR1 et à 362,94 milliards de FCFA par la LFR2. Ce montant se répartit entre la dette publique extérieure pour 282,88 milliards de FCFA et la dette publique intérieure pour 80,06 milliards de FCFA.

Les crédits des dépenses de fonctionnement, initialement prévus à 349,83 milliards de FCFA, ont été successivement diminués par la LFR1 et la LFR2 qui les ont ramenés à 318,71 milliards de FCFA puis à 301,38 milliards de FCFA.

Les crédits relatifs aux autres transferts courants ont été revus à la hausse par la LFR1 et la LFR2 qui les ont portés à 309,49 milliards de FCFA et à 315,82 milliards de FCFA.

Pour la gestion 2011, en plus des modifications apportées par les lois de finances, des crédits supplémentaires affectés aux dépenses ordinaires, d'un montant de 31 295 727 417 FCFA ont été ouverts par des décrets d'avances, un décret portant affectation de ressources et un arrêté portant ouverture de crédit, dont 9 226 812 000 FCFA pour les dépenses de fonctionnement (titre 3) et 22 068 915 417 FCFA pour les autres transferts courants (titre 4).

Le tableau n°80 ci-dessous indique la situation des ouvertures de crédits supplémentaires par décrets et arrêté.

Tableau n°80 : Ouvertures de crédits par décrets et arrêtés pour la gestion 2011

En FCFA

N° Actes	Dates	Sections et titres	Montants
Décret portant affectation de ressources n° 72	17/01/2011	22.3	500 000 000
Décret d'avances n° 1136	08/08/2011	52.3	460 500 000
" "		21.4	4 607 442 000
" "		75.4	1 152 058 000
" "			6 220 000 000
Décret d'avances n° 1139	10/08/2011	24.3	100 000 000
Décret d'avances n° 1397	01/09/2011	30.4	150 000 000
Décret d'avances n° 1690	05/10/2011	50.3	3 952 975 000
Décret d'avances n° 1797	02/11/2011	54.3	1 793 337 000
" "	10/11/2011	43.4	75 000 000
" "		75.4	4 000 000 000
" "			4 075 000 000
Décret d'avances n° 1848	14/11/2011	60.3	2 000 000 000
Décret d'avances n° 1864	18/11/2011	75.4	4 652 460 000
Décret d'avances n° 1871	18/11/2011	42.3	20 000 000
" "		42.4	30 000 000
" "			50 000 000
Décret d'avances n° 1873	18/11/2011	32.3	200 000 000
" "		33.3	200 000 000
" "		21.4	120 000 000
" "			520 000 000
Décret d'avances n° 2049	26/12/2011	53.4	4 500 000 000
Arrêté portant ouverture de crédit n° 8048	01/08/2011	75.4	2 781 955 417
Total			31 295 727 417

La Cour constate que le décret n°2011-72 du 17/01/2011 portant affectation de ressources issues de la quote-part de l'Etat sur le trafic international entrant au Sénégal a servi à l'achat de véhicules au profit de l'Assemblée nationale, comme indiqué dans le rapport de présentation pour un montant de 500 000 000 de FCFA.

La Cour fait observer que cette affectation ne respecte pas le principe d'universalité qui régit le budget.

En effet, l'allocation à l'Assemblée nationale des ressources issues de la quote-part de l'Etat ne peut relever des procédures particulières annoncées par l'alinéa dernier de l'article 19 de la loi n°2001-09 du 15 octobre portant loi organique relative à la loi de finances et détaillées à l'article 20, à savoir la convention de financement, les fonds de concours et le rétablissement de crédits.

C'est pourquoi les ressources tirées du trafic international doivent être soumis au principe de non affectation conformément aux dispositions de l'article 19 selon lesquelles « l'ensemble des recettes assurant l'exécution de l'ensemble des dépenses, toutes les dépenses et toutes les recettes sont imputées à un compte unique intitulé budget général. »

A la demande de la Cour de justifier cette pratique, Le MEF n'a fourni aucune réponse.

La Cour rappelle au MEF son obligation de respecter scrupuleusement les dispositions de la LOLF relatives aux procédures de dotation, de modification et d'affectation des crédits budgétaires.

Les autres modifications du montant des crédits affectés aux dépenses ordinaires concernent des annulations pour un total de **21 023 772 000** FCFA, dont 7 469 817 000 FCFA pour les dépenses de fonctionnement (titre 3) et 13 553 955 000 FCFA pour les autres transferts courants (titre 4).

Elles sont autorisées par les différents arrêtés listés au tableau n°81 ci-dessous.

Tableau n°81 : Annulations de crédits pour la gestion 2011

En FCFA

N° Arrêté	Date	sections et titres	Montants
10481	04/10/2011	50.3	3 952 975 000
11735	28/10/2011	54.4	1 793 337 000
11737	28/10/2011	43.3	75 000 000
"	"	60.4	4 000 000 000
"	"		4 075 000 000
12204	04/11/2011	60.3	2 000 000 000
12426	14/11/2011	60.4	4 652 460 000
12571	17/11/2011	42.4	50 000 000
14690	23/12/2011	21.3	26 000 200
"	"	33.3	193 459 850
"	"	40.3	101 985 500
"	"	43.3	239 858 506
"	"	50.3	20 000 000
"	"	54.3	532 778 534
"	"	56.3	141 861 005
"	"	60.3	185 898 405
"	"	21.4	65 660 000
"	"	30.4	90 175 000
"	"	34.4	20 914 000
"	"	44.4	17 625 000
"	"	52.4	40 000 000
"	"	56.4	50 000 000
"	"	57.4	75 000 000
"	"	59.4	58 784 000
"	"	60.4	2 640 000 000
"	"		4 500 000 000
Total			21 023 772 000

A la page 9 du PLR, il est mentionné que : « s’agissant des ouvertures de crédits par décret d’avances, elles ont été adossées sur des annulations de crédits d’égal montant pour préserver l’équilibre budgétaire ».

D’autres ouvertures de crédits sont gagées sur de nouvelles constatations de recettes. Leur montant indiqué au tableau récapitulatif des crédits de la gestion de la page 10 du PLR est de 12 532 155 417 FCFA alors qu’au vu des actes correspondants (décrets n°2011-12 du 04/01/2011, n°2011-72 du 17/11/2011 et l’arrêté n°8048 du 01/08/2011), ce montant doit s’établir à 12 531 955 417 FCFA, soit un écart de 200 000 FCFA.

Concernant cet écart, le MEF affirme que la correction est faite dans le PLR et le CGAF mais n’a produit qu’une nouvelle version du PLR corrigée.

La Cour recommande au MEF de procéder aux corrections nécessaires dans tous les documents concernés.

En rapprochant les montants nets des actes d’ouverture et d’annulation de crédits, d’une part avec les montants figurant au PLR, d’autre part, la Cour a constaté des écarts qui sont répertoriés au tableau n°82 ci-après.

Tableau n°82: Ecarts entre les ouvertures et annulations nettes figurant au PLR et celles obtenues après pointage des actes

En FCFA

Sections	Montant net au vu des actes	Montant net selon PLR	Ecarts
Titre 3			
Présidence de la République (21)	- 26 000 200	- 30 046 200	4 046 000
Conseil Economique et Social (24)	100 000 000	-	100 000 000
Primature (30)		- 3 991 940	3 991 940
Ministère des Forces Armées (32)	200 000 000	196 500 000	3 500 000
Ministère de l’Intérieur (33)	6 540 150	104 724 875	- 98 184 725
Ministère de la Justice (34)		- 3 007 458	3 007 458
Ministère de l’Agriculture (42)	20 000 000	12 566 000	7 434 000
Ministère de l’Economie et des Finances (43)	- 314 858 506	- 317 177 474	2 318 968
Ministère Urba, de l’Hab, Hydrau. et l’Assaini (46)		-5 250 000	5 250 000
Ministère Ensei Elem, Moyen second et LN (50)	- 20 000 000	-23 750 000	3 750 000
Ministère des Sports (52)	460 500 000	-	460 500 000
Ministère Santé, Hygiène pub et prévention (54)	1 260 558 466	1 308 638 107	- 48 079 641
Ministère Environnement et Protection nature (56)	- 141 861 005	- 72 006 005	- 69 855 000
Ministère Enseignement Tech, Format Professio (59)		- 4 865 000	4 865 000
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (68)		- 3 000 000	3 000 000
Ministère Ensei Sup, Univ, CUR et Rech Scient (75)		- 4 956 000	4 956 000
Titre 4			
Présidence de la République (21)	4 661 782 000	54 340 000	4 607 442 000
Primature (30)	59 825 000	- 80 175 000	140 000 000
Ministère Santé, Hygiène pub et prévention (54)	- 1 793 337 000	- 1 973 337 000	180 000 000
Ministère Ensei Sup, Univ, CUR et Rech Scient (75)	12 586 473 417	11 434 415 417	1 152 058 000

Le rapprochement des montants nets résultant des ouvertures et annulations de crédits indiqués aux actes concernés, d'une part, et des montants nets mentionnés au PLR, d'autre part, permet de constater des écarts comme indiqué au tableau ci-dessus.

A la demande de la Cour de justifier ces écarts, le MEF soutient que les actes d'ouverture et d'annulation de crédits pris avant la préparation de la LFR 2 de 2011 ont été consolidés soit dans la LFR 1 ou dans la LFR 2 de la gestion 2011. Il affirme que les montants des actes transmis à la Cour ne peuvent être rapprochés avec ceux de la colonne « ouverture/annulation » du PLR et joint une liste des actes non consolidés par une LFR.

Le MEF ajoute que dans la préparation d'une LFR, il est tenu compte des crédits alloués par la LFI et des actes modificatifs de leur répartition, les reports de crédits et les modifications sur le montant n'étant pas consolidés.

La Cour fait rappeler les dispositions de l'article 12 de la LOLF selon lesquelles les décrets d'avances sont soumis à une procédure de ratification par le Parlement. La notion de consolidation de décrets d'avances, qui n'existe pas en finances publiques, a pour effet de diluer des ouvertures dans la réévaluation des services votés, ce qui leur enlève toute traçabilité pour le Parlement.

Au surplus, les ouvertures de crédits par décrets d'avances, qui sont des mesures exceptionnelles, ne peuvent constituer une base pour une réévaluation des services votés. La Cour recommande ainsi au MEF de cesser une telle pratique.

1.1.2 Modifications de la répartition des crédits

Les modifications réglementaires portant sur la répartition des crédits ont pour objet, aux termes des dispositions de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances modifiée, la répartition de crédits globaux pour des dépenses non encore ventilées (article 9), des transferts de crédits modifiant la détermination du service responsable de l'exécution de la dépense (article 15 alinéa 2) et des virements de crédits modifiant la nature de la dépense (article 15 alinéa 3).

Selon le PLR, les actes modifiant les crédits relatifs aux dépenses courantes ne concernent que les titres 3 et 4 comme l'indiquent le tableau n°83 et le graphique n°26 qui suivent.

Tableau n°83 : Modifications réglementaires des crédits par titre en 2011

En milliards de FCFA

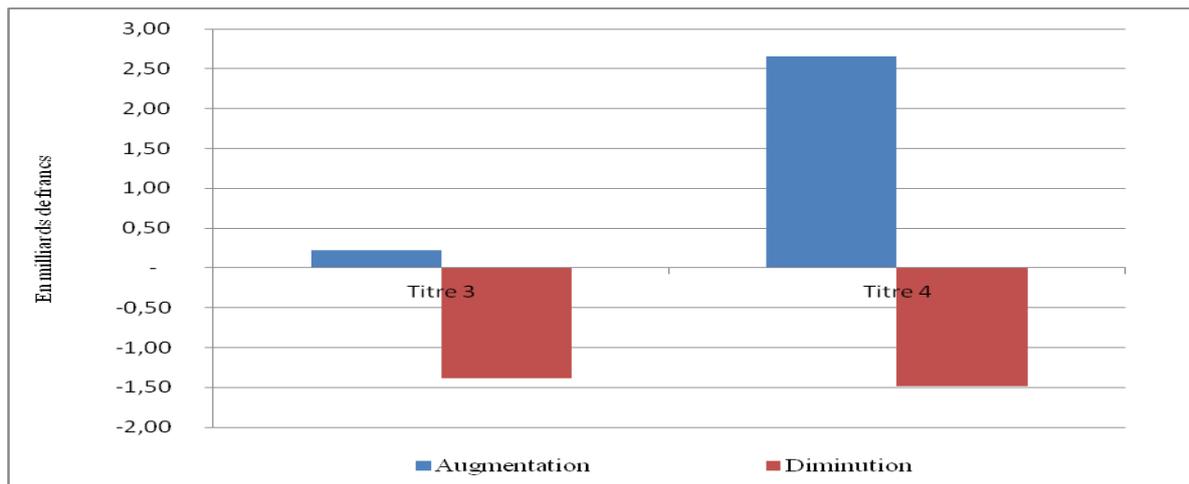
Nature dépenses	Dette publique		Pouvoirs publics		Ministères		Dép. communes		Totaux	
	Augment	Diminut°	Augment.	Diminut°	Augment.	Diminut°	Augment	Diminut°	Augment.	Diminut°
Titre 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3	-	-	-	-	0,22	-0,04	-	- 1,34	0,22	- 1,38
Titre 4	-	-	-	-	2,65	-	-	- 1,49	2,65	- 1,49
Total	-	-	-	-	2,87	- 0,04	-	- 2,83	2,87	- 2,87
Part sur total (%)	-	-	-	-	100	1,39	-	98,61	100	100

Le montant total des modifications de crédits s'équilibre à 2,87 milliards de FCFA. Les augmentations des crédits ne concernent que les ministères. Par contre, les diminutions de

crédits concernent les ministères pour 0,04 milliard de FCFA et les dépenses communes pour 2,83 milliards de FCFA.

Par titre, les augmentations s'élèvent à 0,22 milliard de FCFA pour le titre 3 et à 2,65 milliards de FCFA pour le titre 4. Les diminutions s'élèvent à 1,38 milliard de FCFA pour le titre 3 et 1,49 milliard de FCFA pour le titre 4.

Graphique n°26 : Modifications réglementaires par titre en 2011



Il ressort du graphique ci-dessus que l'ensemble des réductions et des augmentations ont été opérées au niveau des dépenses des titres 3 et 4 qui concernent le fonctionnement et les autres transferts courants. Au niveau du titre 3, les diminutions de crédits sont plus importantes que les augmentations, alors que c'est l'inverse pour le titre 4.

La Cour fait observer que le montant total des modifications équilibrées à 2,87 milliards de FCFA résulte de la méthode de présentation du CGAF et du PLR qui aboutit à des contractions à l'intérieur des titres et des sections pour dégager des montants nets de modifications.

En conséquence, la Cour a repris le pointage des actes modificatifs de crédits sans procéder à des contractions. Le montant brut ainsi obtenu, conformément au tableau n°84 ci-dessous, situe les augmentations et les diminutions à 6,72 milliards de FCFA.

La Cour estime qu'il est nécessaire de faire une présentation exhaustive de l'ensemble des modifications pour une plus grande visibilité et pour une reddition complète des comptes.

Le MEF s'est engagé à ajouter au PLR une annexe, pour les modifications de crédits effectués par voie réglementaire, par section et par titre, sans contraction entre les augmentations et les diminutions de crédits.

La Cour recommande au MEF de modifier la présentation des modifications effectuées par voie réglementaire.

L'analyse de ces modifications par voie réglementaire s'opère d'abord suivant la nature des crédits, ensuite suivant les sections concernées.

1.1.2.1 Les modifications réglementaires selon le titre

Les montants des modifications par voie réglementaire s'élèvent à 6,72 milliards de FCFA aussi bien en augmentations qu'en diminutions. Ils sont répartis par titre tel que présenté dans le tableau n°84 ci-dessous.

Tableau n°84: Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2011

En FCFA

Sections	Augmentations	Part %	Diminutions	Part %
Ministère des affaires Etrangères (31)	138 119 859	2,06	109 291 407	1,63
Ministère des Forces Armées (32)	70 000 000	1,04	0	0,00
Ministère de la Justice (34)	25 000 000	0,37	25 000 000	0,37
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (39)	26 449 250	0,39	26 449 250	0,39
Ministère de l'Economie et des Finances (43)	89 000 000	1,32	-	0,00
Ministère Urba, de l'Hab, Hydrau. et l'Assaini (46)	19 585 894	0,29	48 631 394	0,72
Ministère Ense Elem, Moyen second et LN (50)	2 464 553 648	36,68	2 464 553 648	36,68
Ministère Santé, Hygiène pub et prévention (54)	32 045 500	0,48	3 000 000	0,04
Ministère Action sociale et Solidarité Nationale (57)	800 000	0,01	11 500 000	0,17
Dépenses communes (60)	1 068 700 000	15,91	2 405 668 452	35,80
Ministère Décentralisat. et Collectivités locales (65)	11 000 000	0,16	11 000 000	0,16
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (68)	3 000 000	0,04	3 000 000	0,04
Ministère Ecovil, Bassins réten, Lacs art et pisci (72)	736 000	0,01	736 000	0,01
Total titre 3	3 948 990 151	58,77	5 108 830 151	76,04
Ministère des Sports (52)	25 000 000	0,37	-	0,00
Ministère Culture, Genre et Cadre de vie (53)	110 000 000	1,64	110 000 000	1,64
Ministère Action sociale et Solidarité Nationale (57)	50 000 000	0,74	-	0,00
Ministère Enseignement Tech, Format Professio (59)	28 000 000	0,42	-	0,00
Dépenses communes (60)	6 840 000	0,10	1 500 000 000	22,33
Ministère Trans terre, Trans ferro et Aména. ter (66)	50 000 000	0,74	-	0,00
Ministère Ense Sup, Univ, CUR et Rech Scient (75)	2 500 000 000	37,21	-	0,00
Total titre 4	2 769 840 000	41,23	1 610 000 000	23,96
Total	6 718 830 151	100	6 718 830 151	100

Ce tableau montre que sur la base du pointage des actes produits à la Cour, les modifications des crédits effectuées s'équilibrent à un montant de 6 718 830 151 FCFA.

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits des dépenses courantes ont bénéficié aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses de transfert pour respectivement 3,95 milliards de FCFA, soit 58,77% et 2,77 milliards de FCFA, soit 41,23%.

- Les diminutions de crédits

Les montants des diminutions de crédits affectant les dépenses de fonctionnement (titre 3) sont de 5,11 milliards de FCFA, soit 76,04 % et ceux affectant les autres transferts courants (titre 4) s'élèvent à 1,61 milliard de FCFA, soit 23,96%.

1.1.2.2. Les modifications réglementaires selon la section

Au vu des actes reçus par la Cour, les modifications réglementaires de crédits par section, tous titres confondus, se répartissent ainsi qu'il est indiqué au tableau n°85 ci-dessous.

Tableau n°85: Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2011

En FCFA

Sections	Augmentations	Part %	Diminutions	Part %
Ministère des affaires Etrangères (31)	138 119 859	2,06	109 291 407	1,63
Ministère des Forces Armées (32)	70 000 000	1,04	-	0,00
Ministère de la Justice (34)	25 000 000	0,37	25 000 000	0,37
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (39)	26 449 250	0,39	26 449 250	0,39
Administration générale	259 569 109	3,86	160 740 657	2,39
Ministère de l'Economie et des Finances (43)	89 000 000	1,32	-	0,00
Ministère Urba, de l'Hab, Hydrau. et l'Assaini (46)	19 585 894	0,29	48 631 394	0,73
Action Economique	108 585 894	1,62	48 631 394	0,73
Ministère Ensei Elem, Moyen second et LN (50)50	2 464 553 648	36,68	2 464 553 648	36,68
Ministère des Sports (52)	25 000 000	0,37	-	0,00
Ministère Culture, Genre et Cadre de vie (53)	110 000 000	1,64	110 000 000	1,64
Ministère Santé, Hygiène pub et prévention (54)	32 045 500	0,48	3 000 000	0,04
Ministère Action sociale et Solidarité Nationale (57)	50 800 000	0,76	11 500 000	0,17
Ministère Enseignement Tech, Format Professio (59)	28 000 000	0,42	-	0,00
Ministère Décentralisat. et Collectivités locales (65)	11 000 000	0,16	11 000 000	0,16
Ministère Trans terre, Trans ferro et Aména. ter (66)	50 000 000	0,74	-	0,00
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (68)	3 000 000	0,04	3 000 000	0,04
Ministère Ecovil, Bassins réten, Lacs art et pisci (72)	736 000	0,01	736 000	0,01
Ministère Ensei Sup, Univ, CUR et Rech Scient (75)	2 500 000 000	37,21	-	0,00
Action culturelle et sociale	5 275 135 148	78,51	2 603 789 648	38,75
Dépenses communes	1 075 540 000	16,01	3 905 668 452	58,13
Total	6 718 830 151	100	6 718 830 151	100

- Les augmentations de crédits

Les augmentations de crédits pour la gestion 2011 s'élèvent à 6,72 milliards de FCFA et ne concernent que les moyens des services. Les ministères de l'Action culturelle et sociale, les dépenses communes, les ministères de l'action administrative générale et ceux de l'action économique bénéficient respectivement des augmentations pour 5,27 milliards de FCFA, 1,08 milliard de FCFA, 0,26 milliard de FCFA et 0,11 milliard de FCFA. Leurs parts respectives dans le total des augmentations sont de 78,51%, 16,01%, 3,86% et 1,62%.

La répartition du montant des augmentations entre les sections a bénéficié, pour l'essentiel, au ministère de l'Enseignement supérieur, des Universités, des CUR et de la Recherche scientifique pour 2,50 milliards de FCFA, soit 37,21%, au ministère de l'Enseignement élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales pour 2,46 milliards de FCFA, soit 36,68% et aux dépenses communes pour 1,08 milliard de FCFA, soit 16,01%.

- Les diminutions de crédits

La totalité des prélèvements a été opérée au niveau des moyens des services pour un montant de 6,72 milliards de FCFA.

Au niveau des actions, les diminutions sont ainsi réparties :

- 3,91 milliards de FCFA, soit 58,13% pour les dépenses communes;
- 2,60 milliards de FCFA, soit 38,75% pour l'Action culturelle et sociale;
- 0,16 milliard de FCFA, soit 2,39% pour l'Action Administration générale ;
- 0,05 milliard de FCFA, soit 0,73% pour l'Action économique.

Les ministères qui ont enregistré les plus fortes diminutions de crédits sont:

- le ministère de l'Enseignement élémentaire et du Moyen secondaire et des Langues nationales pour 2,46 milliards de FCFA, soit 36,68% ;
- le ministère de la Culture, du Genre et du Cadre de Vie pour 0,11 milliard de FCFA, soit 1,64% ;
- le ministère des Affaires étrangères pour 0,11 milliard de FCFA, soit 1,63%.

En définitive, il ressort de la différence des augmentations et des diminutions de crédits des dépenses communes un montant net de 2,83 milliards de FCFA qui a profité aux ministères et principalement à celui de l'Enseignement supérieur, des Universités, des CUR et de la Recherche scientifique pour un montant de 2,50 milliards de FCFA.

1.1.2.3 – Le rapprochement avec les actes modificatifs

La Cour constate que, contrairement aux gestions précédentes, il n'y a pas eu de différence entre les montants des modifications nettes figurant au PLR et ceux obtenus après pointage des actes transmis à la Cour.

1.1.2.4 – Des virements de titre à titre

La Cour a constaté que des virements de crédits ont été effectués du titre 3 au titre 4, comme indiqué au tableau n°86 ci-dessous.

Tableau n°86 : Virement de crédits du titre 3 au titre 4

<i>En FCFA</i>				
N° de l'arrêté	Date	Provenance	Destination	Montants
10086	20/09/2011	60.3	60.4	6 840 000
12302	09/11/2011	60.3	52.4	25 000 000
12313	10/11/2011	60.3	66.4	50 000 000
12317	10/11/2011	60.3	57.4	50 000 000
12326	11/11/2011	60.3	75.4	1 000 000 000
12405	14/11/2011	60.3	59.4	28 000 000

Selon les dispositions de l'article 15 de la loi organique n°2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances modifiée, les virements de crédits par décret doivent intervenir à l'intérieur du même titre du budget d'un même ministère ou institution et être maintenus dans la limite du dixième de la dotation de chacun des chapitres intéressés. Ces virements peuvent être autorisés par arrêté du Ministre chargé des Finances sous réserve d'intervenir à l'intérieur d'un même chapitre ou d'un même article.

En conséquence, les virements de crédits, qu'ils soient effectués par décret ou par arrêté, doivent s'opérer à l'intérieur d'un même titre.

Le MEF soutient que les modifications du titre 3 au titre 4 relevées par la Cour concernent les actes pris pour la répartition des crédits globaux au profit d'autres chapitres qui n'étaient pas connus au moment du vote de la loi de finances. Cette répartition est conforme à l'article 9 alinéa 2 de la loi organique 2011-09 du 15 octobre 2001.

La Cour rappelle que les crédits globaux sont spécialisés en titre au moment du vote et que seule leur répartition en chapitre est inconnue, ainsi qu'en dispose l'article 9 de la LOLF. Elle réaffirme qu'on ne peut virer des crédits de titre à titre et recommande au MEF de cesser une telle pratique.

1.2 - Utilisation des crédits des dépenses ordinaires

L'utilisation des crédits alloués aux dépenses ordinaires du budget général fait apparaître des dépassements et des crédits non consommés.

Le montant des crédits non utilisés s'élève à 144,18 milliards de FCFA et celui des dépassements à 54,33 milliards de FCFA, comme indiqué au tableau n°87 ci- après.

Tableau n°87: Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2011

En milliards de FCFA

Titre	Dette publique		Pouvoirs Publics		Ministères		Dépenses communes		Totaux	
	disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement	disponible	dépassement
Titre 1	81,94	-	-	-	-	-	-	-	81,94	-
Titre 2	-	-	1,31	- 2,31	25,60	- 46,51	15,06	-	41,97	- 48,82
Titre 3	-	-	0,99	-	17,74	- 5,04	1,33	-	20,06	- 5,04
Titre 4	-	-	-	-	0,21	- 0,47	0,01	-	0,22	- 0,47
Total	81,94	-	2,29	- 2,31	43,55	- 52,03	16,40	-	144,18	- 54,33

1.2.1 - Dépassements de crédits

A l'intérieur des sections, certains titres ont été exécutés en dépassement pour un montant global de 54,33 milliards de FCFA. En effet, pour des crédits de la gestion affectés à ces titres de 286,71 milliards de FCFA, les dépenses réalisées se sont élevées à 341,04 milliards de FCFA.

La ventilation par titre des dépassements constatés sur la gestion des crédits alloués aux dépenses ordinaires figure au tableau n°88 ci-dessous.

Tableau n°88 : Répartition des dépassements de crédits entre les titres en 2011

En milliards de FCFA

Intitulé	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part %
Titre 2 : Dépenses de personnel	276,94	325,76	48,82	89,86
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	7,39	12,43	5,04	9,28
Titre 4 : Autres transferts courants	2,38	2,85	0,47	0,86
Total	286,71	341,04	54,33	100

Des dépassements ont été constatés sur les dépenses de personnel pour 48,82 milliards de FCFA, soit 89,86%, sur les dépenses de fonctionnement pour 5,04 milliards de FCFA, soit 9,28% et sur les autres transferts courants pour 0,47 milliard de FCFA, soit 0,86%.

Les dépassements seront analysés d'abord selon la nature des crédits ensuite selon leur destination.

1.2.1.1. Dépassement selon la nature des crédits

Les dépassements de crédits portent à la fois sur des crédits évaluatifs et sur des crédits limitatifs. Leur répartition figure au tableau n°89 ci-dessous.

Tableau n°89 : Dépassements selon la nature des crédits

En milliards de FCFA

Intitulé	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part %
Crédits évaluatifs	276,94	325,76	48,82	89,86
Crédits limitatifs	9,77	15,28	5,51	10,14
Total	286,71	341,04	54,33	100

Les dépassements sur crédits évaluatifs s'élèvent à 48,82 milliards de FCFA et ceux portant sur les crédits limitatifs sont de 5,51 milliards de FCFA. Leurs parts respectives dans le total des dépassements sont de 89,86% et 10,14%.

A. Dépassements sur crédits évaluatifs

Les dépassements sur crédits évaluatifs ne concernent que les dépenses de personnel.

Le tableau n°90 ci-dessous présente l'état détaillé de ces dépassements.

Tableau n°90 : Répartition des dépassements sur crédits évaluatifs

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part %
Pouvoirs Publics				
Présidence de la République (21)	4 087 275 080	4 914 403 273	827 128 193	1,69
Conseil Economique et Social (24)	1 782 000 000	3 231 961 217	1 449 961 217	2,97
Cour des comptes (28)	755 181 560	787 173 529	31 991 969	0,07
Total Pouvoirs Publics	6 624 456 640	8 933 538 019	2 309 081 379	4,73

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part %
Ministères				
Primature (30)	1 480 588 940	3 038 242 564	1 557 653 624	3,19
Ministère des Forces Armées (32)	63 681 244 480	69 912 670 435	6 231 425 955	12,76
Ministère de l'Intérieur (33)	23 449 542 500	28 524 523 314	5 074 980 814	10,39
Ministère Fonction Publique et Emploi (35)	795 160 260	1 777 562 791	982 402 531	2,01
Ministère des Relations avec les Institutions (36)	89 059 440	188 243 605	99 184 165	0,20
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (39)	254 135 000	269 396 552	15 261 552	0,03
Ministère de l'Agriculture (42)	2 605 696 000	2 970 281 167	364 585 167	0,75
Ministère de l'Economie et des Finances (43)	17 760 808 760	18 192 685 762	431 877 002	0,88
Ministère Urba, de l'Hab, Hydrau. et l'Assaini (46)	1 703 088 020	2 111 599 945	408 511 925	0,84
Ministère Ensei Elem, Moyen second et LN (50)	150 472 011 740	180 226 701 421	29 754 689 681	60,94
Ministère de la Jeunesse et des loisirs (55)	1 227 862 020	1 949 843 416	721 981 396	1,48
Ministère Environnement et Protection nature (56)	3 981 264 520	3 985 659 525	4 395 005	0,01
Ministère Famille et Organisation féminine (58)	1 226 732 060	1 998 095 821	771 363 761	1,58
Ministère de l'Elevage (62)	1 582 926 880	1 678 655 245	95 728 365	0,20
Total Ministères	270 310 120 620	316 824 161 563	46 514 040 943	95,27
Total	276 934 577 260	325 757 699 582	48 823 122 322	100

Les dépassements sur crédits évaluatifs se répartissent entre les ministères pour un montant de 46,51 milliards de FCFA, soit 95,27% et les pouvoirs publics pour un montant de 2,31 milliards de FCFA, soit 4,73%.

Les dépassements sur crédits évaluatifs les plus significatifs concernent le ministère l'Enseignement élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales avec 29,75 milliards de FCFA, soit 60,94% du total. Il est suivi du ministère des Forces armées avec 6,23 milliards de FCFA et du ministère de l'Intérieur avec 5,07 milliards de FCFA. Leurs parts respectives dans le total sont de 12,76% et 10,39%.

L'évolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2008 et 2011 est indiquée au tableau n°91 ci-après :

Tableau n°91: Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2008 et 2011

En milliards de FCFA

Nature des dépenses	2008	2009	2010	2011	Evolution 11/10 (%)
Dette Publique	43,98	5,92	0	0	-
Personnel	78,95	21,97	43,63	48,82	11,90
Fonctionnement	2,21	23,46	3,47	0	- 100
Total	125,14	51,35	47,10	48,82	3,65
Evolution (%)	Na	- 58,97	- 8,28	3,65	

Entre 2008 et 2009, les dépassements sur crédits évaluatifs ont significativement diminué, passant de 125,14 milliards de FCFA à 51,35 milliards de FCFA, soit une baisse de 58,97%.

En 2010, les dépassements ont connu, par rapport à la gestion précédente, une baisse moins importante de 8,28%. Cette tendance va cependant s'inverser en 2011, puisque les dépassements enregistrent une hausse de 1,72 milliard de FCFA, soit 3,65%.

L'évolution des dépassements sur crédits évaluatifs par titre est plus contrastée, à l'exception de la dette publique.

Les dépassements concernant la dette publique ont chuté entre 2008 et 2009, passant de 43,98 milliards de FCFA à 5,92 milliards de FCFA. Par contre en 2010 et 2011, l'exécution de la dette publique n'a pas donné lieu à des dépassements.

Quant aux dépassements relatifs aux dépenses de personnel, après une baisse significative de 56,98 milliards de FCFA en 2009, ils augmentent successivement en 2010 et en 2011. En 2010, ils enregistrent une augmentation de 21,66 milliards de FCFA, soit un taux d'évolution très important de 98,59% tandis qu'en 2011, l'augmentation est moindre puisqu'elle est de 5,19 milliards de FCFA, soit une hausse de 11,90%.

S'agissant des dépassements imputables aux dépenses de fonctionnement, ils ont enregistré une hausse de 21,25 milliards de FCFA en 2009 avant de subir une diminution de 19,99 milliards de FCFA en 2010, soit une baisse de 85,21%. En 2011, l'exécution des dépenses de fonctionnement n'a pas donné lieu à des dépassements.

Les autres transferts courants ne présentent plus de dépassement sur crédits évaluatifs depuis 2007, où ils s'élevaient à 82,1 milliards de FCFA.

En définitive, les dépassements sur crédits évaluatifs connaissent une évolution contrastée entre 2008 et 2011, alternant augmentations et diminutions.

La Cour constate que certaines sections enregistrent des dépassements récurrents sur crédits évaluatifs d'importance significative, de nature à affecter la sincérité des prévisions budgétaires.

La Cour a demandé au ministère de l'Economie et des Finances d'expliquer l'importance des dépassements sur crédits évaluatifs (titre 2) pour les sections suivantes :

- **Ministère l'Enseignement élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales avec 29,75 milliards de FCFA;**
- **Ministère des Forces armées avec 6,23 milliards de FCFA ;**
- **Ministère de l'Intérieur avec 5,07 milliards de FCFA.**

S'agissant du ministère de l'Enseignement élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales, le MEF explique les dépassements par :

- *l'application du reclassement universel qui a permis à tout contractuel de l'Education titulaire d'un diplôme professionnel d'être intégré dans la Fonction publique ;*
- *le fait que certains agents de l'Enseignement technique continuent encore d'émarger sur le titre 2 de la section 50.*

Il évoque également une justification générale relative au paiement des rappels de salaires et la forte incidence financière des contrats spéciaux.

La Cour estime que le reclassement des contractuels de l'Education qui figure à l'exposé des motifs de la LFI aurait pu être géré dans les dotations du ministère de même que les rappels de salaires des contrats spéciaux. Les dépassements sur crédits évaluatifs récurrents et importants posent encore une fois la question de la sincérité budgétaire.

B. Dépassements sur crédits limitatifs

La gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires a donné lieu à des dépassements sur crédits limitatifs d'un montant de 5 511 036 591 FCFA. Ces dépassements concernent les dépenses de fonctionnement et les autres transferts courants pour respectivement 5,04 milliards de FCFA, soit 91,39% et 0,47 milliard de FCFA, soit 8,61%.

Le tableau n°92 ci-dessous présente ces dépassements.

Tableau n°92: Dépassements sur crédits limitatifs

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part %
Ministère de l'Intérieur (33)	4 900 798 650	9 470 166 025	4 569 367 375	82,91
Ministère Genre (38)	56 380 030	67 758 903	11 378 873	0,21
Ministère Coop Int., Trans Aériens, Infrast., et Energie (41)	531 353 410	545 312 315	13 958 905	0,25
Ministère de l'Agriculture (42)	1 038 546 326	1 042 322 660	3 776 334	0,07
Ministère de l'Elevage (62)	530 838 714	537 588 936	6 750 222	0,12
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (68)	60 041 175	266 271 865	206 230 690	3,74
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (69)	83 882 075	294 160 423	210 278 348	3,82
Ministère Ecovil, Bassins réten, Lacs art et pisci (72)	191 044 609	206 035 713	14 991 104	0,27
Titre 3	7 392 884 989	12 429 616 840	5 036 731 851	91,39
Ministère Ensei Elem, Moyen second et LN (50)	1 487 405 000	1 575 641 740	88 236 740	1,60
Ministère Famille et Organisation féminine (58)	894 800 000	922 800 000	28 000 000	0,51
Ministère Entreprenariat féminin et Microfinance (64)	-	208 068 000	208 068 000	3,78
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (69)	-	150 000 000	150 000 000	2,72
Titre 4	2 382 205 000	2 856 509 740	474 304 740	8,61
Total	9 775 089 989	15 286 126 580	5 511 036 591	100

Les dépassements sur crédits limitatifs sont imputables, pour l'essentiel, au ministère de l'Intérieur pour un montant total de 4,57 milliards de FCFA, soit 82,91%. Il est suivi du ministère de l'Hygiène publique et du Cadre de vie pour 0,210 milliard de FCFA, du ministère de l'entrepreneuriat féminin et de la Microfinance pour 0,208 milliard de FCFA et du ministère de l'urbanisme et de l'Assainissement pour 0,206 milliard de FCFA. Leurs parts respectives sont de 3,82%, de 3,78% et de 3,74% du total des dépassements.

Les dépassements sur crédits limitatifs ont évolué durant les quatre dernières gestions comme indiqué au tableau n°93 qui suit.

Tableau n°93: Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2008 à 2011

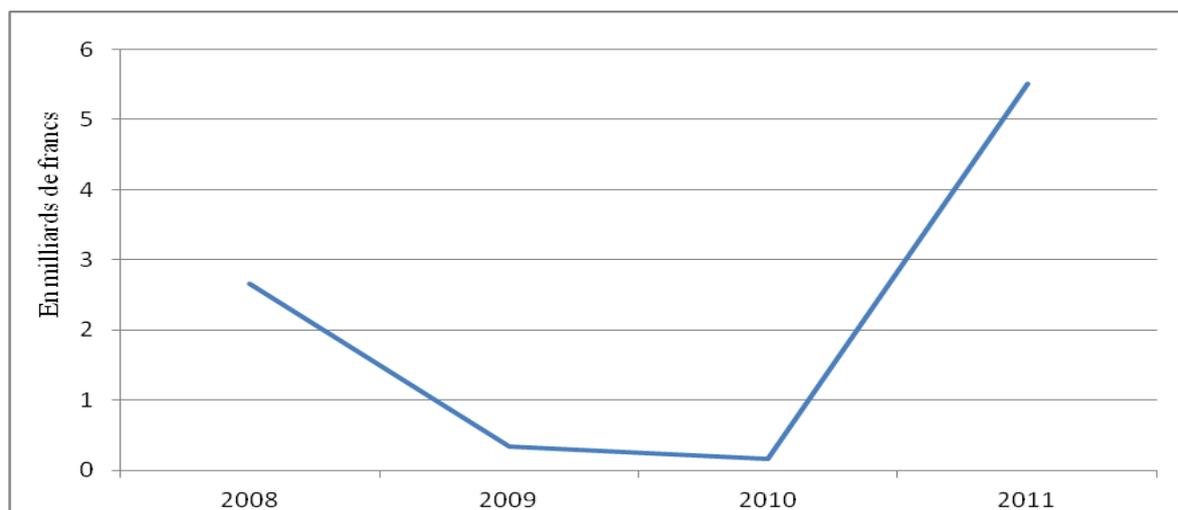
En milliards de FCFA

Années	2008	2009	2010	2011	Evolution 2011/2010 (%)
Total	2,66	0,34	0,17	5,51	3141,18

Le montant des dépassements sur crédits limitatifs a fortement diminué entre 2008 et 2009, passant de 2,66 milliards de FCFA à 0,34 milliard de FCFA. Ce montant a baissé de moitié en 2010 pour se situer à 0,17 milliard de FCFA. Cette tendance va s'inverser en 2011 avec une augmentation exceptionnelle de 5,34 milliards de FCFA, soit un coefficient multiplicateur de plus de 32.

Le graphique n°27 ci-dessous illustre cette évolution.

Graphique n°27: Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2007 et 2011



Cette courbe montre la baisse des dépassements entre 2008 et 2010 et l'importante hausse constatée en 2011.

La Cour rappelle les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 12 de la LOLF n°2001-09 du 15 octobre 2001 modifiée, selon lesquelles : « sauf dispositions spéciales prévoyant un engagement par anticipation sur les crédits de l'année suivante, les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits ouverts ».

En conséquence, les dépassements sur crédits limitatifs sont irréguliers au regard de la loi.

Pour le ministère de l'Economie et des Finances, ces dépassements « apparents » sur crédits limitatifs s'expliquent par une mise en place tardive de la LFR 2 élaborée après le réaménagement du gouvernement en octobre 2011. Il précise qu'entre le vote et la mise en place des crédits, l'exécution budgétaire s'est poursuivie et l'essentiel des crédits exécutés de certains services transférés ont été comptabilisés dans leur section d'origine.

Il donne le cas du ministère chargé des Elections (section 78) où il est constaté des crédits non consommés et celui de l'Intérieur (section 33) avec des dépassements.

La Cour estime que le MEF aurait dû réallouer les crédits du ministère de l'Intérieur au ministère chargé des Elections dans le cadre de la LFR 2 surtout que celle-ci a été votée le 31 décembre 2011. La même observation est valable en ce qui concerne les dépassements sur crédits limitatifs constatés à d'autres sections.

1.2.1.2. Dépassements selon la destination

En agréant les dépassements sur crédits évaluatifs et sur crédits limitatifs, leur situation selon la destination se présente comme indiqué au tableau n°94 ci-après.

Tableau n°94: Dépassements selon la destination

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part %
Pouvoirs Publics				
Présidence de la République (21)	4 087 275 080	4 914 403 273	827 128 193	1,52
Conseil Economique et Social (24)	1 782 000 000	3 231 961 217	1 449 961 217	2,67
Cour des comptes (28)	755 181 560	787 173 529	31 991 969	0,06
Total Pouvoirs Publics	6 624 456 640	8 933 538 019	2 309 081 379	4,25
Ministères				
Primature (30)	1 480 588 940	3 038 242 564	1 557 653 624	2,87
Ministère des Forces Armées (32)	63 681 244 480	69 912 670 435	6 231 425 955	11,47
Ministère de l'Intérieur (33)	28 350 341 150	37 994 689 339	9 644 348 189	17,75
Ministère de la Fonction Pub et emploi (35)	795 160 260	1 777 562 791	982 402 531	1,81
Ministère des Relations avec les Institutions (36)	89 059 440	188 243 605	99 184 165	0,18
Ministère Genre (38)	56 380 030	67 758 903	11 378 873	0,02
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (39)	254 135 000	269 396 552	15 261 552	0,03
Ministère Coop Int., Trans Aérien, Infr., et Energie (41)	531 353 410	545 312 315	13 958 905	0,03
Ministère de l'Agriculture (42)42	3 644 242 326	4 012 603 827	368 361 501	0,68
Ministère de l'Economie et des Finances (43)	17 760 808 760	18 192 685 762	431 877 002	0,79
Ministère Urba, de l'Hab, Hydrau. et l'Assaini (46)	1 703 088 020	2 111 599 945	408 511 925	0,75
Ministère Enseignement Elem, Moyen second et LN (50)	151 959 416 740	181 802 343 161	29 842 926 421	54,92
Ministère de la Jeunesse et des loisirs (55)	1 227 862 020	1 949 843 416	721 981 396	1,33
Ministère Environnement et Protection nature (56)	3 981 264 520	3 985 659 525	4 395 005	0,01
Ministère Famille et Organisation féminine (58)	2 121 532 060	2 920 895 821	799 363 761	1,47
Ministère de l'Elevage (62)	2 113 765 594	2 216 244 181	102 478 587	0,19
Ministère Entreprenariat féminin et Microfin (64)	-	208 068 000	208 068 000	0,38
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (68)	60 041 175	266 271 865	206 230 690	0,38
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (69)	83 882 075	444 160 423	360 278 348	0,66
Ministère Ecovil, Bassins réten, Lacs art et pisci (72)	191 044 609	206 035 713	14 991 104	0,03
Total Ministères	280 085 210 609	332 110 288 143	52 025 077 534	95,75
Total général	286 709 667 249	341 043 826 162	54 334 158 913	100

Les dépassements d'un montant total de 54,33 milliards de FCFA concernent les pouvoirs publics et les ministères.

- Les pouvoirs publics

Le montant des dépassements des crédits des pouvoirs publics s'élève à 2,31 milliards de FCFA, représentant 4,25% du total des dépassements.

Ce montant porte uniquement sur les crédits évaluatifs applicables aux dépenses de personnel et concerne le Conseil économique et social pour 1,45 milliards de FCFA, la Présidence de la République pour 0,83 milliard de FCFA et la Cour des comptes pour 0,03 milliard de FCFA.

- Les ministères

Le montant des dépassements des ministères s'élève à 52,02 milliards de FCFA et représente 95,75% du total des dépassements. Sont principalement concernés le ministère de l'Enseignement élémentaire, du Moyen Secondaire et des Langues nationales pour 29,84 milliards de FCFA, le ministère de l'Intérieur pour 9,64 milliards de FCFA et le ministère des Forces armées pour 6,23 milliards de FCFA. Leurs parts respectives sur le total des dépassements sont de 54,92%, 17,75% et 11,47%.

1.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits non consommés relatifs aux dépenses ordinaires s'élèvent à 144,18 milliards de FCFA. Il s'agit de crédits ouverts et non utilisés à la clôture de la gestion 2011.

La situation des crédits non consommés est retracée au tableau n°95 ci-dessous.

Tableau n°95 : Crédits non consommés par titre en 2011

En FCFA

Titre	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Crédits non consommés (C) = (A) – (B)	Part %
Titre 1: Dette publique	362 945 000 000	281 008 792 265	81 936 207 735	56,83
Titre 2: Personnel	136 002 645 740	94 035 865 034	41 966 780 706	29,11
Titre 3: Fonctionnement	290 517 239 701	270 459 796 643	20 057 443 058	13,91
Titre 4: Autres Transferts courants	155 797 056 068	155 579 057 591	217 998 477	0,15
Total	945 261 941 509	801 083 511 533	144 178 429 976	100

Selon la nature, les crédits non consommés concernent la dette publique pour 81,94 milliards de FCFA, les dépenses de personnel pour 41,97 milliards de FCFA, les dépenses de fonctionnement pour 20,06 milliards de FCFA et les autres transferts courants pour 0,22 milliard de FCFA, représentant respectivement 56,83%, 29,11%, 13,91% et 0,15% du total.

Selon la destination, ces crédits non consommés sont répartis entre les sections comme indiqué au tableau n°96 qui suit.

Tableau n°96 : Crédits non consommés par section en 2011

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Crédits non consommés (C) = (A) – (B)	Part %
Dette Publique (10)	362 945 000 000	281 008 792 265	81 936 207 735	56,83
Total Dette Publique	362 945 000 000	281 008 792 265	81 936 207 735	56,83
Présidence de la République (21)	13 155 337 251	12 678 393 674	476 943 577	0,33
Assemblée Nationale (22)	13 870 267 560	12 160 060 560	1 710 207 000	1,19
Conseil Constitutionnel (25)	146 008 000	145 535 031	472 969	0,00
Cour Suprême (27)	748 683 000	654 362 884	94 320 116	0,07
Cour des comptes (28)	208 972 593	198 662 306	10 310 287	0,01
Total Pouvoirs Publics	28 129 268 404	25 837 014 455	2 292 253 949	1,59
Primature (30)	8 435 795 146	8 322 147 017	113 648 129	0,08
Ministère des affaires Etrangères (31)	34 138 285 113	20 161 815 538	13 976 469 575	9,69
Ministère des Forces Armées (32)	20 392 892 814	19 731 639 924	661 252 890	0,46
Ministère de la Justice (34)	21 418 152 187	20 201 272 232	1 216 879 955	0,84

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Crédits non consommés (C) = (A) – (B)	Part %
Ministère de la Fonction Pub et emploi (35)	321 618 018	318 973 038	2 644 980	0,00
Ministère des Relations avec les Institutions (36)	345 084 460	341 065 455	4 019 005	0,00
Ministère Travail et Organisations professionnelle (37)	1 110 886 460	230 032 170	880 854 290	0,61
Ministère Genre (38)	86 670 000	-	86 670 000	0,06
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (39)	271 325 600	256 624 148	14 701 452	0,01
Total Administration générale	86 520 709 798	69 563 569 522	16 957 140 276	11,76
Ministère de l'Economie Maritime (40)	1 694 405 892	1 626 254 486	68 151 406	0,05
Ministère Coop Int., Trans Aérien, Infrac., et Energie (41)	804 384 720	781 166 626	23 218 094	0,02
Ministère de l'Economie et des Finances (43)	6 587 749 860	6 338 265 087	249 484 773	0,17
Ministère Mines, Indust, Agro-industrie et PME (44)	704 948 038	679 308 220	25 639 818	0,02
Ministère du commerce (45)	1 773 148 813	1 616 111 409	157 037 404	0,11
Ministère Urba, de l'Hab, Hydrau. et l'Assaini (46)	642 045 050	515 885 309	126 159 741	0,09
Ministère Arti., Touris et relat. S. privé et S. inf (49)	847 206 675	709 040 094	138 166 581	0,10
Total Action Economique	13 053 889 048	12 266 031 231	787 857 817	0,55
Ministère Enseignement Elem, Moyen second et LN (50)	111 712 428 315	110 104 596 890	1 607 831 425	1,12
Ministère des Sports (52)	4 936 475 491	3 548 063 076	1 388 412 415	0,96
Ministère Culture, Genre et Cadre de vie (53)	1 581 161 484	1 564 475 838	16 685 646	0,01
Ministère Santé, Hygiène pub et prévention (54)	70 056 024 864	63 402 565 688	6 653 459 176	4,61
Ministère de la Jeunesse et des loisirs (55)	718 901 534	704 886 042	14 015 492	0,01
Ministère Environnement et Protection nature (56)	2 895 021 141	2 836 995 342	58 025 799	0,04
Ministère Action sociale et Solidarité Nationale (57)	1 537 552 414	787 446 740	750 105 674	0,52
Ministère Famille et Organisation féminine (58)	1 150 374 697	987 730 824	162 643 873	0,11
Ministère Enseignement Tech, Format Professionne (59)	15 860 589 768	10 155 813 523	5 704 776 245	3,96
Ministère de l'Elevage (62)	215 795 000	186 653 000	29 142 000	0,02
Ministère Communication et télécom (63)	921 233 413	595 780 244	325 453 169	0,23
Ministère Entreprenariat féminin et Microfin (64)	291 606 205	133 849 374	157 756 831	0,11
Ministère Décentralisat. et Collectivités locales (65)	2 001 138 133	1 286 393 652	714 744 481	0,50
Ministère Trans terre, Trans ferro et Aména. territ (66)	946 502 860	458 221 837	488 281 023	0,34
Ministère des Energies Renouvelables (67)	242 285 309	146 303 258	95 982 051	0,07
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (68)	88 143 000	-	88 143 000	0,06
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (69)	79 430 000	-	79 430 000	0,06
Ministère Ecovil, Bassins réten, Lacs art et pisci (72)	140 489 000	-	140 489 000	0,10
Ministère Enseigne. Sup, Univ, CUR et Rech Scient (75)	4 759 270 763	3 209 153 939	1 550 116 824	1,08
Ministère des TICs (76)	57 870 000	-	57 870 000	0,04
Ministère de Petite enfance et Enfance (77)	428 144 117	106 717 609	321 426 508	0,22
Ministère Chargée des Elections (78)	5 401 578 661	-	5 401 578 661	3,75
Total Action Culturelle et Sociale	226 022 016 169	200 215 646 876	25 806 369 293	17,90
Total Ministères	325 596 615 015	282 045 247 629	43 551 367 386	30,21
Dépenses communes (60)	228 591 058 090	212 192 457 184	16 398 600 906	11,37
Total Dépenses communes	228 591 058 090	212 192 457 184	16 398 600 906	11,37
Total général	945 261 941 509	801 083 511 533	144 178 429 976	100

Les crédits non consommés en fin de gestion concernent la dette publique, les pouvoirs publics et les moyens de services.

1.2.2.1 – La dette publique

Comme pour la gestion précédente, l'exécution de la dette publique a dégagé en 2011 des crédits non consommés d'un montant de 81,94 milliards de FCFA, soit 56,83% du total.

1.2.2.2 - Les pouvoirs publics

Le montant des crédits non consommés des pouvoirs publics s'élève à 2,29 milliards de FCFA, soit 1,59% du total des crédits non consommés de la gestion.

Par ordre d'importance du montant des crédits non consommés, les principaux pouvoirs publics concernés sont l'Assemblée nationale pour 1,71 milliard de FCFA, la Présidence de la République pour 0,48 milliard de FCFA et la Cour Suprême pour 0,09 milliard de FCFA, avec des parts respectives de 1,19%, 0,33% et de 0,07% du total des crédits non consommés en 2011.

1.2.2.3 - Les moyens des services

Les crédits non consommés des moyens des services s'élèvent à 59,95 milliards de FCFA et sont répartis entre les ministères et les dépenses communes.

Les crédits non consommés des ministères s'élèvent à 43,55 milliards de FCFA, soit 30,21% du total de ces crédits.

Selon les actions, les crédits non consommés des ministères en charge de l'action culturelle et sociale s'établissent à 25,81 milliards de FCFA, soit 17,90% de l'ensemble des crédits non consommés sur la gestion 2011. Les ministères en charge de l'administration générale totalisent des crédits non consommés d'un montant de 16,96 milliards de FCFA représentant 11,76% du total. Les ministères de l'action économique enregistrent des crédits non consommés d'un montant de 0,79 milliard de FCFA, soit 0,55% du total.

En analysant les crédits non consommés sans distinction d'action, les principaux ministères ayant enregistré les parts les plus importantes sur l'ensemble des crédits sont les suivants :

- le ministère des Affaires étrangères pour 13,98 milliards de FCFA, soit 9,69% ;
- le ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Prévention pour 6,65 milliards de FCFA, soit 4,61% ;
- le ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle pour 5,70 milliards de FCFA, soit 3,96% ;
- le ministère chargé des Elections pour 5,40 milliards de FCFA, soit 3,75% ;
- le ministère de l'Enseignement élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales pour 1,61 milliard de FCFA, soit 1,12%.

S'agissant des dépenses communes, elles enregistrent des crédits non consommés de 16,40 milliards de FCFA, soit 11,37% du total des crédits non consommés en fin de gestion.

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses ordinaires des dépassements et des crédits non consommés pour lesquels il faut respectivement procéder à des ouvertures de crédits complémentaires et à des annulations de crédits.

Le tableau n°97 suivant présente le montant des crédits à annuler et celui des crédits complémentaires à ouvrir pour la gestion 2011.

Tableau n°97 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires

En FCFA

Titre	Crédits à annuler	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 1 : Dette publique	81 936 207 735	-
Titre 2 : Personnel	41 966 780 706	- 48 823 122 322
Titre 3 : Fonctionnement	20 057 443 058	- 5 036 731 851
Titre 4 : Autres transferts courants	217 998 477	- 474 304 740
Total	144 178 429 976	- 54 334 158 913

2- Gestion des crédits d'investissement

L'examen de la gestion des autorisations relatives aux dépenses d'investissement porte sur les crédits alloués aux investissements sur ressources internes et sur les fonds des investissements sur ressources externes.

2.1 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources internes

L'analyse de la gestion des crédits d'investissement sur ressources internes porte sur les modifications apportées aux crédits et l'utilisation de ces derniers.

2.1.1 - Modifications des crédits en cours de gestion

Les modifications des crédits relatifs aux dépenses d'investissement ont porté sur leur montant et sur leur répartition.

2.1.1.1- Modification du montant des crédits de paiement

Le montant des crédits de paiement pour la gestion 2011 a été modifié par la LFR1, par la LFR2, par les ouvertures et annulations de crédits ainsi que par les reports de crédits disponibles en fin 2010.

- Modifications apportées par la LFR 1

Arrêtés initialement à 517,70 milliards de FCFA, les crédits de paiement ont été réévalués à 574,19 milliards de FCFA, soit une augmentation de 56,49 milliards de FCFA. Les crédits relatifs aux dépenses d'investissements exécutés par l'Etat sont passés de 150,64 à 136,33 milliards de FCFA, soit une baisse de 14,31 milliards de FCFA. Quant aux autorisations relatives aux transferts en capital, elles ont augmenté de 70,80 milliards de FCFA, passant de 367,06 à 437,86 milliards de FCFA.

- Modifications apportées par la LFR 2

La LFR2 a ramené les crédits de paiement à 508,10 milliards de FCFA, soit une baisse de

66,09 milliards de FCFA. Les crédits relatifs aux dépenses d'investissements exécutés par l'Etat sont passés de 136,33 à 134,86 milliards de FCFA, soit une légère baisse de 1,47 milliard de FCFA. Les prévisions de dépenses de transferts en capital enregistrent une baisse significative de 64,62 milliards de FCFA, passant de 437,86 à 373,24 milliards de FCFA.

- **Modifications apportées par les ouvertures et annulations de crédits**

Pour la gestion 2011, des ouvertures de crédits ont été effectuées pour un montant global de 166 563 153 815 FCFA. Les actes réglementaires relatifs à ces ouvertures de crédits, déjà ratifiés ou proposés à la ratification du Parlement à l'article 6 du projet de loi de règlement sont listés dans le tableau n°98 suivant :

Tableau n°98: Ouvertures de crédits par décrets et arrêtés pour la gestion 2011

En FCFA

N° Actes	Dates	Sections et titres	Montants
Arrêté portant affectation de ressources n° 12	04/01/2011	43.6	3 750 000 000
Décret portant affectation de ressources n° 72	17/01/2011	32.5	5 500 000 000
Décret d'avances n° 257	21/02/2011	32.5	12 000 000 000
Décret d'avances n° 258	21/02/2011	21.6	2 000 000 000
" "		30.6	200 000 000
" "		32.5	900 000 000
" "		33.6	225 000 000
" "		42.6	4 500 000 000
" "		43.6	5 271 134 365
" "		46.6	6 300 000 000
" "		53.6	20 000 000 000
" "		56.5	221 600 000
" "		58.6	1 176 279 060
" "		75.5	1 000 000 000
" "			41 794 013 425
Décret d'avances n° 259	21/02/2011	43.6	25 000 000 000
Décret d'avances n° 420	29/03/2011	32.5	4 000 000 000
" "		42.5	600 000 000
" "		50.5	923 819 100
" "		54.5	150 000 000
" "		54.6	740 000 000
" "		59.5	200 000 000
" "		62.5	100 000 000
" "		62.6	200 000 000
" "			6 913 819 100
Décret d'avances n° 531	26/04/2011	21.5	370 000 000
" "		21.6	250 000 000
" "		27.5	195 000 000
" "		32.5	305 000 000
" "		38.5	200 000 000
" "		41.5	50 000 000
" "		42.5	83 000 000
" "		42.6	184 855 030
" "		43.5	1 418 657 671
" "		43.6	150 000 000
" "		44.5	210 400 000
" "		44.6	100 000 000
" "		50.5	2 202 449

N° Actes	Dates	Sections et titres	Montants
" "		59.5	450 000 000
" "		64.6	250 000 000
" "		66.6	900 000 000
" "		75.5	700 000 000
			5 819 115 150
Décret d'avances n° 639	20/05/2011	41.6	1 300 000 000
" "		32.5	4 991 000 000
" "			6 291 000 000
Décret d'avances n° 873	23/06/2011	42.6	7 000 000 000
Décret d'avances n° 1032	25/07/2011	30.6	10 000 000 000
" "		41.6	332 000 000
" "		43.5	200 000 000
" "		46.5	613 000 000
" "		46.6	500 000 000
" "		54.6	300 000 000
" "		66.5	100 000 000
" "		67.5	50 000 000
" "			12 095 000 000
Décret d'avances n° 1136	08/08/2011	32.5	1 500 000 000
" "		33.5	1 280 000 000
" "			2 780 000 000
Décret d'avances n° 1139	10/08/2011	22.6	100 000 000
" "		29.6	100 000 000
" "		55.5	200 000 000
" "			400 000 000
Décret d'avances n° 1225	23/08/2011	21.6	300 000 000
" "		33.5	850 000 000
" "		41.6	3 700 000 000
" "		46.5	500 000 000
" "		46.6	130 000 000
" "		54.5	790 000 000
" "		75.5	690 000 000
" "			6 960 000 000
Décret d'avances n° 1397	01/09/2011	21.6	250 000 000
" "		30.6	350 000 000
" "		43.5	15 000 000
" "			615 000 000
Décret d'avances n° 1753	26/10/2011	41.6	400 000 000
" "		42.6	11 132 256 140
" "		43.5	900 000 000
" "		54.5	200 000 000
" "		55.6	13 250 000
" "		59.5	42 700 000
" "		75.5	265 000 000
" "			12 953 206 140
Décret d'avances n° 1856	16/11/2011	68.6	977 000 000
Décret d'avances n° 1857	16/11/2011	43.5	100 000 000
" "		43.6	200 000 000
" "		52.5	75 000 000
" "		66.6	150 000 000
" "		68.6	200 000 000
" "			725 000 000
Décret d'avances n° 1873	18/11/2011	21.6	250 000 000
" "		30.6	3 000 000 000
" "		31.5	150 000 000
" "		32.6	80 000 000
" "		33.5	400 000 000
" "		43.5	20 000 000
" "		46.5	90 000 000
" "			3 990 000 000

N° Actes	Dates	Sections et titres	Montants
Décret d'avances n° 2049	26/12/2011	32.6	500 000 000
" "		53.6	10 500 000 000
" "			11 000 000 000
Total			166 563 153 815

La Cour constate qu'aucun des décrets d'avances figurant au tableau précédent n'est accompagné de rapports de présentation, comme le prévoit l'article 12 de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2007-29 du 12 décembre 2007 qui dispose : «En cas d'urgence, s'il est établi, sur rapport du ministre chargé des Finances que l'équilibre financier prévu à la dernière loi de finances n'est pas affecté, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décret d'avances ».

A la demande de la Cour, le MEF a transmis les rapports de présentation des décrets d'avances figurant au tableau ci-dessus, mais n'a pas produit la note de présentation de l'arrêté n°12 du 04/01/2011 portant affectation de ressources.

L'analyse de ces documents a permis à la Cour de relever deux décrets d'avances :

- décret n°2011- 1139 du 10/08/2011 : ouverture d'un montant de 200 000 000 pour la construction d'un stade à Sédhiou ;
- décret n°2011- 2049 du 26/12/2011 : ouverture d'un montant de 500 000 000 pour le déménagement du village du FESMAN dans les universités de Dakar, Saint-Louis, Thiès, Ziguinchor et Bambey.

Tout en se gardant d'apprécier l'opportunité d'ouvrir des crédits par décrets d'avances ou d'interpréter le caractère d'urgence ou de nécessité impérieuse des situations à la base de tels actes, la Cour constate que l'exécution de ces projets n'est toujours pas effective. La Cour recommande au MEF de respecter les dispositions de l'article 12 de la LOLF.

Excepté les décrets n°2011-12 du 04/01/2011, 2011-72 du 17/01/2011 et 2011-1136 du 08/08/2011, tous les décrets portant « ouvertures de crédits à titre d'avance » figurant au tableau n°98 ci-dessus disposent : « sont autorisés, à titre d'avance sur la gestion 2011, sur les dépenses en capital, **une autorisation de programme** et un crédit de paiement de... »

La Cour constate que ces décrets procèdent à l'ouverture d'autorisations de programme, ce qui relève de la compétence du parlement.

Le ministère de l'Economie et des Finances soutient qu'il s'agit en réalité d'ouverture de crédits de paiement, comme l'indique l'intitulé des décrets et non d'autorisation de programme. Il indique que cette pratique découle du paramétrage du logiciel SIGFIP et reconnaît que le texte du décret mérite d'être revu pour éviter toute équivoque. Il s'est ainsi engagé à procéder à la correction dans SIGFIP.

La Cour estime que l'intitulé des décrets doit être conforme à ses dispositions. Elle rappelle que l'ouverture de crédits de paiements et l'ouverture d'autorisations de programme sont différentes aussi bien du point de vue de leur portée que du point de vue des autorités habilitées

à les prendre. La correction des dispositions d'un décret d'avance ne doit pas, selon elle, être prévue dans SIGFIP. La Cour recommande au MEF de veiller à l'exactitude du contenu et à la régularité formelle des actes modificatifs de crédits.

Par ailleurs, la Cour constate que le décret n°2011-72 du 17/01/2011 portant affectation de ressources issues de la quote-part de l'Etat sur le trafic international entrant au Sénégal a servi à l'acquisition de matériels et équipements militaires et de matériels de transport des troupes, comme indiqué dans le rapport de présentation pour un montant de 5 500 000 000 de FCFA.

Pour rappel, cette affectation, qui est une intrusion de l'exécutif dans les prérogatives du Parlement, ne respecte pas le principe d'universalité qui régit le budget.

Comme indiqué précédemment, l'allocation des ressources issues de la quote-part de l'Etat au ministère des Forces armées ne peut relever des procédures particulières annoncées par l'alinéa dernier de l'article 19 de loi n°2001-09 du 15 octobre portant loi organique relative à la loi de finances et détaillées à l'article 20, à savoir la convention de financement, les fonds de concours et le rétablissement de crédits.

C'est pourquoi les ressources tirées du trafic international doivent être soumis au principe de non affectation conformément aux dispositions de l'article 19 selon lesquelles « l'ensemble des recettes assurant l'exécution de l'ensemble des dépenses, toutes les dépenses et toutes les recettes sont imputées à un compte unique intitulé budget général. »

A la demande de la Cour de justifier cette pratique, Le MEF n'a fourni aucune réponse.

La Cour rappelle au MEF son obligation de respecter scrupuleusement les dispositions de la LOLF relatives aux procédures de dotation, de modification et d'affectation des crédits budgétaires. Elle recommande au MEF de cesser l'affectation de recettes à des dépenses particulières en dehors des procédures prévues par la LOLF.

En outre, la Cour constate que le décret n° 2011-1871 du 18/11/2011 n'a pas été ratifié par la LFR1 pour 2012 alors que le décret n° 2011-1873 de la même date a été approuvé par cette loi de finances. Or, la loi organique relative aux lois de finances, à son article 12 alinéa 2, fait obligation de ratifier les décrets d'avances « dans la plus prochaine loi de finances ». Au sens de cette disposition, ces actes auraient dû être ratifiés par la LFR2 pour 2011 ou tout au plus par la LFI pour l'année 2012.

Le MEF explique que le défaut de ratification du décret n°2011-1871 procède probablement d'un oubli et que ladite ratification est proposée dans le PLR de 2011.

La Cour constate que certains décrets (n°2011-1139, 2011-1397 et 2011-1873) portant ouverture de crédits à titre d'avance ont un caractère hybride, c'est-à-dire qu'ils ouvrent aussi bien des crédits ordinaires que des crédits de paiements. Pourtant, l'article premier de ces différents actes dispose clairement que « sont autorisés, à titre d'avance, sur la gestion 2011 et **sur les dépenses en capital**, une autorisation de programme et un crédit de paiement ... ».

Or, certaines lignes budgétaires bénéficiaires des ouvertures de crédits renvoient à des dépenses de fonctionnement et aux autres transferts courants.

A la demande de la Cour d'expliquer l'ouverture de crédits relatifs aux dépenses ordinaires par des actes réservés exclusivement à des crédits afférents aux dépenses d'investissement, le MEF reconnaît qu'une erreur s'est glissée dans le texte de l'article premier du décret.

La Cour recommande au MEF de veiller à l'exactitude du contenu des actes modificatifs de crédits.

Outre les ouvertures de crédit, des actes portant annulation de crédits relatifs aux dépenses d'investissement ont été pris au titre de la gestion 2011. Ces actes sont listés au tableau n°99 ci-dessous.

Tableau n°99: Annulations de crédits par arrêtés pour la gestion 2011

En FCFA

N° Actes	Dates	Sections et titres	Montants
4037	19/04/2011	31.5	330 000 000
"		40.5	12 430 471
"		41.5	145 287 477
"		42.5	23 000 000
"		42.6	60 000 000
"		43.5	1 734 462 047
"		44.5	212 400 000
"		44.6	48 000 000
"		45.6	50 000 000
"		46.5	357 060 209
"		50.5	186 158 852
"		50.6	50 000 000
"		54.5	16 979 851
"		55.5	161 720 000
"		56.5	48 444 050
"		56.6	10 000 000
"		58.5	56 005 250
"		59.5	210 269 484
"		59.6	75 000 000
"		62.5	119 856 959
"		64.5	12 000 000
"		65.5	34 750 000
"		66.6	500 000 000
"		67.5	17 490 500
"		68.5	24 800 000
"		75.5	1 323 000 000
"			5 819 115 150
12338	14/11/2011	43.5	233 106 000
"		56.5	100 380 898
"		68.5	290 000 451
"		72.5	101 512 651
"			725 000 000
12466	15/11/2011	42.5	44 249 876

N° Actes	Dates	Sections et titres	Montants
"		43.5	79 289 933
"		46.5	416 081 904
		68.5	437 378 287
"			977 000 000
12951	18/11/2011	41.6	4 000 000 000
"		42.5	454 400 907
"		42.6	55 599 093
"			4 510 000 000
14690	23/12/2011	42.6	5 277 588 501
"		43.6	2 972 411 499
"		45.6	350 000 000
"		65.6	2 400 000 000
Total			11 000 000 000

Sur la base des actes produits par le MEF, le montant total des annulations de crédits ouverts pour les dépenses d'investissement de la gestion 2011 est arrêté à 11 000 000 000 FCFA.

La Cour constate que l'arrêté d'annulation n°2011-4037 du 19/04/2011 présente des modifications portées à la main sur certaines lignes budgétaires.

Il s'agit du titre 6 modifié à la main en titre 5 dans l'imputation « 67.6.80991006001.6232 » concernant le « Fonds d'impulsion des énergies renouvelables ».

De même le chiffre « 3 » du montant de 35 000 000 de FCFA de l'imputation « 44.5.80398160001.23493 » est porté à la main, s'agissant du « projet d'appui à l'industrie de transformation alimentaire ».

Le MEF reconnaît qu'une modification manuelle a été faite et est relative à une erreur sur le titre commise dans l'acte et constatée lors de sa mise en place. Pour ce qui est de la 2^{ème} modification, il soutient qu'il s'agit d'une précision faite sur le premier chiffre que la photocopie avait rendu illisible.

La Cour estime qu'une erreur sur un acte réglementaire doit être corrigée suivant les mêmes formes. Elle recommande au MEF de veiller à l'exactitude du contenu et à la régularité formelle des actes modificatifs de crédits.

La Cour a procédé au rapprochement entre les montants nets des ouvertures et annulations figurant au PLR et ceux obtenus après pointage des actes modificatifs transmis par le MEF. Ce rapprochement est illustré au tableau n°100 ci-dessous.

Tableau n°100: Rapprochement des ouvertures et annulations nettes de crédits entre le PLR et les actes modificatifs

En FCFA

Sections	Ouvertures /Annulations nettes selon les actes (A)	Ouvertures /Annulations selon le PLR (B)	Ecarts (C) = (A) – (B)
Titre 5			
Ministère des Forces Armées (32)	29 196 000 000	5 805 000 000	23 391 000 000
Ministère de l'Intérieur (33)	2 530 000 000	400 000 000	2 130 000 000

Sections	Ouvertures /Annulations nettes selon les actes (A)	Ouvertures /Annulations selon le PLR (B)	Ecart (C) = (A) – (B)
Ministère de l'Agriculture (42)	161 349 217	- 438 650 783	600 000 000
Ministère de l'Economie et des Finances (43)	606 799 691	- 508 200 309	1 115 000 000
Ministère Mines, Indust, Agro-industrie et PME (44)	-2 000 000	- 52 000 000	50 000 000
Ministère du commerce (45)		50 000 000	-50 000 000
Ministère Urba, de l'Hab, Hydrau. et l'Assaini (46)	429 857 887	- 683 142 113	1 113 000 000
Ministère Enseignement Elem, Moyen second et LN (50)	739 862 697	- 183 956 403	923 819 100
Ministère Santé, Hygiène pub et prévention (54)	1 123 020 149	- 16 979 851	1 140 000 000
Ministère de la Jeunesse et des loisirs (55)	38 280 000	- 161 720 000	200 000 000
Ministère Environnement et Protection nature (56)	72 775 052	- 148 824 948	221 600 000
Ministère Enseignement Tech, Format Professionne (59)	482 430 516	239 730 516	242 700 000
Ministère de l'Elevage (62)	-19 856 959	- 119 856 959	100 000 000
Ministère Trans terre, Trans ferro et Aména. territ (66)	100 000 000	0	100 000 000
Ministère des Energies Renouvelables (67)	32 509 500	- 17 490 500	50 000 000
Ministère Enseigne. Sup, Univ, CUR et Rech Scient (75)	1 332 000 000	- 623 000 000	1 955 000 000
Titre 6			
Présidence de la République (21)	3 050 000 000	500 000 000	2 550 000 000
Assemblée Nationale (22)	100 000 000	0	100 000 000
SENAT (29)	100 000 000	0	100 000 000
Primature (30)	13 550 000 000	3 000 000 000	10 550 000 000
Ministère de l'Intérieur (33)	225 000 000	0	225 000 000
Ministère Coop Int., Trans Aérien, Infrac., et Energie (41)	1 732 000 000	- 4 000 000 000	5 732 000 000
Ministère de l'Agriculture (42)	17 423 923 576	- 5 208 332 564	22 632 256 140
Ministère de l'Economie et des Finances (43)	31 398 722 866	1 127 788 501	30 270 934 365
Ministère Urba, de l'Hab, Hydrau. et l'Assaini (46)	6 930 000 000	0	6 930 000 000
Ministère Culture, Genre et Cadre de vie (53)	30 500 000 000	10 500 000 000	20 000 000 000
Ministère Santé, Hygiène pub et prévention (54)	1 040 000 000	0	1 040 000 000
Ministère de la Jeunesse et des loisirs (55)	13 250 000	0	13 250 000
Ministère Famille et Organisation féminine (58)	1 176 279 060	0	1 176 279 060
Ministère de l'Elevage (62)	200 000 000	0	200 000 000

Il ressort du tableau ci-dessus des écarts entre les montants nets des ouvertures et annulations figurant au PLR et ceux résultant du pointage des actes transmis à la Cour.

A la demande de la Cour de justifier ces écarts, le MEF soutient que les actes d'ouverture et d'annulation de crédits pris avant la préparation de la LFR 2 de 2011 ont été consolidés soit dans la LFR 1 ou dans la LFR 2 de la gestion 2011. Il affirme que les montants des actes transmis à la Cour ne peuvent être rapprochés avec ceux de la colonne « ouverture/annulation » du PLR et informe que la liste des actes non consolidés dans une LFR est jointe.

Le MEF ajoute que dans la préparation d'une LFR, il est tenu compte des crédits alloués par la LFI et des actes modificatifs de leur répartition, les reports de crédits et les modifications sur le montant n'étant pas consolidés.

La Cour fait rappeler les dispositions de l'article 12 de la LOLF selon lesquelles les décrets d'avances sont soumis à une procédure de ratification par le Parlement. La notion de consolidation de décrets d'avances, qui n'existe pas en finances publiques, a pour effet de diluer des ouvertures dans la réévaluation des services votés, ce qui leur enlève toute traçabilité pour le Parlement.

Au surplus, les ouvertures de crédits par décrets d'avances, qui sont des mesures exceptionnelles, ne peuvent constituer une base pour une réévaluation des services votés. La Cour recommande ainsi au MEF de cesser une telle pratique.

La cour a examiné l'évolution des ouvertures de crédit entre 2009 et 2011. Ces crédits concernent aussi bien les dépenses ordinaires que les dépenses d'investissement. Le tableau n° 101 ci-après présente l'évolution desdites ouvertures.

Tableau n°101: Evolution des montants des ouvertures de crédits de 2009 à 2011

En FCFA

Libellés	2009	2010	2011
Décrets d'avances	87 520 703 730	28 815 281 575	191 326 925 815
Arrêtés d'ouverture	553 000 000	464 886 755	6 531 955 417
Total	88 073 703 730	29 280 168 330	197 858 881 232
Taux d'évolution %	Na	-66,75	575,74

Les ouvertures de crédits enregistrent une baisse significative de 50,79 milliards de FCFA entre 2009 et 2010 représentant un taux d'évolution de - 66,75%. En 2011, elle s'élève à 197,86 milliards de FCFA, soit plus de 6 fois le montant enregistré en 2010.

- Modifications apportées par les reports de crédits

Sur des crédits relatifs aux dépenses d'investissement non consommés à la clôture de la gestion 2010 d'un montant de 23,26 milliards de FCFA, des reports ont été effectués pour un montant de 21,34 milliards de FCFA sur la gestion 2011, soit 91,74%.

Les reports de crédits du budget consolidé d'investissement sur la gestion 2011 sont autorisés par l'arrêté n° 03454/MEF/DCEF du 30/03/2011 pour un montant de 21 340 500 000 FCFA.

La situation d'exécution des dépenses d'investissement par projet et programme au 31 décembre 2010 a permis le rapprochement entre le montant des crédits disponibles et le montant des crédits reportés. Le montant reporté sur 2011, pour chaque projet, est inférieur ou égal au montant des crédits disponibles, sauf en ce qui concerne le « projet création centre impulsion et moderne élevage » du ministère de l'élevage.

En effet, à la fin de la gestion 2010, les crédits disponibles sur ce projet s'élèvent à 41 399 884 FCFA tandis que les montants figurant sur l'arrêté de report n°03454/MEF/DCEF du 30/03/2011 pour le compte du même projet (avec la même imputation) sont de 35 012 248 FCFA et 16 153 550 FCFA. Ainsi, le montant total reporté, soit 51 165 798 FCFA, est supérieur aux crédits disponibles à la fin de la gestion 2010. L'écart entre le montant reporté et le disponible de la gestion de 2010 est de 9 765 914 FCFA.

A la demande de la Cour de justifier le report effectué au delà des crédits disponibles pour le compte du « projet création centre impulsion et moderne élevage », le MEF indique que cette différence découle du fait que la Cour n'a pas pris en compte l'arrêté n° 3866 du 13 avril 2011 modifiant l'arrêté de report n°3454 du 30 mars 2011. Il précise que les corrections ont été apportées dans le PLR 2011.

La Cour constate que la prise en compte de ce dernier arrêté produit par le MEF met en conformité le montant du report et le montant des crédits disponibles en ce qui concerne le « projet création centre impulsion et moderne élevage ».

Par ailleurs, cet arrêté de report n°3866 du 13/04/2011, qui alloue des crédits au projet « Equipement et aménagement Archives nationales », soulève une question de régularité.

En effet, il viole les dispositions de l'article 9 du décret n°2009-192 relatif aux reprises en engagements et aux reports de crédits du budget général suivant lesquelles : « l'inscription des crédits reportés dans le budget de la gestion suivante est réalisée dans le SIGFIP au vu des arrêtés de report qui doivent être publiés au plus tard le 31 mars de l'année suivant celle à la fin de laquelle la disponibilité des crédits a été constatée. Si au terme de la procédure et à la date du 31 mars les arrêtés ne sont pas publiés, il ne pourra être accordé aucun report et les crédits en cause seront annulés ».

La Cour recommande au MEF de respecter les dispositions réglementaires relatives au report de crédits d'investissement.

Outre le report de crédits d'un montant supérieur à celui qui était disponible en fin 2010, la Cour a également constaté qu'après l'arrêté n°3454 du 30/03/2011 autorisant les reports de crédit sur la gestion 2011, il y a un autre arrêté n°2011-4037 du 19/04/2011 annulant les mêmes crédits, pour le même montant sur chaque ligne budgétaire concernée par les deux mouvements.

Le tableau n° 102 ci-après en donne une illustration.

Tableau n°102 : Annulation de crédits reportés sur des lignes budgétaires pour les mêmes montants

En FCFA

Section	Titre	Chapitre, article, paragraphe, ligne	Montants reportés par Arrêté n°3454 du 30/03/2011	Montants annulés par Arrêté 2011-4037 du 19/04/2011
31	5	14296116900.2311	129 000 000	129 000 000
31	5	14296116900.2411	201 000 000	201 000 000
40	5	83593194999.6139	12 430 471	12 430 471
41	5	70093197001.6149	25 219 197	25 219 197
41	5	74694091001.6296	55 000 000	55 000 000
41	5	74694091001.6299	40 000 000	40 000 000
43	5	30193060999.2132	46 890 800	46 890 800
43	5	30193060999.2311	24 176 914	24 176 914
43	5	30193060999.6139	24 159 477	24 159 477
43	5	30193060999.6239	37 656 650	37 656 650
43	5	31293072000.2411	25 000 000	25 000 000
43	5	31293072000.2421	45 000 000	45 000 000

Section	Titre	Chapitre, article, paragraphe, ligne	Montants reportés par Arrêté n°3454 du 30/03/2011	Montants annulés par Arrêté 2011-4037 du 19/04/2011
43	5	31293072000.2431	39 341 000	39 341 000
43	5	31293072000.6111	32 979 340	32 979 340
43	5	31293072000.6139	15 000 000	15 000 000
43	5	31293072000.6149	16 781 000	16 781 000
43	5	31293072000.6212	9 000 000	9 000 000
43	5	31293072000.6213	2 000 000	2 000 000
43	5	31293072000.6222	23 500 000	23 500 000
43	5	31293072000.6235	73 000 000	73 000 000
43	5	31293072000.6261	1 000 000	1 000 000
43	5	70096182011.2132	35 539 685	35 539 685
43	5	70096182011.6239	38 106 216	38 106 216
43	5	70096182011.6296	25 000 000	25 000 000
43	5	71096545001.2419	30 000 000	30 000 000
43	5	87094086001.6171	28 600 000	28 600 000
43	5	87094086001.6296	19 270 000	19 270 000
46	5	72296270990.6111	44 702 318	44 702 318
46	5	72296506001.6231	75 000 000	75 000 000
46	5	72297014990.6271	12 479 090	12 479 090
50	5	41296506000.2334	61 036 117	61 036 117
50	5	41292061001.6111	70 000 000	70 000 000
50	5	41292061001.6149	35 239 786	35 239 786
50	5	42192066000.6281	17 680 500	17 680 500
50	6	42196414001.2711	50 000 000	50 000 000
54	5	60093029999.6111	16 979 851	16 979 851
56	5	73293004043.2431	12 000 000	12 000 000
56	5	73299013990.6111	11 444 050	11 444 050
56	5	820930880000.2431	15 000 000	15 000 000
56	5	820963820230.6224	10 000 000	10 000 000
56	6	82095003011.2711	10 000 000	10 000 000
58	5	65398143999.2411	56 005 250	56 005 250
59	5	44196467072.2331	71 269 484	71 269 484
59	5	44196471011.2331	15 000 000	15 000 000
59	5	44196472102.2331	24 000 000	24 000 000
59	5	44296584011.2331	100 000 000	100 000 000
59	6	44993154011.2711	75 000 000	75 000 000
62	5	83498047000.2449	35 012 248	35 012 248
62	5	83499043000.6239	14 997 414	14 997 414
62	5	83996135990.2349	15 000 000	15 000 000
62	5	83996135990.2449	54 847 297	54 847 297
64	5	87195048001.6232	12 000 000	12 000 000
65	5	815970980000.6235	34 750 000	34 750 000
67	5	80991006001.6232	17 490 500	17 490 500
68	5	71399017990.2212	24 800 000	24 800 000

Section	Titre	Chapitre, article, paragraphe, ligne	Montants reportés par Arrêté n°3454 du 30/03/2011	Montants annulés par Arrêté 2011-4037 du 19/04/2011
75	5	43196439043.2331	150 000 000	150 000 000
75	5	43196512023.2332	473 000 000	473 000 000
Total			2 669 384 655	2 669 384 655

En dehors des reports suivis d'annulations de crédits pour le même montant présentés au tableau ci dessus, la Cour a également relevé des reports suivis d'annulation de crédits pour des montants différents. Pour ce dernier cas de figure, plusieurs lignes budgétaires figurant aux deux arrêtés de report et d'annulation sont concernées, comme le montre le tableau n°103 ci-après.

Tableau n°103 : Annulation de crédits reportés sur des lignes budgétaires pour des montants différents

En FCFA

Section	Titre	Chapitre, article, paragraphe, ligne	Montants reportés par Arrêté n°3454 du 30/03/2011	Montants annulés par Arrêté 2011-4037 du 19/04/2011
41	5	74694091001.2449	20 000 000	10 000 000
41	5	74694091001.6232	35 068 280	15 068 280
43	5	31293072000.6232	624 298 217	513 483 776
43	5	31293072000.6239	114 032 000	93 500 000
43	5	33097097011.2132	127 409 804	100 000 000
43	5	70097041999.2339	268 519 154	161 477 189
43	5	70097053011.2132	200 000 000	150 000 000
43	5	70097055011.2431	43 900 000	48 106 000
46	5	72296032090.2343	237 920 970	136 957 831
46	5	70096468001.2321	242 190 000	87 920 970
55	5	53392022990.6111	114 410 000	111 500 000
55	5	53392022990.6171	50 552 280	50 220 000
68	5	73396285990.2344	334 234 915	432 617 287

Il ressort des deux tableaux ci-dessus, que des lignes budgétaires ont bénéficié de reports de crédits par arrêté n°2011-3454 du 30 mars 2011 et que, par la suite, les mêmes lignes budgétaires ont vu leurs crédits reportés annulés entièrement ou partiellement par arrêté n°2011-4037 du 19 avril 2011.

La Cour constate que, sur la base de ces annulations, des ouvertures de crédits ont été opérées par décret d'avances, permettant ainsi d'affecter ces crédits reportés à d'autres projets et programmes ou à des lignes budgétaires différentes. En effet, les crédits des projets et programmes annulés par l'arrêté n°2011-4037 du 19/04/2011 pour un montant total de 5 819 115 150 FCFA ont été réaffectés soit à d'autres projets et programmes, soit à des lignes budgétaires différentes par le décret d'avances n°2011-531 du 26/04/2011 pour le même montant total.

La Cour considère que cette pratique n'est pas conforme à la procédure de reports de crédits qui est « l'autorisation accordée à un service d'utiliser, au cours de l'année budgétaire

suivante, le solde inemployé des dotations qui lui avait été accordées au titre d'une année déterminée ».

Il s'y ajoute que les crédits d'une ligne budgétaire bénéficiaire de reports ont fait l'objet de virement. Il s'agit de la ligne budgétaire 43.5.70096108011.6239 dotée de crédits par l'arrêté de report n°3454 du 30/03/2011 et dont les crédits ont été virés par l'arrêté n°1225 du 04/11/2011 aux lignes 43.5.70096108011.2449, 43.5.70096108011.2319 et 43.5.70096108011.2311. Cette pratique n'est pas conforme aux dispositions de l'article 8 du décret 2009-192 du 27 février 2009 qui prévoient notamment que les crédits reportés ne sont pas susceptibles de faire l'objet de virement.

A la demande de la Cour de justifier, d'une part l'annulation de crédits d'investissement reportés et leur réaffectation soit à d'autres projets et programmes, soit à d'autres lignes budgétaires et, d'autre part, le virement de crédits budgétaires concernant une ligne bénéficiaire de crédits reportés, le MEF affirme avoir pris acte des observations formulées par la Cour.

La Cour estime que cette pratique enlève tout son crédit à la procédure de report de crédit et s'apprécie comme l'utilisation de crédits à des projets autres que ceux auxquels ils sont destinés. Elle invite le MEF à respecter scrupuleusement les dispositions relatives aux reports de crédits d'investissement.

La Cour a enfin procédé au rapprochement entre la limite de report autorisée (5% des crédits initiaux de la gestion 2011) et les montants effectivement reportés. Ce rapprochement a permis de constater que la limite fixée par le décret n°2009-192 du 27/02/2009 a été respectée.

2.1.1.2. Modification de la répartition des crédits

Des transferts et virements de crédit opérés, soit par arrêté, soit par décret, ont modifié la répartition des crédits de paiement.

Le tableau n°104 ci-après présente sans contraction l'ensemble des mouvements résultant du pointage de tous les actes modificatifs des crédits de paiement reçus par la Cour.

Tableau n°104 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2011

En FCFA

Sections	Augmentations	Part %	Diminutions	Part %
Titre 5				
Ministère de l'Intérieur (33)	996 238 488	34,67	996 238 488	34,67
Ministère de la Fonction Pub et emploi (35)	13 000 000	0,45	13 000 000	0,45
Ministère Travail et Organisations professionnelle (37)	2 000 000	0,07	2 000 000	0,07
Ministère de l'Economie et des Finances (43)	264 583 488	9,21	264 583 488	9,21
Ministère Enseignement Elem, Moyen second et LN (50)	20 000 000	0,70	20 000 000	0,70
Ministère Santé, Hygiène pub et prévention (54)	32 501 319	1,13	18 500 000	0,64
Ministère Entrepreneuriat féminin et Microfin (64)	40 500 000	1,41	40 500 000	1,41
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (68)		0,00	14 001 319	0,49

Ministère Ecovil, Bassins réten, Lacs art et pisci (72)	5 021 934	0,17	5 021 934	0,17
Total titre 5	1 373 845 229	47,81	1 373 845 229	47,81
Titre 6				
Ministère de la Fonction Pub et emploi (35)	1 500 000 000	52,19		0,00
Ministère de l'Economie et des Finances (43)		0,00	1 500 000 000	52,19
Total titre 6	1 500 000 000	52,19	1 500 000 000	52,19
Total	2 873 845 229	100	2 873 845 229	100

Le tableau ci-dessus montre que les crédits relatifs aux dépenses d'investissement ont été modifiés à la hausse pour 2 873 845 229 FCFA et à la baisse pour le même montant.

Les situations d'exécution des dépenses d'investissement du PLR et du CGAF indiquent des totaux nuls pour les modifications concernant les crédits relatifs aux dépenses d'investissement sur ressources internes.

La Cour remarque que les montants nuls de ces modifications des crédits de paiement présentés dans le PLR résultent de la compensation entre les augmentations et les diminutions de crédits à l'intérieur de chaque section et de chaque titre. Par contre, le pointage des actes modificatifs reçus par la Cour permet de déterminer, sans contraction, les montants exhaustifs des augmentations et des diminutions opérées à chaque section, soit 2 873 845 229 FCFA.

A la demande de la Cour, le MEF s'est engagé à ajouter au PLR une annexe, pour les modifications de crédits effectués par voie réglementaire, par section et par titre, sans contraction entre les augmentations et les diminutions de crédits.

La Cour recommande au MEF de modifier la présentation des modifications effectuées par voie réglementaire.

- Les augmentations de crédits

Retraitées par la Cour sans contraction et sur la base des actes produits par le MEF, les augmentations de crédits s'élèvent à 2 873 845 229 FCFA dont 1 373 845 229 FCFA sont imputés aux dépenses exécutées par l'Etat sur ressources internes (titre 5) et 1 500 000 000 FCFA aux dépenses de transfert en capital (titre 6).

Le principal bénéficiaire d'augmentations de crédits d'investissements exécutés par l'Etat est le ministère de l'Intérieur pour un montant de 996 238 488 FCFA, soit une part de 34,67%. Suivent le ministère de l'Economie et des Finances pour un montant de 264 583 488 FCFA représentant une part de 9,21% et le ministère de l'Entrepreneuriat féminin et de la Microfinance pour un montant de 40 500 000 FCFA, soit une part de 1,41%. Le ministère bénéficiaire de la part la plus faible dans les augmentations, soit 0,07%, est celui du Travail et des Organisations professionnelles pour un montant de 2 000 000 FCFA.

Les augmentations imputées aux transferts en capital pour un montant 1 500 000 000 FCFA concernent intégralement le ministère de l'Intérieur.

- Les diminutions de crédits

Il ressort du pointage des actes produits par le MEF que les diminutions de crédits s'élèvent à 2 873 845 229 FCFA. Elles s'imputent aux dépenses exécutées par l'Etat sur ressources internes (titre 5) pour un montant de 1 373 845 229 FCFA et aux dépenses de transfert en capital (titre 6) pour un montant de 1 500 000 000 de FCFA.

Les principaux ministères concernés par les diminutions des crédits d'investissement exécutés par l'Etat sont le ministère de l'Intérieur pour un montant de 996 238 488 FCFA soit une part de 34,67%. Suivent le ministère de l'Economie et des Finances pour un montant de 264 583 488 FCFA représentant une part de 9,21% et le ministère de l'Entreprenariat féminin et de la Microfinance pour un montant de 40 500 000 FCFA, soit une part de 1,41%. Le ministère bénéficiaire de la part la plus faible dans les diminutions, soit 0,07%, est celui du Travail et des Organisations professionnelles pour un montant de 2 000 000 de FCFA.

Les diminutions imputées aux transferts en capital pour un montant de 1 500 000 000 FCFA concernent exclusivement le ministère de l'Economie et des Finances.

- Les modifications nettes

La Cour constate que les données du PLR relatives aux modifications ne sont pas toujours conformes à celles figurant aux actes réglementaires correspondants. Les sections concernées par ces discordances sont listées au tableau n°105 ci-après.

Tableau n°105 : Modifications nettes sur crédits investissements exécutés par l'Etat selon les actes et le PLR en 2011

En FCFA

Sections	Modifications nettes selon les actes	Modifications nettes selon le PLR	Ecarts
38		- 55 828 160	55 828 160
53		55 828 160	- 55 828 160
54	14 001 319		14 001 319
68	- 14 001 319		- 14 001 319

Il ressort du tableau que des écarts sont constatés au niveau des sections 38, 53, 54 et 68 concernant les montants nets des modifications figurant au PLR et ceux résultant des actes modificatifs transmis à la Cour.

A la demande de la Cour de justifier les différences entre les montants des modifications par section figurant au PLR et ceux résultant des actes, le MEF soutient que les différences relevées proviennent de la non prise en compte de deux arrêtés de transferts qui n'étaient pas disponibles au moment de la transmission des actes :

- *n°12541 du 17 novembre 2011*
- *n°11434 du 24 octobre 2011*

La Cour constate que l'acte n°12541 du 17 novembre 2011 produit par le MEF, qui ne comporte pas de montant et ne peut justifier la différence constatée. Elle recommande au MEF de veiller à l'exactitude du contenu et à la régularité formelle des actes modificatifs de crédits.

2.1.2 - Utilisation des crédits

L'utilisation des crédits d'investissement a été marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés à la clôture de la gestion.

2.1.2.1 - Dépassements de crédits

L'exécution des dépenses d'investissement sur ressources internes a donné lieu à des dépassements de crédits pour un montant total de 19,54 milliards de FCFA, soit 3,63% de l'ensemble des crédits relatifs aux investissements sur ressources internes, contre 1,69% en 2010. Le tableau n°106 ci-après présente la situation de ces dépassements.

Tableau n°106: Situation des dépassements de crédits d'investissements en 2011

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Parts %
Titre 5				
Ministère Genre (38)	144 171 840	279 118 586	134 946 746	0,69
Ministère Coop Int., Trans Aérien, Infras., et Energie (41)	3 953 332 707	4 115 795 595	162 462 888	0,83
Ministère de l'Economie et des Finances (43)	27 777 272 185	38 926 405 403	11 149 133 218	57,06
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (68)	- 393 143 823	224 105 432	617 249 255	3,16
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (69)	-	71 952 585	71 952 585	0,37
Total titre 5	31 481 632 909	43 617 377 601	12 135 744 692	62,11
Titre 6				
Primature (30)	8 005 185 000	8 061 000 000	55 815 000	0,29
Ministère de l'Agriculture (42)	39 204 715 041	42 238 052 405	3 033 337 364	15,53
Ministère du commerce (45)	210 000 000	260 000 000	50 000 000	0,26
Ministère Famille et Organisation féminine (58)	2 176 279 060	2 306 279 060	130 000 000	0,67
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (68)	1 177 000 000	4 710 000 000	3 533 000 000	18,08
Ministère Hygiène publique et Cadre de vie (69)	-	600 000 000	600 000 000	3,07
Total titre 6	50 773 179 101	58 175 331 465	7 402 152 364	37,89
Total général	82 254 812 010	101 792 709 066	19 537 897 056	100

Les dépassements sur crédits d'investissement concernent les dépenses exécutées par l'Etat pour 12,14 milliards FCFA, soit 62,11% et les transferts en capital pour 7,40 milliards FCFA, soit 37,89%. Ils sont imputables, pour l'essentiel au ministère de l'Economie et des Finances pour 11,15 milliards de FCFA, représentant 57,06% du total des dépassements.

Les dépassements sur transferts en capital concernent principalement le ministère de l'Urbanisme, de l'Assainissement et de l'Hygiène publique pour 3,53 milliards FCFA et le ministère de l'Agriculture pour 3,03 milliards FCFA. Leurs parts respectives sur le montant total des dépassements sont de 18,08% et 15,53%.

Pour le ministère de l'Economie et des Finances, ces dépassements sur l'exécution des crédits d'investissements s'expliquent par une mise en place tardive de la LFR 2 élaborée après le réaménagement du gouvernement en octobre 2011. Ainsi, entre le vote et la mise en place des crédits, l'exécution budgétaire s'est poursuivie et l'essentiel des crédits exécutés de certains services transférés ont été comptabilisés dans leur section d'origine.

La Cour estime que le MEF aurait dû transférer les crédits des ministères d'origine aux ministères nouvellement créés dans le cadre de la LFR 2 surtout que celle-ci a été votée le 31 décembre 2011.

Par ailleurs, la Cour constate que certains de ces dépassements concernent des sections dont les crédits de la gestion sont négatifs et des sections non dotées de crédits budgétaires. Il en est ainsi :

- de la section 68, titre 5, avec des crédits budgétaires de -0,39 milliard de FCFA et des ordonnancements de 0,22 milliard de FCFA ;
- de la section 69, titre 5, avec des crédits budgétaires nuls et des ordonnancements de 0,07 milliard de FCFA ;
- de la section 69, titre 6, avec des crédits budgétaires nuls et des ordonnancements de 0,60 milliard de FCFA.

Le MEF ayant reconduit ses justifications précédentes, la Cour considère que le MEF aurait dû transférer les crédits des ministères d'origine aux ministères nouvellement créés dans le cadre de la LFR 2, surtout que celle-ci a été votée le 31 décembre 2011.

2.1.2.2 - Crédits non consommés

Les crédits d'investissement non consommés s'élèvent à 49,97 milliards de FCFA, soit 9,28% des crédits de la gestion relatifs aux investissements sur ressources internes.

La situation détaillée des crédits d'investissements non consommés en fin de gestion est indiquée au tableau n°107 ci-après.

Tableau n°107 : Situation des crédits d'investissement non consommés en 2011

En FCFA

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	crédits non consommés (C) = (A) – (B)	Parts en %
Titre 5				
Présidence de la République (21)	1 006 844 789	1 005 627 266	1 217 523	0,00
Cour Suprême (27)	345 000 000	149 994 599	195 005 401	0,39
Cour des comptes (28)	3 046 515 220	2 942 937 676	103 577 544	0,21
Primature (30)	812 587 729	736 959 583	75 628 146	0,15
Ministère des affaires Etrangères (31)	2 163 562 000	7 367 126	2 156 194 874	4,31
Ministère des Forces Armées (32)	38 298 215 000	37 876 807 036	421 407 964	0,84
Ministère de l'Intérieur (33)33	7 329 419 079	2 116 001 258	5 213 417 821	10,43
Ministère de la Justice (34)	3 961 265 284	845 633 569	3 115 631 715	6,23
Ministère de la Fonction Pub et emploi (35)	562 882 942	430 818 823	132 064 119	0,26
Ministère des Relations avec les Institutions (36)	325 000 000	324 581 084	418 916	0,00
Ministère Travail et Organisations professionnelle (37)	386 447 489	266 161 388	120 286 101	0,24
Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (39)	131 762 250	129 432 868	2 329 382	0,00
Ministère de l'Economie Maritime (40)	4 934 217 258	4 881 710 672	52 506 586	0,11
Ministère de l'Agriculture (42)	3 265 976 530	2 637 142 146	628 834 384	1,26
Ministère Mines, Indust, Agro-industrie et PME (44)	1 292 592 114	874 701 166	417 890 948	0,84
Ministère du commerce (45)	379 460 000	319 154 712	60 305 288	0,12
Ministère Urba, de l'Hab, Hydrau. et l'Assaini (46)	6 412 779 803	2 867 990 493	3 544 789 310	7,09
Ministère Arti., Touris et relat. S. privé et S. inf (49)	603 057 321	594 501 255	8 556 066	0,02
Ministère Enseignement Elem, Moyen second et LN (50)	14 443 593 076	3 854 907 397	10 588 685 679	21,19
Ministère des Sports (52)	1 303 400 000	620 205 305	683 194 695	1,37

Sections	Crédits de la gestion (A)	Ordonnancements (B)	crédits non consommés (C) = (A) – (B)	Parts en %
Ministère Culture, Genre et Cadre de vie (53)	422 060 022	238 556 903	183 503 119	0,37
Ministère Santé, Hygiène pub et prévention (54)	12 433 926 744	4 965 982 686	7 467 944 058	14,94
Ministère de la Jeunesse et des loisirs (55)	483 874 230	451 092 381	32 781 849	0,07
Ministère Environnement et Protection nature (56)	3 845 794 212	2 646 191 302	1 199 602 910	2,40
Ministère Action sociale et Solidarité Nationale (57)	171 470 943	169 657 452	1 813 491	0,00
Ministère Famille et Organisation féminine (58) 58	1 204 498 667	993 583 831	210 914 836	0,42
Ministère Enseignement Tech, Format Professionne (59)	3 684 901 699	2 287 794 525	1 397 107 174	2,80
Ministère de l'Elevage (62)	3 617 946 670	1 203 351 844	2 414 594 826	4,83
Ministère Communication et télécom (63)	267 286 000	235 399 158	31 886 842	0,06
Ministère Entreprenariat féminin et Microfin (64)	281 162 235	198 988 443	82 173 792	0,16
Ministère Décentralisat. et Collectivités locales (65)	722 845 069	613 393 477	109 451 592	0,22
Ministère Trans terre, Trans ferro et Aména. territ (66)	316 475 000	313 416 222	3 058 778	0,01
Ministère des Energies Renouvelables (67)	444 696 940	304 334 518	140 362 422	0,28
Ministère Ecovil, Bassins réten, Lacs art et pisci (72)	616 833 053	343 861 767	272 971 286	0,55
Ministère Enseigne. Sup, Univ, CUR et Rech Scient (75)	7 435 377 769	3 920 263 973	3 515 113 796	7,03
Ministère de Petite enfance et Enfance (77)	325 160 000		325 160 000	0,65
Total titre 5	127 278 887 137	82 368 503 904	44 910 383 233	89,87
Titre 6				
Présidence de la République (21)	48 852 750 000	48 582 750 000	270 000 000	0,54
Ministère de l'Economie et des Finances (43)	85 128 097 054	84 349 668 285	778 428 769	1,56
Ministère Mines, Indust, Agro-industrie et PME (44)	1 184 000 000	1 042 000 000	142 000 000	0,28
Ministère Urba, de l'Hab, Hydrau. et l'Assaini (46)	39 788 000 000	36 255 000 000	3 533 000 000	7,07
Ministère Entreprenariat féminin et Microfinance (64)	1 535 000 000	1 375 000 000	160 000 000	0,32
Ministère Ecovil, Bassins réten, Lacs art et pisci (72)	900 000 000	850 000 000	50 000 000	0,10
Ministère de Petite enfance et Enfance (77)	730 000 000	600 000 000	130 000 000	0,26
Total titre 6	178 117 847 054	173 054 418 285	5 063 428 769	10,13
Total général	305 396 734 191	255 422 922 189	49 973 812 002	100

Pour un total de crédits non consommés de 49,97 milliards de FCFA sur les dépenses d'investissements sur ressources internes, 44,91 milliards de FCFA concernent le titre 5 et 5,06 milliards de FCFA le titre 6, soit des parts respectives de 89,87% et 10,13%.

Concernant le titre 5, les ministères qui enregistrent les montants de crédits non consommés les plus importants sont le ministère de l'Enseignement élémentaire, du Moyen secondaire et des Langues nationales pour 10,59 milliards de FCFA, le ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Prévention pour 7,47 milliards de FCFA et le ministère de l'Intérieur pour 5,21 milliards de FCFA. Leurs parts respectives dans le montant total des crédits non consommés sont de 21,19%, 14,94% et 10,43%. Certaines sections réalisent des montants de crédits non consommés très faibles. Il s'agit du ministère des Relations avec les Institutions avec 418 916 FCFA, de la Présidence de la République avec 1 217 523 FCFA, du ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale avec 1 813 491 FCFA et du ministère des Sénégalais de l'Extérieur pour 2 329 382 FCFA. Leurs parts respectives dans le montant total des crédits non consommés sont inférieures à 0,01%.

S'agissant du titre 6, les crédits disponibles concernent essentiellement le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour 3 533 000 000 FCFA, soit 7,07 % du total des crédits non consommés. Il est suivi du ministère de l'Economie et des Finances pour 778 428 769 FCFA et de la Présidence de la République avec 270 000 000 FCFA, soit respectivement 1,56% et 0,54% du total des crédits non consommés. Le ministère des Ecovillages, des Bassins de rétentions, des Lacs artificiels et de

la Pisciculture réalise la part la plus faible des crédits non consommés avec 50 000 000 FCFA, soit 0,10%.

En définitive, il résulte de la gestion des crédits relatifs aux dépenses d'investissement des dépassements et des crédits non consommés qui nécessitent des ajustements par la loi de règlement. Il s'agit de procéder à des ouvertures de crédits complémentaires pour les dépassements et à des annulations des crédits non consommés.

En tenant compte du montant des crédits à reporter sur la gestion 2012 comme indiqué à la page 22 du PLR pour un montant total de 25 391 485 621 FCFA réparti entre le titre 5 pour 24 770 351 256 FCFA et le titre 6 pour 621 134 365 FCFA, le montant des crédits à annuler et celui des crédits complémentaires à ouvrir pour la gestion 2011 est présenté au tableau n°108 ci-après.

Tableau n°108 : Montant des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires

En FCFA

Titres	Crédits non consommés (A)	Crédits à reporter (B)	Crédits à annuler (C) = (A) – (B)	Ouvertures de crédits complémentaires
Titre 5	44 910 383 233	24 770 351 256	20 140 031 977	12 135 744 692
Titre 6	5 063 428 569	621 134 365	4 442 294 204	7 402 152 364
Total	49 973 811 802	25 391 485 621	24 582 326 181	19 537 897 056

2.2 - Gestion des crédits d'investissement sur ressources externes

Prévues par les lois de finances en vertu de l'unité budgétaire, les dépenses d'investissement sur ressources externes sont enregistrées au budget général pour une vue globale de l'exécution budgétaire, même si le Trésor public n'en est pas le comptable assignataire.

Pour des prévisions de 267,50 milliards de FCFA, ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 276,57 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 103,39%.

L'examen de la gestion des crédits d'investissement sur ressources externes portera sur leurs modifications et leur utilisation.

2.2.1 - Modification des crédits en cours de gestion

Les modifications relatives aux investissements sur ressources externes peuvent porter, en cours de gestion, sur les financements acquis et sur les prévisions de tirage.

2.2.1.1 - Modification des financements acquis

Les prévisions initiales relatives aux financements acquis d'un montant de 2460,41 milliards de FCFA n'ont pas été modifiées par la LFR1. Elles ont été ramenées à 2446,91 milliards de FCFA par la LFR2, soit une diminution de 13,5 milliards de FCFA.

2.2.1.2 - Modifications des prévisions de tirage

Prévues par la LFI à 281 milliards de FCFA, les prévisions de tirage n'ont pas été rectifiées par la LFR1. Elles ont été ramenées à 267,5 milliards de FCFA par la LFR2, soit une

diminution de 13,5 milliards de FCFA. Cette baisse se répartit entre les emprunts pour 5,5 milliards de FCFA et les subventions pour 8 milliards de FCFA.

2.2.2 - Utilisation des crédits

Pour des prévisions de tirage sur ressources externes de 150,5 milliards de FCFA en emprunts et 117 milliards de FCFA en subventions, les dépenses d'investissements sur ressources externes ont été ordonnancées respectivement à hauteur de 175,49 et 101,08 milliards de FCFA. Ainsi, il en résulte des dépassements et des crédits non consommés.

- Dépassements des prévisions de tirage

Les prévisions de tirage sur emprunts s'élèvent à 150,5 milliards de FCFA. A l'exécution, les investissements s'établissent à 175,49 milliards de FCFA, soit un dépassement de 24,99 milliards de FCFA, ce qui représente 9,34% du total des prévisions de tirage.

- Disponibilités sur les tirages prévus

Les tirages prévus sur subventions relatifs aux investissements sur ressources externes s'élèvent à 117 milliards de FCFA. Ils ont été exécutés à hauteur de 101,08 milliards de FCFA, soit un montant non absorbé de 15,92 milliards de FCFA équivalant à 5,95% du total des prévisions de tirage.

CHAPITRE II : GESTION DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

L'examen de la gestion des comptes spéciaux du Trésor portera sur la modification des crédits affectés aux CST, leur utilisation et sur la gestion des soldes dégagés par l'exécution de ces comptes.

1 – Modification des crédits

En 2011, le montant des crédits des CST n'a pas été modifié en cours de gestion. Par contre, leur répartition a été modifiée par le seul arrêté n°2011-12318 du 10/11/2011 portant virement de crédit à l'intérieur des lignes budgétaires du compte d'affectation spécial « Caisse d'encouragement à la pêche » pour un montant de 70 500 000 FCFA.

2 - Utilisation des crédits

L'exécution des opérations des comptes spéciaux du Trésor a été marquée par des dépassements de crédits et des crédits non consommés.

2.1- Dépassements de crédits

La répartition des dépassements sur les crédits des CST figure au tableau n°109 qui suit :

Tableau n°109 : Répartition des dépassements sur CST

En FCFA

Comptes	Crédits ouverts (A)	Dépenses ordonnancées (B)	Dépassements (C) = (B) – (A)	Part %
Fonds national de Retraite	54 000 000 000	59 193 950 466	5 193 950 466	35,64
Avances à 1 an aux particuliers	-	9 379 214 360	9 379 214 360	64,36
Total	54 000 000 000	68 573 164 826	14 573 164 826	100

Les dépassements sur comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 14,57 milliards de FCFA, soit 19,71% du total des crédits ouverts pour l'ensemble des CST. Ils sont imputables au « Fonds national de Retraite » pour 5,19 milliards de FCFA et au compte « avances à 1 an aux particuliers » pour 9,38 milliards de FCFA

Le compte « Avances 1an aux particuliers » qui réalise le dépassement le plus important n'a pas été doté en crédit. Ainsi, le montant de 9,38 milliards de FCFA exécuté en dépense à ce compte constitue intégralement un dépassement représentant 64,36% du total des dépassements.

Avec des dépassements de 5,19 milliards de FCFA, le « Fonds national de Retraite » contribue pour 35,64% au total des dépassements.

La Cour a demandé au ministère de l'Economie et des Finances de justifier les dépassements d'un montant de 14,57 milliards de FCFA constatés sur les dépenses des CST.

Le MEF indique que le dépassement ne concerne que le compte « FNR », du point de vue de l'exécution budgétaire. Il fait noter que le compte n'a pas fonctionné à découvert compte tenu du fait que son solde de sortie de 2010 reporté sur l'année 2011 a permis de payer toutes les dépenses.

Concernant le compte « avance aux particuliers », le ministère rappelle qu'il ne s'agit plus d'un compte spécial du Trésor et que la simple imputation au compte 96.609 ne doit pas avoir pour effet de qualifier lesdites opérations de CST. Il s'engage à prendre les dispositions pour imputer à l'avenir, ces opérations, dans un compte de classe 4 pour lever toute équivoque.

Le MEF ayant reconnu le dépassement sur l'exécution du FNR, la Cour lui recommande de veiller à ce que les dépenses ordonnancées sur ce compte soient couvertes par des crédits budgétaires.

S'agissant des comptes d'avances, l'article 29 de la LOLF prévoit qu'ils décrivent les avances que le MEF est autorisé à consentir dans la limite des crédits ouverts à cet effet, ce qui en fait des comptes budgétaires. De surcroît, le décret n°2004-1320 abrogeant et remplaçant le décret n°2001-857 portant nomenclature budgétaire de l'Etat considère les avances aux particuliers comme des comptes d'avances dont les opérations doivent être retracées dans le CST 96.609. La suppression tacite de ces comptes qui découle de l'absence de dotation en crédits budgétaires ne peut être acceptée puisque la suppression d'un CST ne peut se faire que par voie législative.

La Cour recommande au MEF de continuer à exécuter les comptes d'avances comme des comptes spéciaux du Trésor jusqu'à ce que des dispositions législatives en disposent autrement.

2.2- Crédits non consommés

En 2011, l'utilisation des crédits des CST ouverts par les lois de finances a donné lieu à des crédits non consommés d'un montant total de 7,61 milliards de FCFA.

La répartition de ces crédits non consommés est retracée au tableau n°110 ci-après :

Tableau n°110 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2011

En FCFA

Comptes Spéciaux du Trésor	Prévisions (A)	Réalisations (B)	Crédits non consommés (C) = (A) – (B)	Part %
Frais de contrôle des entreprises pub	210 000 000	3 317 672	206 682 328	2,72
Caisse d'encouragement à la pêche	900 000 000	845 561 813	54 438 187	0,72
Fonds de lutte contre l'incendie	1 056 000 000	0	1 056 000 000	13,88
Comptes d'affectation spéciale	2 166 000 000	848 879 485	1 317 120 515	17,31
Opération des armées à caractère industriel et commercial	150 000 000	0	150 000 000	1,97
Comptes de commerce	150 000 000	0	150 000 000	1,97
Avances 1 an collectivités locales	800 000 000	0	800 000 000	10,52
Comptes d'avances	800 000 000	0	800 000 000	10,52
prêts aux collectivités locales	800 000 000	0	800 000 000	10,52
Prêts aux particuliers	16 000 000 000	11 460 090 230	4 539 909 770	59,68
Comptes de prêts	16 800 000 000	11 460 090 230	5 339 909 770	70,20
Total	19 916 000 000	12 308 969 715	7 607 030 285	100

Les crédits non consommés concernent essentiellement les comptes de prêts pour un montant de 5,34 milliards de FCFA, soit 70,20% du total des crédits non consommés. Ils sont suivis des comptes d'affectation spéciale pour 1,32 milliard de FCFA et des comptes d'avances pour 0,8 milliard de FCFA. Leurs parts respectives dans le montant total des crédits non consommés sont de 17,31% et 10,52%.

Les comptes de commerce réalisent le plus faible montant de crédits non consommés avec 0,15 milliard de FCFA équivalent à 1,97% du total.

3 - Reports des soldes des comptes spéciaux du Trésor

Le montant global des reports de la gestion 2010 sur la gestion 2011 s'élève à 46,61 milliards de FCFA.

La situation des reports de solde des CST figure au tableau n°111 suivant.

Tableau n°111 : Report des soldes des CST en 2011

En FCFA

Catégorie des CST	Solde d'entrée au 01/01/2011	Recettes	Dépenses	Solde de la gestion	Solde au 31/12/2011	Solde à reporter
Compte d'affectation spéciale	44 391 546 294	60 146 587 450	60 042 829 951	103 757 499	44 495 303 793	43 699 816 896
compte de commerce	17 112 689	16 942 000	-	16 942 000	34 054 689	34 054 689
compte de prêt	4 628 102 067	11 086 213 689	11 460 090 230	- 373 876 541	4 254 225 526	4 254 225 526
compte d'avance	- 743 759 862	9 175 654 037	9 379 214 360	- 203 560 323	- 947 320 185	- 947 320 185
compte de garantie et d'aval	- 1 686 625 220	-	-	-	- 1 686 625 220	- 1 686 625 220
Total	46 606 375 968	80 425 397 176	80 882 134 541	- 456 737 365	46 149 638 603	45 354 151 706

En 2011, les recettes effectives des CST s'élèvent à 80,42 milliards de FCFA et les dépenses à 80,88 milliards de FCFA, soit un solde débiteur de 0,46 milliard de FCFA.

Avec un report de solde de 46,61 milliards de FCFA de la gestion 2010, le solde au 31 décembre 2011 des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 46,15 milliards de FCFA.

Compte tenu du non report des soldes créditeurs des comptes d'affectation spéciale autres que le FNR, comme prévu à l'article 9 de la LFI, le montant à reporter sur la gestion 2011 s'élève à 45,35 milliards de FCFA.

4. Autres aspects de la gestion des comptes spéciaux du Trésor

Les autres aspects liés à la gestion des comptes spéciaux du Trésor concernent toutes les catégories de comptes.

4.1 Régularisation des plus-values de recettes des comptes d'affectation spéciale

L'exécution des comptes d'affectation spéciale a généré des plus-values de recettes pour le Fonds national de Retraite d'un montant de 4,5 milliards de FCFA.

Les dépenses exécutées à ce compte sont supérieures aux prévisions. Le compte ayant réalisé des plus values de recettes, celles-ci auraient pu être mobilisées pour la couverture des dépassements, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances en vertu desquelles : « si, en cours d'année, les recettes d'un compte d'affectation spéciale apparaissent supérieures aux évaluations, les crédits peuvent être majorés par arrêté du ministre chargé des finances dans la limite de cet excédent de recettes ».

A la demande de la Cour de lui transmettre l'arrêté de majoration des crédits du compte Fonds national de Retraite, le ministère de l'Economie et des Finances répond que l'arrêté de majoration n'a pas été pris.

La Cour invite le MEF à respecter scrupuleusement les dispositions de l'article 26 de la LOLF.

4.2. La non fixation du découvert des comptes de commerce

Selon les dispositions de l'article 27 de la loi organique n° 2001-09 du 15 octobre 2001 relative aux lois de finances, le découvert autorisé pour les comptes de commerce a un caractère limitatif et doit être fixé annuellement.

Cependant, la Cour constate que, comme pour les gestions précédentes, ce découvert n'est pas fixé en 2011 dans les lois de finances.

Le ministère de l'Economie et des Finances a pris acte de la demande de la Cour de veiller à la fixation du découvert des comptes de commerce.

La Cour invite le MEF à respecter scrupuleusement les dispositions de l'article 27 de la LOLF.

4.3. Exécution d'opérations non prévues aux comptes d'avances

Le compte 96.609 « avances à 1 an aux particuliers », qui n'a enregistré aucune prévision, a réalisé des recettes et des dépenses pour des montants respectifs de 9 175 654 037 FCFA et 9 379 214 360 FCFA.

La Cour considère que l'exécution d'opérations de recettes et de dépenses à ce compte malgré l'absence de prévisions est une violation de l'article 4 de la loi organique relative aux lois de finances en vertu duquel « la loi de finances de l'année prévoit et autorise, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat ».

La Cour rappelle, encore une fois, qu'en vertu des dispositions de l'article 29 de la loi organique relative aux lois de finances, les comptes d'avances enregistrent des opérations budgétaires et ne peuvent donc exécuter des opérations de trésorerie.

En outre, le compte 96.905 « avances à 1 an aux collectivités locales » qui est de même nature que le compte 96.609 « avances à 1 an aux particuliers », est doté de crédits budgétaires pour un montant de 800 millions de FCFA.

Le MEF indique que le compte « avances à 1 an aux particuliers » n'est plus un compte spécial du Trésor et que la simple imputation au compte 96.609 ne doit pas avoir pour effet de qualifier lesdites opérations de CST. Il s'engage à prendre les dispositions pour imputer à l'avenir, ces opérations, dans un compte de classe 4 pour lever toute équivoque.

La Cour rappelle que les comptes d'avances, aux termes des dispositions de l'article 29 de la LOLF, décrivent les avances que le MEF est autorisé à consentir dans la limite des crédits ouverts à cet effet, ce qui en fait des comptes budgétaires. De surcroît, le décret n°2004-1320 abrogeant et remplaçant le décret n°2001-857 portant nomenclature budgétaire de l'Etat considère les avances aux particuliers comme des comptes d'avance dont les opérations doivent être retracées dans le compte spécial du Trésor 96.609.

La suppression tacite de ces comptes qui découle de l'absence de dotation en crédits budgétaires ne peut être acceptée puisque la suppression d'un compte spécial du Trésor ne peut se faire que par voie législative.

La Cour recommande au MEF de continuer à exécuter les comptes d'avances comme des comptes spéciaux du Trésor jusqu'à ce que des dispositions législatives en disposent autrement.

CONCLUSION

Les ressources budgétaires des lois de finances pour l'année financière 2011 ont été évaluées à 2198,45 milliards de FCFA et les charges à 2245,66 milliards de FCFA, soit un déficit prévisionnel de 47,21 milliards de FCFA représentant 0,69% du PIB nominal.

Les ressources et les charges du budget général ont été prévues respectivement à 2124,53 milliards de FCFA et à 2171,74 milliards de FCFA. S'agissant des comptes spéciaux du Trésor, leurs prévisions de recettes et de dépenses s'équilibrent à 73,92 milliards de FCFA.

Après exécution, les recettes du budget général s'élèvent à 2249,19 milliards de FCFA et les dépenses à 2094,41 milliards de FCFA. Il en résulte un excédent des recettes sur les dépenses d'un montant de 154,78 milliards de FCFA.

Quant aux comptes spéciaux du Trésor, ils ont réalisé des recettes d'un montant de 80,42 milliards de FCFA et des dépenses d'un montant de 80,88 milliards de FCFA, soit un solde déficitaire de 0,46 milliard de FCFA.

Globalement, il ressort de la gestion 2011 un excédent de 154,32 milliards de FCFA, contre un déficit de 166,03 milliards de FCFA pour la gestion précédente, soit une amélioration du solde d'exécution budgétaire pour un montant de 320,35 milliards de FCFA.

Outre les performances de recouvrement réalisées sur les recettes fiscales et non fiscales qui ont enregistré des taux d'évolution respectifs de 13,64% et 11,24% entre 2010 et 2011, ce solde exceptionnellement excédentaire s'explique en grande partie par la hausse constatée sur les ressources tirées des emprunts intérieurs qui passent de 108,23 milliards de FCFA en 2010 à 494,45 milliards de FCFA en 2011, soit un taux d'évolution de 356,85%.

Par ailleurs, la gestion 2011 est marquée par la hausse très importante du montant des ouvertures de crédits par décrets d'avances qui passe de 28,81 milliards de FCFA en 2010 à 191,33 milliards de FCFA en 2011, soit un taux d'évolution de 564,11%.

Le solde créditeur de gestion du Fonds national de Retraite, du fait de sa dégradation progressive, devient débiteur pour un montant de 0,69 milliard de FCFA en 2011 et mérite une attention particulière.

La Cour a également remarqué une amélioration progressive de la qualité des documents produits par le ministère de l'Economie et des Finances à l'appui du projet de loi de règlement. Cependant, de nombreuses incohérences relatives aux montants sont relevées dans le PLR, le CGAF et les lois de finances.

Les principales observations sur l'exécution des lois de finances, relevées par la Cour ont trait à :

- l'absence de comptabilisation de prises en charge au titre de la gestion 2011,

- un manque de diligence dans l’apurement des rôles ;
- des discordances de montants entre les lois de finances, le PLR et le CGAF ;
- les insuffisances relatives à la forme des actes réglementaires pris au cours de la gestion ;
- des discordances entre les montants des modifications dans les actes réglementaires et ceux figurant dans les documents de reddition ;
- des virements irréguliers de crédits ;
- l’affectation irrégulière de recettes ;
- des dépassements sur crédits limitatifs.

Fait à Dakar, le

Le Premier Président

Le Greffier en chef

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Evolution du solde de l'exécution budgétaire 2007-2011	6
Tableau n°2 : Prévisions et opérations effectives des lois de finances 2011	9
Tableau n°4: Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2007 à 2011	10
Tableau n°4 : Prévisions et réalisations des recettes du budget général en 2011	14
Tableau n°5 : Evolution des recettes effectives du budget général de 2007 à 2011.....	15
Tableau n°6 : Prévisions et réalisations des recettes internes en 2011.....	15
Tableau n°7 : Ecart entre la balance et le tableau récapitulatif des recettes par comptable principal	17
Tableau n°8 : Principaux écarts entre prévisions et réalisations des recettes fiscales	18
Tableau n°9 : Evolution de l'exécution des recettes fiscales	20
Tableau n°10 : Restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle	22
Tableau n°11 : Evolution des restes à recouvrer sur impôts directs perçus par voie de rôle.....	24
Tableau n°12 : Ecart entre prévisions et exécutions des recettes non fiscales	25
Tableau n°13 : Evolution de l'exécution des recettes non fiscales sur la période 2007-2011	26
Tableau n°14 : Ecart entre prévisions et exécutions des autres recettes en 2011	28
Tableau n°15 : Evolution de l'exécution des autres recettes sur la période 2007-2011.....	29
Tableau n°16 : Evolution des recettes exécutées par poste comptable principal de 2007 à 2011	31
Tableau n°17 : Prévisions et réalisations des dépenses du budget général	32
Tableau n°18 : Ecart entre les montants des crédits de la LFI (JO) et ceux inscrits au PLR / CGAF	34
Tableau n°19 : Répartition des prévisions de tirages par secteur d'activité en 2011	36
Tableau n°20 : Discordances entre les montants inscrits à la LFR1, au PLR et au CGAF	38
Tableau n°21 : Ecart constatés entre la LFR1, le PLR et le CGAF à la section 43	38
Tableau n°22 : Répartition des prévisions rectifiées de tirages par secteur d'activité en 2011	39
Tableau n°23 : Récapitulatif des prévisions d'investissement du budget général.....	39
Tableau n°24 : Evolution des dépenses sur ressources internes de 2007 à 2011	40
Tableau n°25 : Evolution du service de la dette publique de 2007 à 2011	41
Tableau n°26 : Situation d'exécution du service de la dette intérieure.....	42
Tableau n°27 : Répartition de la dette publique intérieure	42
Tableau n°28 : Rapprochement du capital restant dû calculé avec celui figurant au CGAF.....	43
Tableau n°29 : Encours de la dette publique intérieure au 31/12/2011	45
Tableau n°30 : Remboursements par bailleur au titre de la dette publique extérieure en 2011	45
Tableau n°31 : Evolution de l'encours de la dette publique extérieure de 2008 à 2011	47
Tableau n°32 : Evolution de l'encours global de la dette publique de 2008 à 2011	47
Tableau n°33 : Evolution des ressources d'emprunts de 2007 à 2011	48
Tableau n°34 : Analyse du solde d'exécution budgétaire et de la dette publique de 2007 à 2011	48
Tableau n°35 : Evolution des principales dépenses de personnel de 2007 à 2011.....	49
Tableau n°36 : Evolution des principales dépenses de fonctionnement de 2007 à 2011	50
Tableau n°37 : Evolution des principales dépenses concernant les transferts courants de 2007 à 2011	52
Tableau n°38 : Consommation des crédits des dépenses ordinaires en 2011	53
Tableau n°39 : Prévisions et réalisations de dépenses effectives en capital sur ressources internes.....	54
Tableau n°40 : Evolution des dépenses d'investissement sur ressources internes de 2007 à 2011.....	54
Tableau n°41 : Evolution de la consommation des crédits de paiement de 2007 à 2011.....	55
Tableau n°42 : Récapitulatif des dépenses sur ressources internes en 2011	56
Tableau n°43 : Evolution des dépenses courantes des pouvoirs publics de 2009 à 2011	58
Tableau n°44 : Evolution des dépenses en capital des pouvoirs publics de 2009 à 2011	58
Tableau n°45 : Dépenses courantes des moyens des services de 2009 à 2011	59
Tableau n°46 : Dépenses courantes de l'action administrative générale de 2009 à 2011	60
Tableau n°47 : Dépenses courantes de l'action économique de 2009 à 2011	60
Tableau n°48 : Dépenses courantes de l'action culturelle et sociale de 2009 à 2011	61
Tableau n°49 : Répartition des dépenses communes de 2009 à 2011.....	63
Tableau n°50 : Dépenses d'investissement des moyens des services de 2009 à 2011.....	64
Tableau n°51 : Evolution des dépenses d'investissement de l'action administrative générale de 2009 à 2011	64
Tableau n°52 : Evolution des dépenses d'investissement de l'action économique de 2009 à 2011	65
Tableau n°53 : Evolution des dépenses d'investissement de l'action culturelle et sociale. de 2009 à 2011	67
Tableau n°54 : Comparaison des dépenses courantes et des dépenses d'investissement en 2011	68
Tableau n°55 : Prévisions et réalisations de tirage par secteur d'activité en 2011.....	69
Tableau n°56 : Prévisions et réalisations de tirage réparties en emprunts et subventions en 2011	69

Tableau n°57 : Dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2011	70
Tableau n°58 : Dépenses effectives par activité du secteur primaire.....	71
Tableau n°59 : Dépenses effectives par activité du secteur secondaire	71
Tableau n°60 : Dépenses effectives par activité du secteur tertiaire.....	72
Tableau n°61 : Dépenses effectives par activité du secteur quaternaire	72
Tableau n°62 : Dépenses d'investissement par bailleur en 2011.....	73
Tableau n°63 : Récapitulation générale des dépenses en capital en 2011.....	74
Tableau n°64: Evolution des crédits de paiement et des tirages de 2009 à 2011.....	74
Tableau n°65 : Comparaison entre prévisions et réalisations des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor en 2011	77
Tableau n°66 : Répartition des plus-values de recettes des CST en 2011	78
Tableau n°67 : Répartition des moins-values de recettes sur CST en 2011.....	78
Tableau n°68 : Comparaison entre les prévisions et les réalisations de dépenses des CST en 2011.....	79
Tableau n°69 : Situation d'exécution des Comptes Spéciaux du Trésor en 2011.....	80
Tableau n°70 : Evolution des soldes des CST de 2007 à 2011.....	80
Tableau n°71 : Résultats d'exécution des comptes d'affectation entre 2010 et 2011	81
Tableau n°72 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2008 à 2011	82
Tableau n°73 : Dégradation du solde du FNR de 2008 à 2011.....	82
Tableau n°74 : Situation d'exécution des autres Comptes Spéciaux du Trésor en 2011	84
Tableau n°75 : Opérations des comptes de prêts de 2007 à 2011	85
Tableau n°76 : Opérations des comptes d'avances de 2007 à 2011	85
Tableau n°77 : Profits sur comptes spéciaux du trésor en 2011	86
Tableau n°78 : Pertes et profits résultant des opérations de trésorerie en 2011	87
Tableau n°79 : Compte de résultats de l'année 2011.....	87
Tableau n°80 : Ouvertures de crédits par décrets et arrêtés pour la gestion 2011.....	89
Tableau n°81 : Annulations de crédits pour la gestion 2011	90
Tableau n°82 : Ecart entre les ouvertures et annulations nettes figurant au plr et celles obtenues après pointage des actes... 91	91
Tableau n°83 : Modifications réglementaires des crédits par titre en 2011	92
Tableau n°84 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par titre en 2011	94
Tableau n°85 : Modifications réglementaires des crédits relatifs aux dépenses courantes par section en 2011	95
Tableau n°86 : Virement de crédits du titre 3 au titre 4.....	96
Tableau n°87 : Utilisation des crédits des dépenses ordinaires en 2011	97
Tableau n°88 : Répartition des dépassements de crédits entre les titres en 2011.....	98
Tableau n°89 : Dépassements selon la nature des crédits.....	98
Tableau n°90 : Répartition des dépassements sur crédits évaluatifs.....	98
Tableau n°91 : Evolution des dépassements sur crédits évaluatifs entre 2008 et 2011.....	99
Tableau n°92 : Dépassements sur crédits limitatifs	101
Tableau n°93 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs de 2008 à 2011	101
Tableau n°94 : Dépassements selon la destination	103
Tableau n°95 : Crédits non consommés par titre en 2011	104
Tableau n°96 : Crédits non consommés par section en 2011	104
Tableau n°97 : Montants des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires	107
Tableau n°98 : Ouvertures de crédits par décrets et arrêtés pour la gestion 2011.....	108
Tableau n°99 : Annulations de crédits par arrêtés pour la gestion 2011	112
Tableau n°100 : Rapprochement des ouvertures et annulations nettes de crédits entre le PLR et les actes modificatifs.....	113
Tableau n°101 : Evolution des montants des ouvertures de crédits de 2009 à 2011.....	115
Tableau n°102 : Annulation de crédits reportés sur des lignes budgétaires pour les mêmes montants.....	116
Tableau n°103 : Annulation de crédits reportés sur des lignes budgétaires pour des montants différents.....	118
Tableau n°104 : Modifications réglementaires des crédits de paiement en 2011	119
Tableau n°105 : Modifications nettes sur crédits investissements exécutés par l'état selon les actes et le PLR en 2011	121
Tableau n°106 : Situation des dépassements de crédits d'investissements en 2011	122
Tableau n°107 : Situation des crédits d'investissement non consommés en 2011	123
Tableau n°108 : Montant des annulations et des ouvertures de crédits complémentaires	125
Tableau n°109 : Répartition des dépassements sur CST	127
Tableau n°110 : Répartition des crédits non consommés des CST en 2011	128
Tableau n°111 : Report des soldes des CST en 2011	129

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Evolution comparée du déficit prévisionnel et du solde budgétaire réalisé	6
Graphique n°2 : Evolution du résultat de l'exécution du budget général de 2007 à 2011	10
Graphique n°3 : Répartition des recettes internes	16
Graphique n°4 : Répartition des recettes fiscales en 2011	19
Graphique n°5 : Evolution comparée des recettes fiscales et du PIB nominal de 2007 à 2011	21
Graphique n°6 : Evolution des recettes non fiscales effectives de 2007 à 2011	27
Graphique n°7 : Evolution des autres recettes de 2007 à 2011	29
Graphique n°8 : Evolution des recettes recouvrées par les comptables principaux de 2007 à 2011	31
Graphique n°9 : Répartition des dépenses du budget général	33
Graphique n°10 : Evolution du service de la dette publique de 2007 à 2011	41
Graphique n°11 : Evolution des dépenses de personnel de 2007 à 2011	50
Graphique n°12 : Evolution des dépenses de fonctionnement de 2007 à 2011	51
Graphique n°13 : Evolution des autres transferts courants de 2007 à 2011	53
Graphique n°14 : Evolution des dépenses d'investissements sur ressources internes de 2007 à 2011	55
Graphique n°15 : Evolution du taux de consommation des crédits de paiement de 2007 à 2011	56
Graphique n°16 : Répartition des dépenses sur ressources internes en 2011	57
Graphique n°17 : Répartition des dépenses communes	63
Graphique n°18 : Comparaison des dépenses courantes et d'investissement des moyens des services en 2011 ..	69
Graphique n°19 : Répartition des dépenses effectives sur ressources externes par secteur d'activité en 2011	70
Graphique n°20 : Evolution des crédits de paiements et des tirages de 2009 à 2011	75
Graphique n°21 : Structure des recettes prévisionnelles des CST en 2011	76
Graphique n°22 : Structure des charges effectives des CST en 2011	79
Graphique n°23 : Evolution des soldes des Comptes Spéciaux du Trésor de 2007 à 2011	81
Graphique n°24 : Evolution des réalisations de recettes et de dépenses du FNR de 2008 à 2011	82
Graphique n°25 : Evolution du solde du FNR de 2008 à 2011	83
Graphique n°26 : Modifications réglementaires par titre en 2011	93
Graphique n°27 : Evolution des dépassements sur crédits limitatifs entre 2007 et 2011	102

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACBF : African Capacity Building Foundation	FKDEA : Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe
ACDI : Agence Canadienne de Développement International	FMI : Fonds Monétaire International
AID : Agence Internationale pour le Développement	FND : Fonds Nordique de Développement
AP : Autorisation de programme	FNR : Fonds National de Retraite
BAD : Banque Africaine de Développement	FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population
BADEA : Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique	FOPEP : Fonds international de l'OPEP pour le développement
BCI : Budget Consolidé d'Investissement	FRPC : Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance
BEI : Banque Européenne d'Investissement	FSAU : Foods Security Analysis Unit
BELG : Belgique	GTZ : Organisme de la Coopération Allemande
BID : Banque Islamique de Développement	IADM : Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale
BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO	IDA : Association International pour le Développement
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	INDE : Inde
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement	ITAL : Italie
CDC : Caisse de Dépôts et de Consignation	KFW : Organisme de la Coopération Allemande
CGAF : Compte général de l'Administration des Finances	LFI : Loi de Finances Initiale
CFD : Caisse Française de Développement	LFR1 : Première Loi de Finances Rectificative
CHINE : Chine	LFR2 : Deuxième Loi de Finances Rectificative
CNCAS : Caisse nationale de Crédits agricole	LUXE : Luxembourg
COREE : Corée	MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
CST : Comptes Spéciaux du Trésor	OPEP : Organisation des Pays Pétroliers
CP : Crédits de paiement	PBE : Prélèvement budget d'équipement
DGC : Déclaration générale de conformité	PGT : Payeur général du Trésor
DSRP : Document stratégique de réduction de la pauvreté	PLR : Projet de loi de règlement
DTS : Droits de Tirage Spéciaux	PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
ESPA : Espagne	PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
FA : Financement acquis	PT : Prévisions de tirage
FAD : Fonds Africain de développement	RELF : Rapport d'exécution des lois de Finances
FED : Fonds Européen de Développement	TPR : Trésorier payeur régional
FEM : Fonds mondial de l'Environnement	UEMOA : Union Economique et monétaire Ouest Africaine
FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole	USAID : Agence Américaine pour le Développement